

Traité sur la Tolérance, 1763, au Marquis de Girard par Voltaire.

Page de titre

Table des chapitres

Chap. I. Histoire abrégée de la mort de Jean Calas.	1
Chap. II. Conséquences du supplice de Jean Calas.	19
Chap. III. Idée de la Réforme du XVIème siècle.	22
Chap. IV. Si la tolérance est dangereuxz, & chez quels peuples elle est pratiquée.	28
Chap. V. Comment la tolérance peut être admise.	42
Chap. VI. Si l'intolérance est de droit naturel & de droit humain.	47
Chap. VII. Si l'intolérance a été comme des Grecs.	49
Chap. VIII. Si les Romains ont été tolérans.	54
Chap. IX. Des Martyrs.	63
Chap. X. Du danger des fausses légendes, & de la persécution.	83
Chap. XI. Abus de l'intolérance.	92
Chap. XII. Si l'intolérance fut de Droit Divin dans le Judaïsme, & si elle fut toujours mise en pratique.	102
Chap. XIII. Extrême tolérance des Juifs.	130
Chap. XIV. Si l'intolérance a été enseignée par J. Christ.	144
Chap. XV. Témoignages contre l'intolérance.	155
Chap. XVI. Dialogue entre un mourant & un homme qui se porte bien.	159
Chap. XVII. Lettre écrite au Jésuite Le Tellier, par un Bénéficiaire, le 6. May 1714.	163
Chap. XVIII. Seuls cas où l'intolérance est de droit humain.	170
Chap. XIX. Relation d'une dispute de controverse à la Chine.	174
Chap. XX. S'il est utile d'entretenir le peuple dans la superstition ?	178
Chap. XXI. Vertu vaut mieux que science.	184
Chap. XXII. De la tolérance universelle.	188
Chap. XXIII. Prière à Dieu.	194
Chap. XXIV. Postscriptum.	197
Chap. XXV. Suite & Conclusion.	205

Errata

212

PP XVIII-301

TRAITÉ
SUR LA
TOLÉRANCE.

M. DCC. LXIII.

au Marquis de Girard

par A. de Voltaire



TRAITÉ

CURIA

TOLÉRANCE

M. DCC. LXXIII.

en l'honneur de Louis



T A B L E

D E S

C H A P I T R E S .

CHAP. I. <i>Histoire abrégée de la mort de Jean Calas.</i>	pag. 1.
CHAP. II. <i>Conséquences du supplice de Jean Calas.</i>	19.
CHAP. III. <i>Idée de la Réforme du XVI^{me}. siècle.</i>	22.
CHAP. IV. <i>Si la tolérance est dangereuse, & chez quels peuples elle est pratiquée.</i>	28.
CHAP. V. <i>Comment la tolérance peut être admise.</i>	42.
CHAP. VI. <i>Si l'intolérance est de droit naturel & de droit humain.</i>	47.
CHAP. VII. <i>Si l'intolérance a été connue des Grecs.</i>	49.
CHAP. VIII. <i>Si les Romains ont été tolérans.</i>	54.
CHAP. IX. <i>Des Martyrs.</i>	63.
CHAP. X. <i>Du danger des fausses légendes, & de la persécution.</i>	83.

IV TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. XI. <i>Abus de l'intolérance.</i>	pag. 92.
CHAP. XII. <i>Si l'intolérance fut de Droit Divin dans le Judaïsme, & si elle fut toujours mise en pratique.</i>	102.
CHAP. XIII. <i>Extrême tolérance des Juifs.</i>	130.
CHAP. XIV. <i>Si l'intolérance a été enseignée par J. Christ.</i>	144.
CHAP. XV. <i>Témoignages contre l'intolérance.</i>	155.
CHAP. XVI. <i>Dialogue entre un mourant & un homme qui se porte bien.</i>	159.
CHAP. XVII. <i>Lettre écrite au Jésuite Le Tellier, par un Bénéficier, le 6. May 1714.</i>	163.
CHAP. XVIII. <i>Seuls cas où l'intolérance est de droit humain.</i>	170.
CHAP. XIX. <i>Relation d'une dispute de controverse à la Chine.</i>	174.
CHAP. XX. <i>S'il est utile d'entretenir le peuple dans la superstition ?</i>	178.
CHAP. XXI. <i>Vertu vaut mieux que science.</i>	184.
CHAP. XXII. <i>De la tolérance universelle.</i>	188.
CHAP. XXIII. <i>Prière à Dieu.</i>	194.
CHAP. XXIV. <i>Postscriptum.</i>	179.
CHAP. XXV. <i>Suite & Conclusion.</i>	205.

TRAITÉ

T R A I T É
S U R L A
T O L É R A N C E,
A l'occasion de la mort de Jean Calas.

C H A P I T R E P R E M I E R.

*Histoire abrégée de la mort de Jean
Calas.*

LE meurtre de *Calas*, commis dans Toulou-
se avec le glaive de la Justice, le 9me Mars
1762. est un des plus singuliers événemens
qui méritent l'attention de nôtre âge, & de la
postérité. On oublie bientôt cette foule de morts
qui a péri dans des batailles sans nombre, non-
seulement parce que c'est la fatalité inévitable
de la guerre, mais parce que ceux qui meurent
par le fort des armes, pouvaient aussi donner
la mort à leurs ennemis, & n'ont point péri
sans se défendre. Là où le danger & l'avantage

font égaux, l'étonnement cesse, & la pitié même s'affaiblit ; mais si un père de famille innocent est livré aux mains de l'erreur, ou de la passion, ou du fanatisme, si l'accusé n'a de défense que sa vertu, si les arbitres de sa vie n'ont à risquer en l'égorgeant que de se tromper, s'ils peuvent tuer impunément par un arrêt ; alors le cri public s'élève, chacun craint pour soi-même ; on voit que personne n'est en sûreté de sa vie devant un Tribunal érigé pour veiller sur la vie des citoyens, & toutes les voix se réunissent pour demander vengeance.

Il s'agissait, dans cette étrange affaire, de religion, de suicide, de parricide : il s'agissait de savoir si un père & une mère avaient étranglé leur fils pour plaire à Dieu, si un frère avait étranglé son frère, si un ami avait étranglé son ami, & si les Juges avaient à se reprocher d'avoir fait mourir sur la roue un père innocent, ou d'avoir épargné une mère, un frère, un ami coupables.

Jean Calas, âgé de soixante & huit ans, exerçait la profession de négociant à Toulouse depuis plus de quarante années, & était reconnu de tous ceux qui ont vécu avec lui pour un bon

père. Il était Protestant, ainsi que sa femme & tous ses enfans, excepté un qui avait abjuré l'hérésie, & à qui le père faisait une petite pension. Il paraissait si éloigné de cet absurde fanatisme qui rompt tous les liens de la société, qu'il approuva la conversion de son fils *Louis Calas*, & qu'il avait depuis trente ans chez lui une servante zélée Catholique, laquelle avait élevé tous ses enfans.

Un des fils de *Jean Calas*, nommé *Marc Antoine*, était un homme de lettres : il passait pour un esprit inquiet, sombre & violent. Ce jeune homme ne pouvant réussir ni à entrer dans le négoce auquel il n'était pas propre, ni à être reçu avocat parce qu'il fallait des certificats de Catholicité qu'il ne put obtenir, résolut de finir sa vie, & fit pressentir ce dessein à un de ses amis : il se confirma dans sa résolution par la lecture de tout ce qu'on a jamais écrit sur le suicide.

Enfin, un jour, ayant perdu son argent au jeu, il choisit ce jour là même pour exécuter son dessein. Un ami de sa famille, & le sien, nommé *Lavaisse*, jeune homme de dix-neuf ans, connu par la candeur & la douceur de ses mœurs, fils d'un avocat célèbre de Toulouse, était arri-

vé * de Bordeaux la veille ; il soupa par hazard chez les *Calas*. Le père, la mère, *Marc Antoine* leur fils ainé, *Pierre* leur second fils, mangèrent ensemble. Après le souper on se retira dans un petit fallon ; *Marc Antoine* disparut : enfin, lorsque le jeune *Lavaisse* voulut partir, *Pierre Calas* & lui étant descendus, trouvèrent en bas auprès du magasin, *Marc Antoine* en chemise, pendu à une porte, & son habit plié sur le comptoir ; sa chemise n'était pas seulement dérangée ; ses cheveux étaient bien peignés : il n'avait sur son corps aucune playe, aucune meurtrissure. a)

On passe ici tous les détails dont les avocats ont rendu compte : on ne décrira point la douleur & le désespoir du père & de la mère : leurs cris furent entendus des voisins. *Lavaisse* & *Pierre Calas* hors d'eux mêmes coururent chercher des Chirugiens & la Justice.

Pendant qu'ils s'acquittaient de ce devoir, pendant que le père & la mère étaient dans les fan-

* 12. Octobre 1761.

a) On ne lui trouva après le transport du cadavre à l'hôtel de ville qu'une petite égratignure au bout du nez, & une petite tache sur la poitrine, causés par quelque inadvertance dans le transport du corps.

glots & dans les larmes, le peuple de Touloufe s'atroupait autour de la maifon. Ce peuple eft fuperftitieux & emporté; il regarde comme des monftres fes frères qui ne font pas de la même religion que lui. C'eft à Touloufe qu'on remercia Dieu folemnellement de la mort de *Henri trois*, & qu'on fit ferment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon *Henri quatre*. Cette ville folemnife encor tous les ans par une proceffion & par des feux de joie, le jour où elle maffacra quatre mille citoyens hérétiques il y a deux fiècles. En vain fix arrêts du Confeil ont défendu cette odieufe fête, les Touloufains l'ont toujours célébrée comme les jeux floraux.

Quelque fanatique de la populace s'écria que *Jean Calas* avait pendu fon propre fils *Marc Antoine*. Ce cri répété fut unanime en un moment; d'autres ajoutèrent que le mort devait le lendemain faire abjuration, que fa famille & le jeune *Larvaiffe* l'avaient étranglé, par haine contre la Religion Catholique; le moment d'après on n'en douta plus; toute la Ville fut perfuadée que c'eft un point de Religion chez les Proteftans, qu'un père & une mère doivent affaffiner leur fils, dès qu'il veut fe convertir.

Les esprits une fois émus ne s'arrêtent point. On imagina que les Protestans du Languedoc s'étaient assemblés la veille, qu'ils avaient choisi à la pluralité des voix un boureau de la secte, que le choix était tombé sur le jeune *Lavaisse*; que ce jeune homme en vingt-quatre heures avait reçu la nouvelle de son élection, & était arrivé de Bordeaux pour aider *Jean Calas*, sa femme & leur fils *Pierre*, à étrangler un ami, un fils, un frère.

Le Sr. *David*, Capitoul de Toulouse, excité par ces rumeurs, & voulant se faire valoir par une prompte exécution, fit une procédure contre les règles & les ordonnances. La famille *Calas*, la servante Catholique, *Lavaisse* furent mis aux fers.

On publia un monitoire non moins vicieux que la procédure. On alla plus loin. *Marc Antoine Calas* était mort calviniste; & s'il avait attenté sur lui-même, il devait être trainé sur la claye: on l'inhuma avec la plus grande pompe dans l'Eglise St. Etienne, malgré le Curé qui protestait contre cette profanation.

Il y a dans le Languedoc quatre confréries de pénitens, la blanche, la bleue, la grise, & la

noire. Les confrères portent un long capuce avec un masque de drap percé de deux trous pour laisser la vue libre : ils ont voulu engager Mr. le Duc de *Fitz-James*, Commandant de la Province, à entrer dans leur corps, & il les a refusés. Les confrères blancs firent à *Marc Antoine Calas* un service solennel comme à un Martyr. Jamais aucune Eglise ne célébra la fête d'un Martyr véritable avec plus de pompe ; mais cette pompe fut terrible. On avait élevé au dessus d'un magnifique catafalque, un squelette qu'on faisait mouvoir, & qui représentait *Marc Antoine Calas*, tenant d'une main une palme, & de l'autre la plume dont il devait signer l'abjuration de l'hérésie, & qui écrivait en effet l'arrêt de mort de son père.

Alors il ne manqua plus au malheureux qui avait attenté sur soi-même que la canonisation ; tout le peuple le regardait comme un saint ; quelques-uns l'invoquaient, d'autres allaient prier sur sa tombe, d'autres lui demandaient des miracles, d'autres racontaient ceux qu'il avait faits. Un moine lui arracha quelques dents pour avoir des reliques durables. Une dévote un peu sourde, dit qu'elle avait entendu le son des clo-

ches. Un prêtre apoplectique fut guéri après avoir pris de l'émétique. On dressa des verbaux de ces prodiges. Celui qui écrit cette rélation, possède une attestation qu'un jeune homme de Toulouse est devenu fou pour avoir prié plusieurs nuits sur le tombeau du nouveau saint, & pour n'avoir pu obtenir un miracle qu'il implorait.

Quelques Magistrats étaient de la confrérie des pénitens blancs. Dès ce moment la mort de *Jean Calas* parut infallible.

Ce qui surtout prépara son supplice, ce fut l'approche de cette fête singulière que les Toulousains célèbrent tous les ans en mémoire d'un massacre de quatre mille Huguenots; l'année 1762. était l'année séculaire. On dressait dans la ville l'appareil de cette solennité : cela même allumait encor l'imagination échauffée du peuple : on disait publiquement que l'échafaut sur lequel on rouerait les *Calas* serait le plus grand ornement de la fête ; on disait que la Providence amenait elle-même ces victimes pour être sacrifiées à notre sainte Religion. Vingt personnes ont entendu ces discours, & de plus violens encore. Et c'est de nos jours! & c'est dans

un tems où la philosophie a fait tant de progrès ! & c'est lorsque cent Académies écrivent pour inspirer la douceur des mœurs ! Il semble que le fanatisme indigné depuis peu des succès de la raison, se débatta sous elle avec plus de rage.

Treize Juges s'assemblèrent tous les jours pour terminer le procès. On n'avait, on ne pouvait avoir aucune preuve contre la famille ; mais la Religion trompée tenait lieu de preuve. Six Juges persistèrent longtems à condamner *Jean Calas*, son fils, & *Lavaisse* à la roue, & la femme de *Jean Calas* au bucher. Sept autres plus modérés voulaient au moins qu'on examinât. Les débats furent réitérés & longs. Un des Juges, convaincu de l'innocence des accusés, & de l'impossibilité du crime, parla vivement en leur faveur ; il opposa le zèle de l'humanité au zèle de la sévérité ; il devint l'avocat public des *Calas* dans toutes les maisons de Toulouse, où les cris continuels de la religion abusée demandaient le sang de ces infortunés. Un autre Juge connu par sa violence parlait dans la ville avec autant d'emportement contre les *Calas*, que le premier montrait d'empressement à les défendre. Enfin l'éclat fut si grand, qu'ils furent obligés de se

recuser l'un & l'autre ; ils se retirèrent à la campagne.

Mais par un malheur étrange , le Juge favorable aux *Calas* eut la délicatesse de persister dans sa récusation , & l'autre revint donner sa voix contre ceux qu'il ne devait point juger : ce fut cette voix qui forma la condamnation à la roue ; car il y eut huit voix contre cinq , un des six Juges opposés ayant à la fin , après bien des contestations , passé au parti le plus sévère.

Il semble que quand il s'agit d'un parricide , & de livrer un père de famille au plus affreux supplice , le jugement devrait être unanime , parce que les preuves d'un crime si inouï *b*) devraient être d'une évidence sensible à tout le monde : le moindre doute dans un cas pareil ,

b) Je ne connais que deux exemples de pères accusés dans l'histoire d'avoir assassiné leurs fils pour la Religion : le premier est du père de *Sainte Barbara* , que nous nommons *Ste. Barbe*. Il avait commandé deux fenêtres dans sa salle de bains : *Barbe* en son absence en fit une troisième en l'honneur de la Sainte Trinité : elle fit *du bout du doigt* le signe de la croix sur des colonnes de marbre , & ce signe se grava profondément dans les colonnes. Son père en colère courut après elle l'épée à la

doit suffire pour faire trembler un Juge qui va signer un arrêt de mort. La faiblesse de nôtre raison, & l'insuffisance de nos loix se font sentir tous les jours; mais dans quelle occasion en découvre t-on mieux la misère que quand la prépondérance d'une seule voix fait rouer un citoyen? Il falait dans Athènes cinquante voix au-delà de la moitié pour oser prononcer un jugement de mort. Qu'en résulte-t-il? ce que nous savons très inutilement, que les Grecs étaient plus sages & plus humains que nous.

Il paraissait impossible que *Jean Calas*, vieillard de soixante-huit ans, qui avait depuis longtems les jambes enflées & faibles, eût seul étranglé & pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au dessus de l'ordinaire;

main, mais elle s'enfuit à travers une montagne, qui s'ouvrit pour elle. Le père fit le tour de la montagne, & rattrapa sa fille; on la fouetta toute nue, mais Dieu la couvrit d'un nuage blanc; enfin son père lui trancha la tête. Voilà ce que rapporte la fleur des Saints.

Le second exemple est du Prince *Hermenegilde*. Il se révolta contre le Roi son père, lui donna bataille en 584. fut vaincu & tué par un officier: on en a fait un martyr, parce que son père était Arien.

il falait abfolument qu'il eût été affifté dans cette exécution par fa femme , par fon fils *Pierre Calas* , par *Lavaiffe* , & par la fervante. Ils ne s'étaient pas quittés un feul moment le soir de cette fatale aventure. Mais cette fuppoſition était encor auffi abſurde que l'autre : car comment une fervante zélée Catholique aurait-elle pu fouffrir que des Huguenots aſſaſſinaſſent un jeune homme élevé par elle , pour le punir d'aimer la Religion de cette fervante ? Comment *Lavaiffe* ferait-il venu expreſ de Bordeaux pour étrangler fon ami dont il ignorait la conversion prétendue ? Comment une mère tendre aurait-elle mis les mains fur fon fils ? Comment tous enſemble auraient-ils pu étrangler un jeune homme auffi robuste qu'eux tous , fans un combat long & violent , fans des cris affreux qui auraient appellé tout le voifinage , fans des coups réitérés , fans des meurtriſſures , fans des habits déchirés ?

Il était évident que ſi le parricide avait pu être commis , tous les accusés étaient également coupables , parce qu'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment ; il était évident qu'ils ne l'étaient pas ; il était évident que le père feul ne pou-

vait l'être ; & cependant l'arrêt condamna ce père seul à expirer sur la roue.

Le motif de l'arrêt était aussi inconcevable que tout le reste. Les Juges qui étaient décidés pour le supplice de *Jean Calas* persuadèrent aux autres que ce vieillard faible ne pourrait résister aux tourmens , & qu'il avouerait sous les coups des boureaux son crime & celui de ses complices. Ils furent confondus , quand ce vieillard , en mourant sur la roue , prit Dieu à témoin de son innocence , & le conjura de pardonner à ses Juges.

Ils furent obligés de rendre un second arrêt contradictoire avec le premier , d'élargir la mère , son fils *Pierre* , le jeune *Lavaisse* & la servante : mais un des Conseillers leur ayant fait sentir que cet arrêt démentait l'autre , qu'ils se condamnaient eux-mêmes , que tous les accusés ayant toujours été ensemble dans le tems qu'on supposait le parricide , l'élargissement de tous les survivans prouvait invinciblement l'innocence du père de famille exécuté. Ils prirent alors le parti de bannir *Pierre Calas* son fils. Ce bannissement semblait aussi inconséquent , aussi absurde que tout le reste : car *Pierre Calas*

était coupable ou innocent du parricide ; s'il était coupable, il fallait le rouer comme son père ; s'il était innocent, il ne fallait pas le bannir. Mais les Juges effrayés du supplice du père, & de la pitié attendrissante avec laquelle il était mort, imaginèrent sauver leur honneur en laissant croire qu'ils faisaient grâce au fils ; comme si ce n'eût pas été une prévarication nouvelle de faire grâce ; & ils crurent que le bannissement de ce jeune homme pauvre, & sans appui, étant sans conséquence, n'était pas une grande injustice, après celle qu'ils avaient eu le malheur de commettre.

On commença par menacer *Pierre Calas* dans son cachot, de le traiter comme son père s'il n'abjurait pas sa Religion. C'est ce que ce jeune homme c) atteste par serment.

Pierre Calas, en sortant de la ville, rencontra un Abbé convertisseur, qui le fit rentrer dans Toulouse ; on l'enferma dans un couvent de Dominicains, & là on le contraignit à ren-

c) Un Jacobin vint dans mon cachot, & me menaça du même genre de mort, si je n'abjurais pas : c'est ce que j'atteste devant Dieu, 23. Juillet 1762.

Pierre Calas.

plir toutes les fonctions de la Catholicité; c'é-
tait en partie ce qu'on voulait, c'était le prix
du sang de son père; & la Religion qu'on avait
cru venger, semblaît satisfaite.

On enleva les filles à la mère; elles furent
enfermées dans un couvent. Cette femme pres-
que arrosée du sang de son mari, ayant tenu
son fils ainé mort entre ses bras, voyant l'au-
tre banni, privée de ses filles, dépouillée de
tout son bien, était seule dans le monde, sans
pain, sans espérance, & mourante de l'excès
de son malheur. Quelques personnes ayant exami-
né murement toutes les circonstances de cette
avanture horrible, en furent si frappées, qu'elles
firent presser la Dame *Calas*, retirée dans une
solitude, d'oser venir demander justice aux pieds
du Trone. Elle ne pouvait pas alors se soute-
nir, elle s'éteignait; & d'ailleurs étant née An-
glaïse, transplantée dans une province de France
des son jeune âge, le nom seul de la ville de
Paris l'effrayait. Elle s'imaginait que la capitale
du Royaume devait être encor plus barbare que
celle de Touloufe. Enfin le devoir de venger
la mémoire de son mari l'emporta sur sa fai-
blesse. Elle arriva à Paris prête d'expirer. Elle

fut étonnée d'y trouver de l'accueil, des secours & des larmes.

La raison l'emporte à Paris sur le fanatisme, quelque grand qu'il puisse être; au lieu qu'en province le fanatisme l'emporte presque toujours sur la raison.

Mr. *De Beaumont*, célèbre avocat du Parlement de Paris, prit d'abord sa défense, & dressa une consultation qui fut signée de quinze avocats. Mr. *Loiseau*, non moins éloquent, composa un mémoire en faveur de la famille. Mr. *Mariette* avocat au Conseil, dressa une requête juridique, qui portait la conviction dans tous les esprits.

Ces trois généreux défenseurs des loix & de l'innocence abandonnèrent à la veuve le profit des éditions de leurs plaidoiers. *d)* Paris & l'Europe entière s'émurent de pitié, & demandèrent justice avec cette femme infortunée. L'arrêt fut prononcé par tout le public longtems avant qu'il pût être signé par le Conseil.

La pitié pénétra jusqu'au Ministère, malgré le

d) On les a contrefaits dans plusieurs villes & la dame *Calas* a perdu le fruit de cette générosité.

le torrent continuel des affaires , qui souvent exclut la pitié, & malgré l'habitude de voir des malheureux , qui peut endurcir le cœur encor davantage. On rendit les filles à la mère. On les vit toutes trois couvertes d'un crêpe & baignées de larmes , en faire répandre à leurs Juges.

Cependant cette famille eut encor quelques ennemis, car il s'agissait de Religion. Plusieurs personnes qu'on appelle en France *dévotés* e) dirent hautement qu'il valait bien mieux laisser rouer un vieux Calviniste innocent, que d'exposer huit Conseillers de Languedoc à convenir qu'ils s'étaient trompés : on se servit même de cette expression : „ Il y a plus de Magistrats „ que de *Calas* : & on inférait de là que la famille *Calas* devait être immolée à l'honneur de la Magistrature. On ne songeait pas que l'honneur des Juges consiste comme celui des autres hommes à réparer leurs fautes. On ne croit pas en France que le Pape assisté de ses Cardinaux soit infallible : on pourrait croire de même que huit Juges de Toulouse ne le sont pas. Tout le reste

e) *Dévo*t vient du mot Latin *devotus*. Les *devois* de l'ancienne Rome étaient ceux qui se dévouaient pour le salut de la République; c'étaient les *Curtius*, les *Décimus*.

des gens sensés & desintéressés disaient que l'arrêt de Toulouse ferait cassé dans toute l'Europe, quand même des considérations particulières empêcheraient qu'il fût cassé dans le Conseil.

Tel était l'état de cette étonnante aventure, lorsqu'elle a fait naître à des personnes impartiales, mais sensibles, le dessein de présenter au public quelques réflexions sur la tolérance, sur l'indulgence, sur la commiseration, que l'Abbé *Houteville* appelle *Dogme monstrueux*, dans sa déclamation empoulée & erronée sur des faits, & que la raison appelle l'appanage de la nature.

Ou les Juges de Toulouse entraînés par le fanatisme de la populace ont fait rouer un père de famille innocent, ce qui est sans exemple; ou ce père de famille & sa femme ont étranglé leur fils aîné, aidés dans ce parricide par un autre fils & par un ami, ce qui n'est pas dans la nature. Dans l'un ou dans l'autre cas l'abus de la Religion la plus sainte a produit un grand crime. Il est donc de l'intérêt du genre humain d'examiner si la Religion doit être charitable ou barbare.

C H A P I T R E II.

Conséquences du supplice de Jean Calas.

SI les pénitens blancs furent la cause du supplice d'un innocent , de la ruine totale d'une famille , de sa dispersion , & de l'opprobre qui ne devrait être attaché qu'à l'injustice , mais qui l'est au supplice ; si cette précipitation des pénitens blancs à célébrer comme un saint , celui qu'on aurait dû trainer sur la claie , a fait rouer un père de famille vertueux ; ce malheur doit sans doute les rendre pénitens en effet pour le reste de leur vie : eux & les juges doivent pleurer , mais non pas avec un long habit blanc , & un masque sur le visage qui cacherait leurs larmes.

On respecte toutes les confréries ; elles sont édifiantes ; mais quelque grand bien qu'elles puissent faire à l'Etat , égale-t-il ce mal affreux qu'elles ont causé ? Elles semblent instituées par le zèle qui anime en Languedoc les Catholiques contre ceux que nous nommons Huguenots. On di-

rait qu'on a fait vœu de haïr ses frères ; car nous avons assez de religion pour haïr & persécuter, nous n'en avons pas assez pour aimer & pour secourir. Et que ferait-ce, si ces confréries étaient gouvernées par des entouffiaftes, comme l'ont été autrefois quelques congrégations des artisans & des *Messieurs*, chez lesquels on réduisait en art & en système l'habitude d'avoir des visions, comme le dit un de nos plus éloquens & savans Magistrats? Que ferait-ce si on établissait dans les confréries ces chambres obscures, appellées chambres de méditation, où l'on faisait peindre des diables armés de cornes & de griffes, des gouffres de flammes, des croix & des poignards, avec le saint nom de JESUS au-dessus du tableau? Quel spectacle pour des yeux déjà fascinés, & pour des imaginations aussi enflammées que fœumifés à leurs directeurs!

Il y a eu des tems, on ne le fait que trop, où des confréries ont été dangereuses. Les frérôts, les flagellans ont causé des troubles. La Ligue commença par de telles associations. Pourquoi se distinguer ainsi des autres citoyens? s'en croyait-on plus parfait? cela même est une insulte au reste de la nation. Voulait-on que tous

les chrétiens entraissent dans la confrérie? Ce ferait un beau spectacle que l'Europe en capuchon & en masque, avec deux petits trous ronds au devant des yeux! Pense-t-on, de bonne foi que Dieu préfère cet acoutrement à un just'au-corps? Il y a bien plus; cet habit est un uniforme de controversistes, qui avertit les adversaires de se mettre sous les armes; il peut exciter une espèce de guerre civile dans les esprits, & elle finirait peut-être par de funestes excès, si le Roi & ses Ministres n'étaient aussi sages que les fanatiques sont insensés.

On fait assez ce qu'il en a coûté depuis que les Chrétiens disputent sur le dogme; le sang a coulé, soit sur les échaffauts, soit dans les batailles, dès le quatrième siècle jusqu'à nos jours. Bornons nous ici aux guerres & aux horreurs que les querelles de la réforme ont excitées, & voyons quelle en a été la source en France. Peut-être un tableau racourci & fidèle de tant de calamités ouvrira les yeux de quelques personnes peu instruites, & touchera des cœurs bien faits.

 CHAPITRE III.

Idee de la Réforme du seizième siècle.

Lorsqu'à la renaissance des lettres, les esprits commencèrent à s'éclairer, on se plaignit généralement des abus; tout le monde avoué que cette plainte était légitime.

Le Pape *Alexandre VI.* avait acheté publiquement la tiare, & ses cinq bâtards en partageaient les avantages. Son fils, le Cardinal Duc de *Borgia*, fit périr, de concert avec le Pape son père, les *Vitelli*, les *Urbino*, les *Gravina*, les *Olivetto*, & cent autres Seigneurs, pour ravir leurs domaines. *Jules II.* animé du même esprit, excommunia *Louis XII.*, donna son Royaume au premier occupant, & lui-même le casque en tête, & la cuirasse sur le dos, mit à feu & à sang une partie de l'Italie. *Léon X.* pour payer ses plaisirs, trafiqua des indulgences, comme on vend des denrées dans un marché public. Ceux qui s'élevèrent contre tant de brigandages, n'avaient du moins aucun tort dans la morale;

voyons s'ils en avaient contre nous dans la politique.

Ils disaient que JESUS-CHRIST n'ayant jamais exigé d'annates, ni de réserves, ni vendu des dispenses pour ce monde, & des indulgences pour l'autre, on pouvait se dispenser de payer à un Prince étranger le prix de toutes ces choses. Quand les annates, les procès en Cour de Rome, & les dispenses qui subsistent encor aujourd'hui, ne nous coûteraient que cinq cent mille francs par an, il est clair que nous avons payé depuis *François I.* en deux cent cinquante années cent vingt millions; & en évaluant les différens prix du marc d'argent, cette somme en compose une d'environ deux cent cinquante millions d'aujourd'hui. On peut donc convenir sans blasphème, que les hérétiques en proposant l'abolition de ces impôts singuliers, dont la postérité s'étonnera, ne faisaient pas en cela un grand mal au Royaume, & qu'ils étaient plutôt bons calculateurs que mauvais fujets. Ajoutons qu'ils étaient les seuls qui fussent la langue Grecque, & qui connussent l'antiquité. Ne dissimulons point que malgré leurs erreurs, nous leur devons le développement de l'esprit humain, longtems en-

seveli dans la plus épaisse barbarie.

Mais comme ils niaient le Purgatoire, dont on ne doit pas douter, & qui d'ailleurs rapportait beaucoup aux moines; comme ils ne révéraient pas des reliques qu'on doit révéler, mais qui rapportaient encor davantage; enfin, comme ils attaquaient des dogmes très respectés, (a) on ne leur répondit d'abord qu'en les faisant brûler. Le Roi qui les protégeait, & les foudroyait en Allema-

a) Ils renouvelaient le sentiment de *Bérenger* sur l'Eucharistie; ils niaient qu'un corps pût être en cent mille endroits différens, même par la toute-puissance divine; ils niaient que les attributs pussent subsister sans sujet; ils croyaient qu'il était absolument impossible que ce qui est pain & vin aux yeux, au goût, à l'estomach, fût anéanti dans le moment même qu'il existe; ils soutenaient toutes ces erreurs condamnées autrefois dans *Bérenger*. Ils se fondaient sur plusieurs passages des premiers Pères de l'Eglise, & surtout de *St. Justin*, qui dit expressément dans son dialogue contre *Typhon*;
 » L'oblation de fine farine est la figure de l'Eucharistie,
 » que JESUS-CHRIST nous ordonne de faire en mémoire de sa passion. « καὶ ἡ τῆς σιμιδαλιῶς &c. τύπος
 ἢ τῆ ἀρτοῦ τῆς εὐχαριστίας, ὃν εἰς ἀνάμνησιν τῆ πάθους &c.
 Ἰησοῦς χριστοῦ ὁ κύριος ἡμῶν παρέδωκε ποιεῖν.

Ils rapellaient tout ce qu'on avait dit dans les premiers

gne, marcha dans Paris à la tête d'une procession, après laquelle on exécuta plusieurs de ces malheureux; & voici quelle fut cette exécution. On les suspendait au bout d'une longue poutre qui jouait en bascule sur un arbre de bout; un grand feu était allumé sous eux, on les y plongeait, & on les relevait alternativement; ils éprouvaient les tourmens & la mort par degrés, jusqu'à ce qu'ils expirassent par le plus long & le plus

siècles contre le culte des reliques; ils citaient ces paroles de *Vigilantius*: » Est-il nécessaire que vous respectiez, ou même que vous adoriez une vile poussière? » les âmes des martyrs aiment-elles encor leurs cendres? » Les coutumes des idolâtres se sont introduites dans » l'Eglise; on commence à allumer des flambeaux en » plein midi; nous pouvons pendant notre vie prier les » uns pour les autres; mais après la mort, à quoi servent ces prières?

Mais ils ne disaient pas combien *St. Jérôme* s'était élevé contre ces paroles de *Vigilantius*. Enfin, ils voulaient tout rapeller aux tems Apostoliques, & ne voulaient pas convenir que l'Eglise s'étant étendue & fortifiée, il avait fallu nécessairement étendre & fortifier sa discipline: ils condamnaient les richesses, qui semblaient pourtant nécessaires pour soutenir la majesté du culte.

affreux supplice que jamais ait inventé la barbarie.

Peu de tems avant la mort de *François I.* quelques membres du Parlement de Provence, animés par des Ecclésiastiques contre les habitans de Mé-rindol & de Cabrière, demandèrent au Roi des troupes pour apuier l'exécution de dix-neuf personnes de ce pays condamnées par eux; ils en firent égorger six mille, sans pardonner ni au sexe, ni à la vieillesse, ni à l'enfance; ils réduisirent trente bourgs en cendres. Ces peuples, jusqu'alors inconnus, avaient tort sans doute d'être nés Vaudois, c'était leur seule iniquité. Ils étaient établis depuis trois cent ans dans des déserts, & sur des montagnes qu'ils avaient rendu fertiles par un travail incroyable. Leur vie pastorale & tranquille retraçait l'innocence attribuée aux

b) Le véridique & respectable Président de *Thou* parle ainsi de ces hommes si innocens & si infortunés: *Homines esse qui trecentis circiter abhinc annis asperum & incultum solum vectigale à dominis acceperint, quod improbo labore & assiduo cultu frugum ferax & aptum pecori reddiderint; patientissimos eos laboris & inediae, à litibus abhorrentes, erga egenos munificos, tributa principi & sua jura dominis sedulo & summa fide pendere; Dei cultum*

premiers âges du monde. Les villes voisines n'étaient connues d'eux que par le trafic des fruits qu'ils allaient vendre ; ils ignoraient les procès & la guerre ; ils ne se défendirent pas ; on les égorgea comme des animaux fugitifs qu'on tue dans une enceinte (b).

Après la mort de François I. Prince plus connu cependant par ses galanteries & par ses malheurs que par ses cruautés, le supplice de mille hérétiques, surtout celui du Conseiller au Parlement *Dubourg*, & enfin, le massacre de *Vassy*, armèrent les persécutés, dont la secte s'était multipliée à la lueur des bûchers, & sous le fer des boureaux ; la rage succéda à la patience ; ils imitèrent les cruautés de leurs ennemis : neuf guerres civiles remplirent la France de carnage ; une paix plus funeste que la guerre produisit la *St.*

*assiduis precibus & morum innocentiam præ se ferre, ceterum rarè divorum templa adire, nisi si quando ad vicina suis finibus oppida mercandi aut negotiorum causa diver-
tant ; quò si quandoque pedem inferant, non dei, divorum-
que statuis advolvi, nec cereos eis aut donaria ulla pone-
re ; non sacerdotes ab eis rogari ut pro se, aut propinquo-
rum manibus rem divinam faciant, non cruce frontem insig-
niri uti aliorum moris est : cùm cælum intonat non se lu-*

Barthelemi, dont il n'y avait aucun exemple dans les annales des crimes.

La Ligue assassina *Henri III.* & *Henri IV.* par les mains d'un frère Jacobin, & d'un monstre qui avait été frère Feuillant. Il y a des gens qui prétendent que l'humanité, l'indulgence, & la liberté de conscience sont des choses horribles; mais en bonne foi, auraient-elles produit des calamités comparables?

CHAPITRE IV.

Si la Tolérance est dangereuse; & chez quels peuples elle est pratiquée.

Quelques-uns ont dit que si l'on usait d'une indulgence paternelle envers nos frères errans

strali aqua aspergere, sed sublatis in cælum oculis dei opem implorare; non religionis ergo peregrè proficisci, non per vias antè crucium simulacra caput aperire; sacra alio ritu, & populari lingua celebrare; non denique Pontifici aut Episcopis honorem deferre, sed quosdam è suo numero delectos pro antistitibus & doctoribus habere. Hæc uti ad Franciscum relata VI. Eid. feb. anni &c.

Madame de Cental, à qui appartenait une partie des

qui prient Dieu en mauvais Français, ce ferait leur mettre les armes à la main, qu'on verrait de nouvelles batailles de Jarnac, de Moncontour, de Coutras, de Dreux, de St. Denis &c. C'est ce que j'ignore, parce que je ne suis pas prophète; mais il me semble que ce n'est pas raisonner conséquemment que de dire, " Ces hommes se sont soulevés quand je leur ai fait du mal, donc ils se soulèveront quand je leur ferai du bien. "

J'oserais prendre la liberté d'inviter ceux qui sont à la tête du Gouvernement, & ceux qui sont destinés aux grandes places, à vouloir bien examiner mûrement, si l'on doit craindre en effet que la douceur produise les mêmes révoltes que la cruauté a fait naître, si ce qui est arrivé dans certaines circonstances doit arriver dans d'autres, si les tems,

terres ravagées, & sur lesquelles on ne voyait plus que les cadavres de ses habitans, demanda justice au Roi *Henri II.* qui la renvoya au Parlement de Paris. L'Avocat général de Provence nommé *Guerin*, principal auteur des massacres, fut seul condamné à perdre la tête; *De Thou* dit, qu'il porta seul la peine des autres coupables, *quod aulicorum favore destitueretur*, parce qu'il n'avait pas d'amis à la Cour.

l'opinion, les mœurs font toujours les mêmes ?

Les Huguenots, sans doute, ont été enivrés de fanatisme, & fouillés de sang comme nous : mais la génération présente est-elle aussi barbare que leurs pères ? le temps, la raison qui fait tant de progrès, les bons livres, la douceur de la société, n'ont-ils point pénétré chez ceux qui conduisent l'esprit de ces peuples ? & ne nous apercevons-nous pas que presque toute l'Europe a changé de face depuis environ cinquante années ?

Le Gouvernement s'est fortifié partout, tandis que les mœurs se sont adoucies. La police générale, soutenue d'armées nombreuses toujours existantes, ne permet pas d'ailleurs de craindre le retour de ces tems anarchiques, où des payfans Calvinistes combattaient des payfans Catholiques, enrégimentés à la hâte entre les semailles & les moissons.

D'autres tems, d'autres soins. Il serait absurde de décimer aujourd'hui la Sorbonne, parce qu'elle présenta requête autrefois pour faire brûler la *pucelle d'Orléans* ; parce qu'elle déclara *Henri III.* déchu du droit de régner, qu'elle l'excommunia, qu'elle proscrivit le grand

Henri IV. On ne recherchera pas , sans doute , les autres corps du Royaume qui commirent les mêmes excès dans ces tems de frénésie ; cela ferait non-seulement injuste , mais il y aurait autant de folie qu'à purger tous les habitans de Marseille , parce qu'ils ont eu la peste en 1720.

Irons-nous saccager Rome , comme firent les troupes de *Charles-quin* , parce que *Sixte-quin* en 1585. accorda neuf ans d'indulgence à tous les Français qui prendraient les armes contre leur Souverain ? & n'est-ce pas assez d'empêcher Rome de se porter jamais à des excès semblables ?

La fureur qu'inspirent l'esprit dogmatique & l'abus de la Religion Chrétienne mal entendue , a répandu autant de sang , a produit autant de désastres en Allemagne , en Angleterre , & même en Hollande , qu'en France : cependant aujourd'hui la différence des Religions ne cause aucun trouble dans ces Etats : le Juif , le Catholique , le Grec , le Luthérien , le Calviniste , l'Anabaptiste , le Socinien , le Memnoniste , le Morave & tant d'autres , vivent en frères dans ces con-

trées , & contribuent également au bien de la société.

On ne craint plus en Hollande que les disputes d'un a) *Gomar* sur la prédestination fassent trancher la tête au grand Pensionnaire. On ne craint plus à Londres que les querelles des Presbytériens & des Episcopaux pour une Liturgie & pour un surplis , répandent le sang d'un Roi sur un échaffaut. b) L'Irlande peuplée & enrichie ne verra plus ses citoyens catholiques sacrifier

a) *François Gomar* était un Théologien Protestant ; il soutint contre *Arminius* son collègue, que Dieu a destiné de toute éternité la plus grande partie des hommes à être brûlés éternellement : ce dogme infernal fut soutenu comme il devait l'être par la persécution. Le grand Pensionnaire *Barneweldt*, qui était du parti contraire à *Gomar*, eut la tête tranchée à l'âge de 72 ans, le 13. May 1619. pour avoir contristé au possible l'Eglise de Dieu.

b) Un déclamateur dans l'apologie de la révocation de l'Edit de Nantes, dit en parlant de l'Angleterre, *une fausse religion devait produire nécessairement de tels fruits ; il en restait un seul à mourir, ces insulaires le recueillent, c'est le mépris des nations.* Il faut avouer que l'auteur prend mal son tems pour dire que les Anglais

crifier à Dieu pendant deux mois ses citoyens protestans, les enterrer vivans, suspendre les mères à des gibets, attacher les filles au cou de leurs mères & les voir expirer ensemble, ouvrir le ventre des femmes enceintes, en tirer les enfans à demi formés, & les donner à manger aux porcs & aux chiens; mettre un poignard dans la main de leurs prisonniers garrotés, & conduire leurs bras dans le sein de leurs femmes, de leurs pères, de leurs mères, de leurs filles; s'imaginant en faire mutuellement des parricides,

glais sont méprisables & méprisés de toute la terre. Ce n'est pas, ce me semble, lorsqu'une nation signale sa bravoure & sa générosité, lorsqu'elle est victorieuse dans les quatre parties du monde, qu'on est bien reçu à dire qu'elle est méprisable & méprisée. C'est dans un chapitre sur l'intolérance, qu'on trouve ce singulier passage. Ceux qui prêchent l'intolérance méritent d'écrire ainsi. Cet abominable livre, qui semble fait par le fou de *Verberies*, est d'un homme sans mission, car quel pasteur écrirait ainsi? La fureur est poussée dans ce livre, jusqu'à justifier la *St. Barthelemi*. On croirait qu'un tel ouvrage rempli de si affreux paradoxes devrait être entre les mains de tout le monde, au moins par sa singularité, cependant à peine est-il connu.

& les damner tous en les exterminant tous! C'est ce que raporte *Rapin-Toiras*, officier en Irlande, presque contemporain: c'est ce que raportent toutes les annales, toutes les histoires d'Angleterre, & ce qui sans doute ne fera jamais imité. La philosophie, la seule philosophie, cette sœur de la Religion, a desarmé des mains que la superstition avait si longtems ensanglantées, & l'esprit humain au réveil de son yvresse s'est étonné des excès où l'avait emporté le fanatisme.

Nous-mêmes, nous avons en France une province opulente où le Luthéranisme l'emporte sur le Catholicisme. L'Université d'Alzace est entre les mains des Luthériens: ils occupent une partie des charges municipales; jamais la moindre querelle religieuse n'a dérangé le repos de cette province depuis qu'elle appartient à nos Rois. Pourquoi? c'est qu'on n'y a persécuté personne. Ne cherchez point à gêner les cœurs, & tous les cœurs seront à vous.

Je ne dis pas que tous ceux qui ne sont point de la Religion du Prince doivent partager les places & les honneurs de ceux qui sont de la Religion dominante. En Angleterre, les Catholiques regardés comme attachés au parti du Prétendant,

ne peuvent parvenir aux emplois ; ils payent même double taxe ; mais ils jouissent d'ailleurs de tous les droits des citoyens.

On a soupçonné quelques Evêques Français de penser qu'il n'est ni de leur honneur, ni de leur intérêt ; d'avoir dans leur Diocèse des Calvinistes ; & que c'est là le plus grand obstacle à la tolérance ; je ne le puis croire. Le corps des Evêques en France est composé de gens de qualité qui pensent & qui agissent avec une noblesse digne de leur naissance ; ils sont charitables & généreux , c'est une justice qu'on doit leur rendre : ils doivent penser que certainement leurs diocésains fugitifs ne se convertiront pas dans les pays étrangers, & que retournés auprès de leurs pasteurs ils pourraient être éclairés par leurs instructions , & touchés par leurs exemples ; il y aurait de l'honneur à les convertir ; le temporel n'y perdrait pas , & plus il y aurait de citoyens , plus les terres des Prélats rapporteraient.

Un Evêque de Varmie en Pologne avait un Anabatiste pour fermier ; & un Socinien pour receveur ; on lui proposa de chasser & de poursuivre l'un parce qu'il ne croyait pas la consubstantialité , & l'autre parce qu'il ne batifait son fils

qu'à quinze ans ; il répondit qu'ils seraient éternellement damnés dans l'autre monde , mais que dans ce monde-ci ils lui étaient très nécessaires.

Sortons de notre petite sphère , & examinons le reste de notre globe. Le grand Seigneur gouverne en paix vingt peuples de différentes religions ; deux cent mille Grecs vivent avec félicité dans Constantinople ; le Muphti même nomme & présente à l'Empereur le Patriarche Grec ; on y souffre un Patriarche Latin. Le Sultan nomme des Evêques Latins pour quelques îles de la Grèce , * & voici la formule dont il se sert : *Je lui commande d'aller résider Evêque dans l'île de Chio , selon leur ancienne coutume & leurs vaines cérémonies.* Cet Empire est rempli de Jacobites , de Nestoriens , de Monotélites ; il y a des Coptes , des Chrétiens de *St. Jean* , des Juifs , des Guèbres , des Baniens. Les annales Turques ne font mention d'aucune révolte excitée par aucune de ces religions.

Allez dans l'Inde , dans la Perse , dans la Tartarie , vous y verrez la même tolérance & la même tranquillité. *Pierre le Grand* a favorisé tous

* Voyez *Ricaut*.

les cultes dans son vaste Empire : le commerce & l'agriculture y ont gagné , & le corps politique n'en a jamais souffert.

Le Gouvernement de la Chine n'a jamais adopté , depuis plus de quatre mille ans qu'il est connu , que le culte des *Noachides* , l'adoration simple d'un seul Dieu : cependant il tolère les superstitions de *Fo* , & une multitude de Bonzes qui serait dangereuse , si la sagesse des tribunaux ne les avait pas toujours contenus.

Il est vrai que le grand Empereur *Yont-Chin* , le plus sage & le plus magnanime peut-être qu'ait eu la Chine , a chassé les Jésuites ; mais ce n'était pas parce qu'il était intolérant , c'était au contraire parce que les Jésuites l'étaient. Ils rapportent eux-mêmes dans leurs lettres curieuses , les paroles que leur dit ce bon Prince : *Je sais que votre religion est intolérante ; je sais ce que vous avez fait aux Manilles & au Japon ; vous avez trompé mon père , n'espérez pas me tromper de même.* Qu'on lise tout le discours qu'il daigna leur tenir , on le trouvera le plus sage & le plus clément des hommes. Pouvait-il en effet retenir des physiciens d'Europe , qui sous prétexte de montrer des thermomètres & des éolipiles à la

Cour, avaient soulevé déjà un Prince du sang ? & qu'aurait dit cet Empereur s'il avait lu nos histoires, s'il avait connu nos tems de la ligue, & de la conspiration des poudres ?

C'en était assez pour lui d'être informé des querelles indécentes des Jésuites, des Dominicains, des Capucins, des Prêtres séculiers envoyés du bout du monde dans ses Etats : ils venaient prêcher la vérité, & ils s'anathématisaient les uns les autres. L'Empereur ne fit donc que renvoyer des perturbateurs étrangers : mais avec quelle bonté les renvoya-t-il ? quels soins paternels n'eut-il pas d'eux pour leur voyage, & pour empêcher qu'on ne les insultât sur la route ? Leur bannissement même fut un exemple de tolérance & d'humanité.

* Les Japonois étaient les plus tolérans de tous les hommes ; douze religions paisibles étaient établies dans leur Empire : les Jésuites vinrent faire la treizième ; mais bientôt n'en voulant pas souffrir d'autre, on fait ce qui en résulta ; une guerre civile, non moins affreuse que celles de la ligue, désola ce pays. La Religion Chrétienne

* Voyez *Kempfer* & toutes les relations du Japon.

fut noyée enfin dans des flots de sang ; les Japonois fermèrent leur Empire au reste du monde ; & ne nous regardèrent que comme des bêtes farouches , semblables à celles dont les Anglais ont purgé leur ile. C'est en vain que le Ministre *Colbert* sentant le besoin que nous avions des Japonois , qui n'ont nul besoin de nous , tenta d'établir un commerce avec leur Empire ; il les trouva inflexibles.

Ainsi donc notre Continent entier nous prouve qu'il ne faut ni annoncer , ni exercer l'intolérance.

Jetez les yeux sur l'autre hémisphère , voyez la Caroline , dont le sage *Loke* fut le législateur ; il fuffit de sept pères de famille pour établir un culte public aprouvé par la loi : cette liberté n'a fait naître aucun désordre. Dieu nous préserve de citer cet exemple pour engager la France à l'imiter ! on ne le raporte que pour faire voir que l'excès le plus grand où puisse aller la tolérance , n'a pas été suivi de la plus légère dissension : mais ce qui est très - utile & très - bon dans une colonie naissante , n'est pas convenable dans un ancien royaume.

Que dirons - nous des *Primitifs* , que l'on a

Les Loix

nommés *Quakres* par dérision, & qui avec des usages peut-être ridicules, ont été si vertueux, & ont enseigné inutilement la paix au reste des hommes ? Ils sont en Pensilvanie au nombre de cent mille ; la discorde, la controverse sont ignorées dans l'heureuse patrie qu'ils se sont faite : & le nom seul de leur ville de Philadelphie, qui leur rappelle à tout moment que les hommes sont frères, est l'exemple & la honte des peuples qui ne connaissent pas encor la tolérance.

Enfin cette tolérance n'a jamais excité de guerre civile ; l'intolérance a couvert la terre de carnage. Qu'on juge maintenant entre ces deux riva-

b) *Mr. de la Bourdonnaie*, Intendant de Rouen, dit que la manufacture de chapeaux est tombée à Caudebec & à Neufchâtel par la fuite des réfugiés. *Mr. Foucaut*, Intendant de Caën, dit que le commerce est tombé de moitié dans la Généralité. *Mr. de Maupeou*, Intendant de Poitiers, dit que la manufacture de droguet est anéantie. *Mr. de Beçons*, Intendant de Bordeaux, se plaint que le commerce de Clerac & de Nerac ne subsiste presque plus. *Mr. de Miroménil*, Intendant de Touraine, dit que le commerce de Tours est diminué de dix millions par année ; & tout cela par la persécution. Voyez

les, entre la mère qui veut qu'on égorge son fils, & la mère qui le cède pourvû qu'il vive.

Je ne parle ici que de l'intérêt des nations, & en respectant comme je le dois la Théologie, je n'envisage dans cet article que le bien physique & moral de la société. Je supplie tout lecteur impartial de peser ces vérités, de les rectifier & de les étendre. Des lecteurs attentifs qui se communiquent leurs pensées, vont toujours plus loin que l'auteur (*b*).

les mémoires des Intendans en 1698. Comptez surtout le nombre des officiers de terre & de mer, & de matelots, qui ont été obligés d'aller servir contre la France, & souvent avec un funeste avantage: & voyez si l'intolérance n'a pas causé quelque mal à l'Etat.

On n'a pas ici la témérité de proposer des vues à des Ministres dont on connaît le génie & les grands sentimens, & dont le cœur est aussi noble que la naissance: ils verront assez que le rétablissement de la marine demande quelque indulgence pour les habitans de nos côtes.

CHAPITRE V.

Comment la Tolérance peut être admise.

JOse supposer qu'un Ministre éclairé & magnanime, un Prélat humain & sage, un Prince qui fait que son intérêt consiste dans le grand nombre de ses sujets, & sa gloire dans leur bonheur, daigne jeter les yeux sur cet écrit informe & défectueux; il y supplée par ses propres lumières; il se dit à lui-même, Que risquerai-je à voir la terre cultivée & ornée par plus de mains laborieuses, les tributs augmentés, l'Etat plus florissant?

L'Allemagne ferait un désert couvert des ossemens des Catholiques, Evangeliques, Réformés, Anabatistes, égorgés les uns par les autres, si la paix de Westphalie n'avait pas procuré enfin la liberté de conscience.

Nous avons des Juifs à Bordeaux, à Metz, en Alzace; nous avons des Luthériens, des Moliéristes, des Jansénistes; ne pouvons-nous pas souffrir & contenir des Calvinistes à peu près aux mêmes conditions que les Catholiques sont tolé-

rés à Londres ? Plus il y a de sectes , moins chacune est dangereuse ; la multiplicité les affaiblit ; toutes sont réprimées par de justes loix , qui défendent les assemblées tumultueuses , les injures , les séditions , & qui sont toujours en vigueur par la force coactive.

Nous savons que plusieurs chefs de famille , qui ont élevé de grandes fortunes dans les pays étrangers , sont prêts à retourner dans leur patrie ; ils ne demandent que la protection de la loi naturelle , la validité de leurs mariages , la certitude de l'état de leurs enfans , le droit d'hériter de leurs pères , la franchise de leurs personnes ; point de temples publics , point de droit aux charges municipales , aux dignités : les Catholiques n'en ont ni à Londres , ni en plusieurs autres pays. Il ne s'agit plus de donner des privilèges immenses , des places de sûreté à une faction , mais de laisser vivre un peuple paisible , d'adoucir des édits , autrefois peut-être nécessaires , & qui ne le sont plus ; ce n'est pas à nous d'indiquer au Ministère ce qu'il peut faire ; il suffit de l'implorer pour des infortunés.

Que de moyens de les rendre utiles , & d'empêcher qu'ils ne soient jamais dangereux ! La prudence du Ministère & du Conseil , apuïée de

la force, trouvera bien aisément ces moyens ; que tant d'autres nations employent si heureusement.

Il y a des fanatiques encor dans la populace calviniste ; mais il est constant qu'il y en a davantage dans la populace convulsionnaire. La lie des infensés de *St. Médard* est comptée pour rien dans la nation, celle des prophètes Calvinistes est anéantie. Le grand moyen de diminuer le nombre des maniaques, s'il en reste, est d'abandonner cette maladie de l'esprit au régime de la raison, qui éclaire lentement, mais infailliblement les hommes. Cette raison est douce, elle est humaine, elle inspire l'indulgence, elle étouffe la discorde, elle affermit la vertu, elle rend aimable l'obéissance aux loix, plus encor que la force ne les maintient. Et comptera-t-on pour rien le ridicule attaché aujourd'hui à l'entousiasme par tous les honnêtes gens ? Ce ridicule est une puissante barrière contre les extravagances de tous les sectaires. Les tems passés sont comme s'ils n'avaient jamais été. Il faut toujours partir du point où l'on est, & de celui où les nations sont parvenues.

Il a été un tems où l'on se crut obligé de rendre

des arrêts contre ceux qui enseignaient une doctrine contraire aux cathégories d'*Aristote*, à l'horreur du vuide, aux quiddités, & à l'universel de la part de la chose. Nous avons en Europe plus de cent volumes de jurisprudence sur la forcellerie, & sur la manière de distinguer les faux forciers des véritables. L'excommunication des fauterelles, & des insectes nuisibles aux moissons, a été très en usage, & subsiste encor dans plusieurs rituels; l'usage est passé, on laisse en paix *Aristote*, les forciers & les fauterelles. Les exemples de ces graves démenes, autrefois si importantes, sont innombrables; il en revient d'autres de tems en tems, mais quand elles ont fait leur effet, quand on en est rassasié, elles s'anéantissent. Si quelqu'un s'avisait aujourd'hui d'être Carpocratien, ou Eutichéen, ou Monothélite, Monophysite, Nestorien, Manichéen &c. qu'arriverait-il? on en rirait comme d'un homme habillé à l'antique avec une fraise & un pourpoint.

La nation commençait à entr'ouvrir les yeux; lorsque les Jésuites *Le Tellier* & *Douçin* fabriquèrent la bulle *Unigenitus* qu'ils envoyèrent à

Rome; ils crurent être encor dans ces tems d'ignorance, où les peuples adoptaient fans examen les assertions les plus absurdes. Ils osèrent proscrire cette proposition, qui est d'une vérité universelle dans tous les cas & dans tous les tems, *La crainte d'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir*: c'était proscrire la raison, les libertés de l'Eglise Gallicane, & le fondement de la morale; c'était dire aux hommes, Dieu vous ordonne de ne jamais faire vôtre devoir, dès que vous craignez l'injustice. On n'a jamais heurté le sens commun plus effrontément; les consultants de Rome n'y prirent pas garde. On persuada à la Cour de Rome que cette bulle était nécessaire, & que la nation la désirait; elle fut signée, scélée & envoyée, on en fait les suites: certainement si on les avait prévues, on aurait mitigé la bulle. Les querelles ont été vives, la prudence & la bonté du Roi les a enfin apaisées.

Il en est de même dans une grande partie des points qui divisent les Protestans & nous; il y en a quelques-uns qui ne font d'aucune conséquence, il y en a d'autres plus graves, mais

sur lesquels la fureur de la dispute est tellement amortie, que les Protestans eux-mêmes ne prêchent aujourd'hui la controverse en aucune de leurs églises.

C'est donc ce tems de dégoût, de fatiété, ou plutôt de raison, qu'on peut saisir comme une époque & un gage de la tranquillité publique. La controverse est une maladie épidémique qui est sur sa fin, & cette peste dont on est guéri, ne demande plus qu'un régime doux. Enfin l'intérêt de l'Etat est que des fils expatriés reviennent avec modestie dans la maison de leur père; l'humanité le demande, la raison le conseille, & la politique ne peut s'en effrayer.

CHAPITRE VI.

Si l'intolérance est de droit naturel & de droit humain.

LE droit naturel est celui que la nature indique à tous les hommes. Vous avez élevé votre enfant, il vous doit du respect comme à son père, de la reconnaissance comme à son

bienfaiteur. Vous avez droit aux productions de la terre que vous avez cultivée par vos mains ; vous avez donné & reçu une promesse, elle doit être tenue.

Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que sur ce droit de nature ; & le grand principe, le principe universel de l'un & de l'autre, est dans toute la terre, *Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit.* Or on ne voit pas comment, suivant ce principe, un homme pourrait dire à un autre, *Crois ce que je crois & ce que tu ne peux croire, ou tu périras :* C'est ce qu'on dit en Portugal, en Espagne, à Goa. On se contente à présent dans quelques autres pays de dire ; *Crois, ou je t'abhorre ; crois, ou je te ferai tout le mal que je pourai ; montre, tu n'as pas ma religion, tu n'as donc point de religion ; il faut que tu sois en horreur à tes voisins, à ta ville, à ta province.*

S'il était de droit humain de se conduire ainsi ; il faudrait donc que le Japonois détestât le Chinois, qui aurait en exécration le Siamois ; celui-ci poursuivrait les Gangarides, qui tomberaient sur les habitans de l'Indus ; un Mogol arracherait le cœur au premier Malabare qu'il trouve ;

trouverait ; le Malabare pourrait égorger le Persan , qui pourrait massacrer le Turc ; & tous ensemble se jetteraient sur les Chrétiens , qui se sont si longtems dévorés les uns les autres.

Le droit de l'intolérance est donc absurde & barbare ; c'est le droit des tigres ; & il est bien plus horrible , car les tigres ne déchirent que pour manger , & nous nous sommes exterminés pour des paragraphes.

CHAPITRE VII.

Si l'intolérance a été connue des Grecs.

LEs peuples dont l'histoire nous a donné quelques faibles connaissances , ont tous regardé leurs différentes religions comme des nœuds qui les unissaient tous ensemble ; c'était une association du genre humain. Il y avait une espèce de droit d'hospitalité entre les Dieux comme entre les hommes. Un étranger arrivait-il dans une ville , il commençait par adorer les Dieux du pays ; on ne manquait jamais de vénérer les Dieux mêmes de ses ennemis. Les Troyens adres-

faisent des prières aux Dieux qui combattaient pour les Grecs.

Alexandre alla consulter dans les déserts de la Libie le Dieu *Ammon*, auquel les Grecs donnèrent le nom de *Zeus*, & les Latins de *Jupiter*, quoique les uns & les autres eussent leur *Jupiter* & leur *Zeus* chez eux. Lorsqu'on affiégeoit une ville, on faisait un sacrifice & des prières aux Dieux de la ville, pour se les rendre favorables. Ainsi, au milieu même de la guerre, la Religion réunissait les hommes, & adoucissait quelquefois leurs fureurs, si quelquefois elle leur commandait des actions inhumaines & horribles.

Je peux me tromper, mais il me paraît que de tous les anciens peuples policés, aucun n'a gêné la liberté de penser. Tous avaient une Religion; mais il me semble qu'ils en usaient avec les hommes comme avec leurs Dieux; ils reconnaissaient tous un Dieu suprême, mais ils lui associaient une quantité prodigieuse de Divinités inférieures; ils n'avaient qu'un culte, mais ils permettaient une foule de systèmes particuliers.

Les Grecs, par exemple, quelque religieux

qu'ils fussent, trouvaient bon que les Epicuriens niaissent la Providence, & l'existence de l'ame. Je ne parle pas des autres sectes, qui toutes blesaient les idées saines qu'on doit avoir de l'Etre créateur, & qui toutes étaient tolérées.

Socrate qui approcha le plus près de la connaissance du Créateur, en porta, dit-on, la peine, & mourut martyr de la Divinité; c'est le seul que les Grecs ayent fait mourir pour ses opinions. Si ce fut en effet la cause de sa condamnation, cela n'est pas à l'honneur de l'intolérance, puisqu'on ne punit que celui qui seul rendit gloire à Dieu, & qu'on honora tous ceux qui donnaient de la Divinité les notions les plus indignes. Les ennemis de la tolérance ne doivent pas, à mon avis, se prévaloir de l'exemple odieux des juges de *Socrate*.

Il est évident, d'ailleurs, qu'il fut la victime d'un parti furieux animé contre lui. Il s'était fait des ennemis irréconciliables des sophistes, des orateurs, des poètes, qui enseignaient dans les écoles, & même de tous les précepteurs qui avaient soin des enfans de distinction. Il avoue lui-même dans son discours rapporté par *Platon*, qu'il allait de maison en mai-

son prouver à ces précepteurs qu'ils n'étaient que des ignorans : cette conduite n'était pas digne de celui qu'un oracle avait déclaré le plus sage des hommes. On déchaina contre lui un prêtre, & un Conseiller des cinq cent, qui l'accusèrent ; j'avoue que je ne fais pas précisément de quoi, je ne vois que du vague dans son apologie ; on lui fait dire en général, qu'on lui imputait d'inspirer aux jeunes gens des maximes contre la Religion & le Gouvernement. C'est ainsi qu'en usent tous les jours les calomnieurs dans le monde : mais il faut dans un tribunal des faits avérés, des chefs d'accusation précis & circonstanciés ; c'est ce que le procès de *Socrate* ne nous fournit point ; nous savons seulement qu'il eut ^{deux} cent vingt voix pour lui. Le tribunal des cinq cent possédait donc deux cent vingt philosophes ; c'est beaucoup ; je doute qu'on les trouvât ailleurs. Enfin, la pluralité fut pour la ciguë ; mais aussi, songeons que les Athéniens revenus à eux-mêmes eurent les accusateurs & les juges en horreur ; que *Mélitus*, le principal auteur de cet arrêt, fut condamné à mort pour cette injustice ; que les autres furent bannis, & qu'on éleva un temple à *Socra-*

te. Jamais la philosophie ne fut si bien vengée, ni tant honorée. L'exemple de *Socrate* est au fonds le plus terrible argument qu'on puisse alléguer contre l'intolérance. Les Athéniens avaient un autel dédié aux Dieux étrangers, aux Dieux qu'ils ne pouvaient connaître. Y a-t-il une plus forte preuve, non-seulement d'indulgence pour toutes les nations, mais encor de respect pour leurs cultes ?

Un honnête homme qui n'est ennemi ni de la raison, ni de la littérature, ni de la probité, ni de la patrie, en justifiant depuis peu la *Saint Barthelemi*, cite la guerre des Phocéens nommée *la guerre sacrée*, comme si cette guerre avait été allumée pour le culte, pour le dogme, pour des argumens de Théologie; il s'agissait de favoir à qui apartiendrait un champ: c'est le sujet de toutes les guerres. Des gerbes de bled ne font pas un symbole de créance; jamais aucune ville Grecque ne combatit pour des opinions. D'ailleurs que prétend cet homme modeste & doux? veut-il que nous fassions une guerre sacrée?

C H A P I T R E VIII.

Si les Romains ont été tolérans ?

Chez les anciens Romains , depuis *Romulus* jusqu'aux tems où les Chrétiens disputèrent avec les prêtres de l'Empire , vous ne voyez pas un seul homme persécuté pour ses sentimens. *Cicéron* douta de tout ; *Lucrece* nia tout ; & on ne leur en fit pas le plus léger reproche : la licence même alla si loin , que *Pline* le naturaliste commence son livre par nier un Dieu , & par dire que s'il en est un , c'est le Soleil. *Cicéron* dit , en parlant des Enfers , *Non est anus tam exors que credat* : „ Il n'y a pas même de vieille „ assez imbécille pour les croire.“ *Juvenal* dit : *Nec pueri credunt* : „ Les enfans n'en croient rien.“ On chantait sur le théâtre de Rome : *Post mortem nihil est , ipsaque mors nihil* : „ Rien n'est „ après la mort , la mort même n'est rien.“ Abhorrons ces maximes , & tout au plus , pardonnons les à un peuple que les *Evangelies* n'éclairaient pas ; elles sont fausses , elles sont impies ; mais concluons que les Romains étaient très to-

lérans , puisqu'elles n'excitèrent jamais le moindre murmure.

Le grand principe du Sénat & du peuple Romain était , *Deorum offensa diis cura* ; „ C'est aux „ Dieux seuls à se soucier des offenses faites aux „ Dieux. “ Ce peuple Roi ne songeait qu'à conquérir , à gouverner , & à policer l'Univers. Ils ont été nos législateurs comme nos vainqueurs ; & jamais *César* , qui nous donna des fers , des loix & des jeux , ne voulut nous forcer à quitter nos Druides pour lui , tout grand Pontife qu'il était d'une nation notre Souveraine.

Les Romains ne professaient pas tous les cultes , ils ne donnaient pas à tous la sanction publique , mais ils les permirent tous. Ils n'eurent aucun objet matériel de culte sous *Numa* , point de simulacres , point de statues ; bientôt ils en élevèrent aux Dieux *Majorum Gentium* , que les Grecs leur firent connaître. La loi des douze tables , *Deos peregrinos ne colunto* , se réduisit à n'accorder le culte public qu'aux Divinités supérieures ou inférieures aprouvées par le Sénat. *Isis* eut un temple dans Rome , jusqu'au tems où *Tibère* le démolit , lorsque les prêtres de ce temple corrompus par l'argent de *Mundus* , le firent cou-

cher dans le temple sous le nom du Dieu *Anubis* avec une femme nommée *Pauline*. Il est vrai que *Joseph* est le seul qui raporte cette histoire ; il n'était pas contemporain, il était crédule & exagérateur. Il y a peu d'apparence que dans un tems aussi éclairé que celui de *Tibère*, une dame de la première condition eût été assez imbécille pour croire avoir les faveurs du Dieu *Anubis*.

Mais que cette anecdote soit vraie ou fautive, il demeure certain que la superstition Egyptienne avait élevé un temple à Rome avec le consentement public. Les Juifs y commerçaient dès le tems de la guerre Punique ; ils y avaient des synagogues du tems d'*Auguste*, & ils les conservèrent presque toujours, ainsi que dans Rome moderne. Y a-t-il un plus grand exemple que la tolérance était regardée par les Romains comme la loi la plus sacrée du droit des gens ?

On nous dit qu'aussi-tôt que les Chrétiens parurent, ils furent persécutés par ces mêmes Romains qui ne persécutaient personne. Il me paraît évident que ce fait est très faux ; je n'en veux

Chap. 21.
& 22.

pour preuve que *St. Paul* lui-même. Les Actes des Apôtres nous apprennent que *St. Paul* étant accusé par les Juifs de vouloir détruire la loi Mosaique

par JESUS-CHRIST, *St. Jaques* proposa à *St. Paul* de se faire raser la tête, & d'aller se purifier dans le temple avec quatre Juifs, afin que tout le monde sache que tout ce que l'on dit de vous est faux, & que vous continuez à garder la loi de Moïse.

Paul Chrétien alla donc s'acquitter de toutes les cérémonies judaïques pendant sept jours ; mais les sept jours n'étaient pas encor écoulés, quand des Juifs d'*Asie* le reconnurent ; & voyant qu'il était entré dans le temple, non-seulement avec des Juifs, mais avec des Gentils, ils crièrent à la profanation : on le faisit, on le mena devant le Gouverneur *Félix*, & ensuite on s'adressa au tribunal de *Festus*. Les Juifs en foule demandèrent sa mort ; *Festus* leur répondit, *Ce n'est point la coutume des Romains de condamner un homme avant que l'accusé ait ses accusateurs devant lui, & qu'on lui ait donné la liberté de se défendre.* Actes des Apôtres chap. 25.

Ces paroles sont d'autant plus remarquables dans ce Magistrat Romain, qu'il paraît n'avoir eu nulle considération pour *St. Paul*, n'avoir senti pour lui que du mépris ; trompé par les fausses lumières de sa raison, il le prit pour un fou ; il lui dit à lui-même qu'il était en démence, *multa te litteræ ad insaniam convertunt. Festus n'é-* Act. des Ap. ch. 26. v. 34.

conta donc que l'équité de la loi Romaine, en donnant sa protection à un inconnu qu'il ne pouvait estimer.

Voilà le St. Esprit lui-même, qui déclare que les Romains n'étaient pas persécuteurs, & qu'ils étaient justes. Ce ne font pas les Romains qui se soulevèrent contre *St. Paul*, ce furent les Juifs. *St. Jaques*, frère de JESUS, fut lapidé par l'ordre d'un Juif Saducéen, & non d'un Romain: les Juifs seuls lapidèrent *St. Etienne*; a) & lorsque *St. Paul* gardait les manteaux des exécuteurs, certes il n'agissait pas en citoyen Romain.

Les premiers Chrétiens n'avaient rien sans doute à démêler avec les Romains; ils n'avaient d'ennemis que les Juifs dont ils commençaient à se séparer. On fait quelle haine implacable portent tous les Sectaires à ceux qui abandonnent leur secte. Il y eut sans doute du tumulte dans les synagogues de Rome. *Suétone* dit, dans la vie de Claude, *Judeos impulsore Christo assidue tumul-*

a) Quoique les Juifs n'eussent pas le droit du glaive depuis qu'*Archelais* avait été relégué chez les Allobroges, & que la Judée était gouvernée en province de l'Empire; cependant les Romains fermaient souvent les yeux quand les Juifs exerçaient le jugement du zèle,

tuantes Roma expulit. Il se trompait, en disant que c'était à l'instigation de CHRIST : il ne pouvait pas être instruit des détails d'un peuple aussi méprisé à Rome que l'était le peuple Juif, mais il ne se trompait pas sur l'occasion de ces querelles. *Suétone* écrivait sous *Adrien* dans le second siècle ; les Chrétiens n'étaient pas alors distingués des Juifs aux yeux des Romains. Le passage de *Suétone* fait voir que les Romains, loin d'opprimer les premiers Chrétiens, réprimaient alors les Juifs qui les persécutaient. Ils voulaient que la synagogue de Rome eût pour ses frères séparés la même indulgence que le Sénat avait pour elle ; & les Juifs chassés revinrent bientôt après ; ils parvinrent même aux honneurs malgré les loix qui les en excluaient : c'est *Dion Cassius* & *Ulpian* qui nous l'apprennent *b*). Est-il possible qu'après la ruine de Jérusalem les Empereurs eussent prodigué des dignités aux Juifs, & qu'ils eussent persécuté, livré aux boureaux & aux bêtes, des Chrétiens qu'on regardait comme une secte de Juifs !

c'est-à-dire, quand dans une émeute subite ils lapidaient par zèle celui qu'ils croyaient avoir blasphémé.

b) *Ulpianus* l. tit. II. *Eis qui judaicam superstitionem sequuntur honores adipisci ipermiserunt &c.*

Néron , dit-on , les persécuta. Tacite nous apprend qu'ils furent accusés de l'incendie de Rome , & qu'on les abandonna à la fureur du peuple. S'agissait-il de leur créance dans une telle accusation ? Non sans doute. Disons-nous que les Chinois , que les Hollandais égorgèrent il y a quel-

c) Tacite dit : *Quos per flagitia invisos vulgus Christianos appellabat.*

Il est bien difficile que le nom de Chrétien fût déjà connu à Rome ; Tacite écrivait sous Vespasien & sous Domitien ; il parlait des Chrétiens comme on en parlait de son tems. J'oserais dire que ces mots , *odio humani generis convicti* , pourraient bien signifier , dans le stile de Tacite , *convaincus d'être haïs du genre-humain* , autant que *convaincus de haïr le genre-humain*.

En effet que faisaient à Rome ces premiers missionnaires ? Ils tâchaient de gagner quelques ames ; ils leur enseignaient la morale la plus pure ; ils ne s'élevaient contre aucune puissance ; l'humilité de leur cœur était extrême , comme celle de leur état & de leur situation ; à peine étaient-ils connus , à peine étaient-ils séparés des autres Juifs ; comment le genre-humain , qui les ignorait , pouvait-il les haïr ? & comment pouvaient-ils être convaincus de détester le genre-humain ?

Lorsque Londres brûla , on en accusa les Catholiques ; mais c'était après des guerres de Religion , c'était après

ques années dans les fauxbourgs de Batavia, furent immolés à la Religion ? Quelque envie qu'on ait de se tromper, il est impossible d'attribuer à l'intolérance le désastre arrivé sous *Néron* à quelques malheureux demi - Juifs & demi - Chrétiens. c)

la conspiration des poudres, dont plusieurs Catholiques indignes de l'être avaient été convaincus.

Les premiers Chrétiens du tems de *Néron* ne se trouvaient pas assurément dans les mêmes termes. Il est très difficile de percer dans les ténèbres de l'histoire ; *Tacite* n'apporte aucune raison du soupçon qu'on eut que *Néron* lui-même eût voulu mettre Rome en cendres ; on aurait été bien mieux fondé de soupçonner *Charles II.* d'avoir brûlé Londres : le sang du Roi son père, exécuté sur un échaffaut aux yeux du peuple qui demandait sa mort, pouvait au moins servir d'excuse à *Charles II.* Mais *Néron* n'avait ni excuse, ni prétexte, ni intérêt. Ces rumeurs insensées peuvent être en tout pays le partage du peuple ; nous en avons entendu de nos jours d'aussi folles & d'aussi injustes.

Tacite qui connaît si bien le naturel des Princes, devait connaître aussi celui du peuple, toujours vain, toujours ontré dans ses opinions violentes & passagères, incapable de rien voir, & capable de tout dire, de tout croire, & de tout oublier.

Philon dit que *Séjan* les persécuta sous *Tibère*; mais qu'après la mort de *Séjan*, l'Empereur les rétablit dans tous leurs droits. Ils avaient celui des citoyens Romains, tout méprisés qu'ils étaient des citoyens Romains: ils avaient part aux distributions de bled, & même, lorsque la distribution se faisait un jour de *Sabath*, on remettait la leur à un autre jour: c'était probablement en considération des sommes d'argent qu'ils avaient données à l'Etat; car en tout pays ils ont acheté la tolérance, & se sont dédommagés bien vite de ce qu'elle avait coûté.

Ce passage de *Philon* explique parfaitement celui de *Tacite*, qui dit qu'on envoya quatre mille Juifs ou Egyptiens en Sardaigne, & que si l'intempérie du climat les eût fait périr, c'eût été une perte légère, *vile damnum*.

J'ajouterai à cette remarque, que *Philon* regarde *Tibère* comme un Prince sage & juste. Je crois bien qu'il n'était juste qu'autant que cette justice s'accordait avec ses intérêts; mais le bien que *Philon* en dit, me fait un peu douter des horreurs que *Tacite* & *Suétone* lui reprochent. Il ne me paraît point vraisemblable qu'un vieillard infirme de soixante & dix ans, se soit retiré dans l'île de *Caprée* pour s'y livrer à des débauches recherchées qui sont à peine dans la nature, & qui étaient même inconnues à la jeunesse de Rome la plus effrénée; ni *Tacite*, ni *Suétone*, n'avaient connu cet Empereur; ils recueillaient avec plaisir des bruits populaires; *Octave*, *Tibère*, & leurs successeurs avaient été odieux, parce qu'ils régnaient sur un peuple qui devait être libre: les historiens se plaisaient à les diffamer, & on croyait ces

historiens sur leur parole, parce qu'alors on manquait de mémoires, de journaux du tems, de documens : aussi les historiens ne citent personne ; on ne pouvait les contredire ; ils diffamaient qui ils voulaient, & décidaient à leur gré du jugement de la postérité. C'est au lecteur sage de voir jusqu'à quel point on doit se défier de la véracité des historiens, quelle créance on doit avoir pour les faits publics attestés par des auteurs graves, nés dans une nation éclairée, & quelles bornes on doit mettre à sa crédulité sur des anecdotes que ces mêmes auteurs rapportent sans aucune preuve.

CHAPITRE IX.

Des Martyrs.

IL y eut dans la suite des Martyrs Chrétiens ; il est bien difficile de savoir précisément pour quelles raisons ces Martyrs furent condamnés : mais j'ose croire qu'aucun ne le fut sous les premiers *Césars*, pour sa seule religion ; on les tolérait toutes ; comment aurait-on pu rechercher & poursuivre des hommes obscurs, qui avaient un culte particulier, dans le tems qu'on permettait tous les autres ?

Les *Titus*, les *Traians*, les *Antonins*, les *Dé-*

cius n'étaient pas des barbares : peut-on imaginer qu'ils auraient privé les seuls Chrétiens d'une liberté dont jouissait toute la terre ? Les aurait-on seulement osé accuser d'avoir des mystères secrets, tandis que les mystères d'*Isis*, ceux de *Mitras*, ceux de la Déesse de Sirie, tous étrangers au culte Romain, étaient permis sans contradiction ? Il faut bien que la persécution ait eu d'autres causes, & que les haines particulières, soutenues par la raison d'état, aient répandu le sang des Chrétiens.

Par exemple, lorsque *St. Laurent* refuse au Préfet de Rome *Cornelius Secularis* l'argent des Chrétiens qu'il avait en sa garde, il est naturel que le Préfet & l'Empereur soient irrités ; ils ne
savaient

a) Nous respectons assurément tout ce que l'Eglise rend respectable ; nous invoquons les Sts. Martyrs ; mais en révéralit *St. Laurent*, ne peut-on pas douter que *St. Sixte* lui ait dit, *Vous me suivrez dans trois jours* ; que dans ce court intervalle le Préfet de Rome lui ait fait demander l'argent des Chrétiens ; que le Diacre *Laurent* ait eu le tems de faire assembler tous les pauvres de la ville, qu'il ait marché devant le Préfet pour le mener à l'endroit où étaient ces pauvres, qu'on lui ait fait son
procès.

favaient pas que *St. Laurent* avait distribué cet argent aux pauvres, & qu'il avait fait une œuvre charitable & sainte ; ils le regardèrent comme un réfractaire, & le firent périr. a)

Considérons le martire de *St. Polyucte*. Le condamna-t-on pour sa religion seule ? Il va dans le temple, où l'on rend aux Dieux des actions de grâces pour la victoire de l'Empereur *Décus* ; il y insulte les Sacrificateurs, il renverse & brise les autels & les statues : quel est le pais au monde où l'on pardonnerait un pareil attentat ? Le Chrétien qui déchira publiquement l'édit de l'Empereur *Dioclétien*, & qui attira sur ses frères la grande persécution, dans les deux dernières années du règne de ce Prince, n'avait pas un zèle selon la science ; & il était bien malheureux d'être la cause du désastre de son parti. Ce zèle in-

procès, qu'il ait subi la question, que le Préfet ait commandé à un forgeron un gril assez grand pour y rotir un homme, que le premier Magistrat de Rome ait assisté lui-même à cet étrange supplice ; que *St. Laurent* sur ce gril ait dit : » Je suis assez cuit d'un côté, fais moi retourner » de l'autre, si tu veux me manger ? Ce gril n'est guères dans le génie des Romains ; & comment se peut-il faire qu'aucun auteur Payen n'ait parlé d'aucune de ces aventures ?

considéré qui éclata souvent, & qui fut même condamné par plusieurs Pères de l'Eglise, a été probablement la source de toutes les persécutions.

Je ne compare point, sans doute, les premiers sacramentaires aux premiers Chrétiens; je ne mets point l'erreur à côté de la vérité; mais *Farel* prédécesseur de *Jean Calvin*, fit dans Arles la même chose que *St. Polyeucte* avait fait en Arménie. On portait dans les rues la statue de *St. Antoine* l'hermite en procession; *Farel* tombe avec quelques-uns des siens sur les moines qui portaient *St. Antoine*, les bat, les disperse, & jette *St. Antoine* dans la rivière. Il méritait la mort qu'il ne reçut pas, parce qu'il eut le tems de s'enfuir. S'il s'était contenté de crier à ces moines, qu'il ne croyait pas qu'un corbeau eût apporté la moi-

b) Il n'y a qu'à ouvrir *Virgile* pour voir que les Romains reconnaissaient un Dieu suprême, Souverain de tous les êtres célestes.

O! quis res hominumque deumque
Æternis regis imperiis, & fulmine terras,

O pater, ô hominum divumque aeterna potestas &c.

Horace s'exprime bien plus fortement:

Unde nil majus generatur ipso,

Nec viget quidquam simile, aut secundum.

tié d'un pain à *St. Antoine* l'hermite, ni que *St. Antoine* eût eu des conversations avec des centaures & des fatires, il aurait mérité une forte réprimande, parce qu'il troublait l'ordre; mais si le soir après la procession, il avait examiné paisiblement l'histoire du corbeau, des centaures & des fatires, on n'aurait rien eu à lui reprocher.

Quoi! les Romains auraient souffert que l'infame *Antinoüs* fût mis au rang des seconds Dieux, & ils auraient déchiré, livré aux bêtes tous ceux auxquels on n'aurait reproché que d'avoir paisiblement adoré un juste! Quoi! ils auraient reconnu un Dieu suprême *b*), un Dieu souverain, maître de tous les Dieux secondaires, attesté par cette formule, *Deus optimus maximus*; & ils auraient recherché ceux qui adoraient un Dieu unique!

On ne chantait autre chose que l'unité de Dieu dans les mystères auxquels presque tous les Romains étaient initiés. Voyez la belle hymne d'*Orphée*, lisez la lettre de *Maxime de Madaure* à *St. Augustin*, dans laquelle il dit, qu'il n'y a que des imbécilles qui puissent ne pas reconnaître un Dieu Souverain. *Longinien*, étant Payen, écrit au même *St. Augustin*, que Dieu est unique, incompréhensible, ineffable. *Lactance* lui-même, qu'on ne peut accuser d'être trop indulgent, avoue dans son livre V.

Il n'est pas croyable que jamais il y eût une inquisition contre les Chrétiens sous les Empereurs , c'est-à-dire , qu'on soit venu chez eux les interroger sur leur créance. On ne troubla jamais sur cet article ni Juif , ni Syrien , ni Egyptien , ni Bardes , ni Druides , ni Philosophes. Les Martyrs furent donc ceux qui s'élevèrent contre les faux Dieux. C'était une chose très-sage , très-pieuse de n'y pas croire ; mais enfin , si non contents d'adorer un Dieu en esprit & en vérité , ils éclatèrent violemment contre le culte reçu , quelque absurde qu'il pût être , on est forcé d'avouer qu'eux-mêmes étaient intolérans.

- Chap. 39. *Tertullien* , dans son apologétique , avoue qu'on regardait les Chrétiens comme des factieux ; l'accusation était injuste , mais elle prouvait que ce n'était pas la religion seule des Chrétiens , qui
 Chap. 35. excitait le zèle des Magistrats. Il avoue que les Chrétiens refusaient d'orner leurs portes de bran-

que les Romains soumettent tous les Dieux au Dieu suprême , *illos subjicit & mancipat Deo*. *Tertullien* même , dans son apologétique , avoue que tout l'Empire reconnaissait un Dieu maître du monde , dont la puissance & la majesté sont infinies , *principem mundi perfectæ potentia & majestatis*. Ouvrez surtout *Platon* , le maître de Ci-

ches de laurier dans les réjouissances publiques pour les victoires des Empereurs : on pouvait aisément prendre cette affectation condamnable pour un crime de lèse-majesté.

La première sévérité juridique exercée contre les Chrétiens , fut celle de *Domitien* ; mais elle se borna à un exil qui ne dura pas une année : *facile captum repressit restituit quos ipse relegaverat*, dit *Tertullien*. *Lactance*, dont le stile est si emporté, convient que depuis *Domitien* jusqu'à *Décus* l'Eglise fut tranquille & florissante. Cette longue paix , Chap. 3. dit-il, fut interrompue quand cet exécrationnable animal *Décus* opprima l'Eglise : *post multos annos extitit execrabile animal Decius qui vexaret ecclesiam*.

On ne veut point discuter ici le sentiment du favant *Dodwel* , sur le petit nombre des martyrs ; mais si les Romains avaient tant persécuté la Religion Chrétienne , si le Sénat avait fait mourir tant d'innocens par des supplices inusités , s'ils avaient plongé des Chrétiens dans l'huile bouillante dans la philosophie , vous y verrez qu'il n'y a qu'un Dieu , qu'il faut l'adorer , l'aimer , travailler à lui ressembler par la sainteté & par la justice. *Epictète* dans les fers , *Marc - Antonin* sur le trône , disent la même chose en cent endroits.

lante, s'ils avaient exposé des filles toutes nues aux bêtes dans le Cirque, comment auraient-ils laissé en paix tous les premiers Evêques de Rome? *St. Irenée* ne compte pour martyr parmi ces Evêques que le seul *Télesphore* dans l'an 139. de l'Ere vulgaire, & on n'a aucune preuve que ce *Télesphore* ait été mis à mort. *Zéphirin* gouverna le troupeau de Rome pendant dix-huit années, & mourut paisiblement l'an 219. Il est vrai que dans les anciens martyrologes, on place presque tous les premiers Papes; mais le mot de *martyr* n'était pris alors que suivant sa véritable signification: *martire* voulait dire *témoignage*, & non pas *suplice*.

Il est difficile d'accorder cette fureur de persécution avec la liberté qu'eurent les Chrétiens d'assembler cinquante-six Conciles, que les écrivains Ecclésiastiques comptent dans les trois premiers siècles.

Il y eut des persécutions; mais si elles avaient été aussi violentes qu'on le dit, il est vraisemblable que *Tertullien*, qui écrivit avec tant de force contre le culte reçu, ne ferait pas mort dans son lit. On fait bien que les Empereurs ne lurent pas son apologétique, qu'un écrit obscur composé en Afrique ne parvient pas à ceux qui font

chargés du gouvernement du monde; mais il devait être connu de ceux qui approchaient le Proconsul d'Afrique; il devait attirer beaucoup de haine à l'auteur; cependant il ne souffrit point le martyre.

Origène enseigna publiquement dans Alexandrie, & ne fut point mis à mort. Ce même *Origène* qui parlait avec tant de liberté aux Payens & aux Chrétiens, qui annonçait JESUS aux uns, qui niait un Dieu en trois personnes aux autres, avoué expressément dans son troisième livre contre *Celse*, qu'il y a eu très peu de martyrs, & encor de loin à loin; cependant, dit-il, les Chrétiens ne négligent rien pour faire embrasser leur religion par tout le monde; ils courent dans les villes, dans les bourgs, dans les villages.

Il est certain que ces courses continuelles pouvaient être aisément accusées de sédition par les prêtres ennemis, & pourtant ces missions sont tolérées malgré le peuple Egyptien, toujours turbulent, séditieux & lâche, peuple qui avait déchiré un Romain pour avoir tué un chat, peuple en tout tems méprisable, quoi qu'en disent les admirateurs des pyramides. c)

c) Cette assertion doit être prouvée. Il faut convenir que depuis que l'histoire a succédé à la fable, on ne

Qui devait plus soulever contre lui les prêtres & le gouvernement que *St. Grégoire Taumaturo-*

voit dans les Egyptiens qu'un peuple aussi lâche que superstitieux. *Cambyse* s'empare de l'Egypte par une seule bataille : *Alexandre* y donne des loix sans essuyer un seul combat, sans qu'aucune ville ose attendre un siège : les *Ptolomées* s'en emparent sans coup férir ; *César* & *Auguste* la subjuguent aussi aisément. *Omar* prend toute l'Egypte en une seule campagne ; les Mammelucs, peuples de la Colchide & des environs du mont Caucase, en font les maîtres après *Omar* ; ce font eux, & non les Egyptiens, qui défont l'armée de *St. Louis*, & qui prennent ce Roi prisonnier. Enfin, les Mammelucs étant devenus Egyptiens, c'est-à-dire, mous, lâches, inappliqués, volages, comme les habitans naturels de ce climat, ils passent en trois mois sous le joug de *Selim I.* qui fait pendre leur Soudan, & qui laisse cette province annexée à l'Empire des Turcs, jusqu'à ce que d'autres barbares s'en emparent un jour.

Hérodote rapporte que dans les tems fabuleux, un Roi Egyptien nommé *Sésostris* sortit de son pays dans le dessein formel de conquérir l'univers : il est visible qu'un tel dessein n'est digne que de *Pyrococle* ou de *Don-Quichote* ; & sans compter que le nom de *Sésostris* n'est point Egyptien, on peut mettre cet événement, ainsi que tous les faits antérieurs, au rang des *mille & une nuits*. Rien n'est plus commun chez les peuples conquis, que de débiter des fables sur leur ancienne grandeur, comme

ge, disciple d'Origène ? Grégoire avait vû pendant la nuit un vieillard envoyé de Diou, ac- dans certains pays, certaines misérables familles se font descendre d'antiques Souverains. Les prêtres d'Egypte contèrent à *Hérodote* que ce Roi qu'il appelle *Sésostris*, était allé subjuguier la Colchide; c'est comme si on disait qu'un Roi de France partit de la Touraine pour aller subjuguier la Norvège.

On a beau répéter tous ces contes dans mille & mille volumes, ils n'en sont pas plus vraisemblables; il est bien plus naturel que les habitans robustes & féroces du Caucase, les Colcidiens, & les autres Scythes, qui vinrent tant de fois ravager l'Asie, pénétrèrent jusqu'en Egypte: & si les prêtres de Colchos rapportèrent ensuite chez eux la mode de la circoncision, ce n'est pas une preuve qu'ils ayent été subjugués par les Egyptiens. *Diodore* de Sicile rapporte que tous les Rois vaincus par *Sésostris* venaient tous les ans du fond de leurs Royaumes lui apporter leurs tributs, & que *Sésostris* se servait d'eux comme de chevaux de carosse, qu'il les faisait atteler à son char pour aller au temple. Ces histoires de *Gargantua* sont tous les jours fidèlement copiées. Assurément ces Rois étaient biens bon de venir de si loin servir ainsi de chevaux.

Quant aux pyramides, & aux autres antiquités, elles ne prouvent autre chose que l'orgueil, & le mauvais goût des Princes d'Egypte, & l'esclavage d'un peuple imbécille, employant ses bras qui étaient son

compagné d'une femme resplendissante de lumière : cette femme était la Ste. Vierge, & ce vieillard était *St. Jean* l'Evangeliste. *St. Jean* lui dicta un symbole, que *St. Grégoire* alla prêcher. Il passa en allant à Néocésarée, près d'un temple où l'on rendait des oracles, & où la pluye l'obligea de passer la nuit ; il y fit plusieurs signes de croix. Le lendemain, le grand Sacrificateur du temple fut étonné que les démons qui lui ré-

seul bien, à fatiguer la grossière ostentation de ses maîtres. Le gouvernement de ce peuple, dans les tems mêmes que l'on vante si fort, parait absurde & tyrannique : on prétend que toutes les terres appartenaient à leurs Monarques. C'était bien à de pareils esclaves à conquérir le monde !

Cette profonde science des prêtres Egyptiens est encore un des plus énormes ridicules de l'histoire ancienne, c'est-à-dire de la fable. Des gens qui prétendaient que dans le cours d'onze mille années le Soleil s'était levé deux fois au couchant, & couché deux fois au levant, en recommençant son cours, étaient sans doute bien au-dessous de l'auteur de l'almanach de Liège. La religion de ces prêtres qui gouvernaient l'Etat, n'était pas comparable à celle des peuples les plus sauvages de l'Amérique : on fait qu'ils adoraient des crocodiles, des singes, des chats, des oignons ; & il n'y a peut-être

poudaient auparavant ne voulaient plus rendre d'oracles ; il les appella ; les diables vinrent pour lui dire qu'ils ne viendraient plus ; ils lui apprirent qu'ils ne pouvaient plus habiter ce temple , parce que Grégoire y avait passé la nuit , & qu'il y avait fait des signes de croix. Le Sacrificateur fit saisir Grégoire , qui lui répondit , *Je peux chasser les démons d'où je veux , & les faire entrer où il me plaira. Faites les donc rentrer dans mon temple*, dit le Sacrificateur. Alors

aujourd'hui dans toute la terre que le culte du grand Lama qui soit aussi absurde.

Leurs arts ne valent guères mieux que leur religion ; il n'y a pas une seule ancienne statue Egyptienne qui soit supportable , & tout ce qu'ils ont eu de bon a été fait dans Alexandrie sous les Ptolomées & sous les Césars , par des artistes de Grèce : ils ont eu besoin d'un Grec pour apprendre la Géométrie.

L'illustre Bossuet s'extasie sur le mérite Egyptien , dans son discours sur l'histoire universelle adressé au fils de Louis XIV. Il peut éblouir un jeune Prince , mais il contente bien peu les savans ; c'est une très éloquente déclamation , mais un historien doit être plus philosophe qu'orateur. Au reste on ne donne cette réflexion sur les Egyptiens que comme une conjecture : quel autre nom peut-on donner à tout ce qu'on dit de l'antiquité ?

Grégoire déchira un petit morceau d'un volume qu'il tenait à la main, & y traça ces paroles, *Grégoire à Sathan, je te commande de rentrer dans ce temple*; on mit ce billet sur l'autel; les démons obéirent, & rendirent ce jour là leurs oracles comme à l'ordinaire; après quoi ils cessèrent, comme on le fait.

C'est *St. Grégoire de Nyÿse* qui rapporte ces faits dans la vie de *St. Grégoire Taumaturge*. Les prêtres des idoles devaient sans doute être animés contre *Grégoire*, & dans leur aveuglement le déferer au Magistrat; cependant leur plus grand ennemi n'essuia aucune persécution.

Il est dit dans l'histoire de *St. Ciprien*, qu'il fut le premier Evêque de Carthage condamné à la mort. Le martyre de *St. Ciprien* est de l'an 258. de nôtre Ere; donc pendant un très long-tems aucun Evêque de Carthage ne fut immolé pour sa religion. L'histoire ne nous dit point quelles calomnies s'élevèrent contre *St. Ciprien*, quels ennemis il avait, pourquoi le Proconsul d'Afrique fut irrité contre lui. *St. Ciprien* écrit à *Cornelius* Evêque de Rome: *Il arriva depuis peu une émotion populaire à Cartage, & on cria par deux fois qu'il falait me jeter aux lions.* Il

est bien vraisemblable que les emportemens du peuple féroce de Cartage furent enfin cause de la mort de *Ciprien*; & il est bien sûr que ce ne fut pas l'Empereur *Gallus* qui le condamna de si loin pour sa religion, puisqu'il laissait en paix *Cornelle* qui vivait sous ses yeux.

Tant de causes secretes se mêlent souvent à la cause aparente, tant de ressorts inconnus servent à persécuter un homme, qu'il est impossible de démêler dans les siècles postérieurs, la source cachée des malheurs des hommes les plus considérables, à plus forte raison celle du supplice d'un particulier qui ne pouvait être connu que par ceux de son parti.

Remarquez que *St. Grégoire Taumaturge*, & *St. Denis* Evêque d'Alexandrie, qui ne furent point suppliciés, vivaient dans le tems de *St. Ciprien*. Pourquoi étant aussi connus pour le moins que cet Evêque de Carthage, demeurèrent-ils paisibles? & pourquoi *St. Ciprien* fut-il livré au supplice? N'y a-t-il pas quelque aparence que l'un succomba sous des ennemis personnels & puissans, sous la calomnie, sous le prétexte de la raison d'Etat, qui se joint si souvent à la religion, & que les autres eurent le bonheur d'échaper à la méchanceté des hommes?

Il n'est guères possible que la seule accusation de christianisme ait fait périr *St. Ignace*, sous le clément & juste *Trajan*, puisqu'on permit aux Chrétiens de l'accompagner & de le consoler quand on le conduisit à Rome. *d)* Il y avait eu

d) On ne révoque point en doute la mort de *St. Ignace*; mais qu'on lise la relation de son martyre, un homme de bon sens ne sentira-t-il pas quelques doutes s'élever dans son esprit? L'auteur inconnu de cette relation dit, que *Trajan* crut qu'il manquerait quelque chose à sa gloire, s'il ne soumettait à son empire le Dieu des Chrétiens. Quelle idée! *Trajan* était-il un homme qui voulût triompher des Dieux? Lorsqu'*Ignace* parut devant l'Empereur, ce Prince lui dit, *Qui es-tu, esprit impur?* Il n'est guères vraisemblable qu'un Empereur ait parlé à un prisonnier, & qu'il l'ait condamné lui-même; ce n'est pas ainsi que les Souverains en usent. Si *Trajan* fit venir *Ignace* devant lui, il ne lui demanda pas, *Qui es-tu?* il le savait bien. Ce mot, *esprit impur*, a-t-il pû être prononcé par un homme comme *Trajan*? Ne voit-on pas que c'est une expression d'exorciste, qu'un Chrétien met dans la bouche d'un Empereur? Est-ce là, bon Dieu! le style de *Trajan*?

Peut-on imaginer qu'*Ignace* lui ait répondu qu'il se nommait *Théophore*, parce qu'il portait JESUS dans son cœur, & que *Trajan* eût disserté avec lui sur JESUS-CHRIST? On fait dire à *Trajan*, à la fin de la con-

souvent des séditions dans Antioche, ville toujours turbulente, où *Ignace* était Evêque secret des Chrétiens : peut-être ces séditions malignement imputées aux Chrétiens innocens, excitèrent l'attention du Gouvernement, qui fut trom-

versation, *Nous ordonnons qu'Ignace, qui se glorifie de porter en lui le crucifié, sera mis aux fers &c.* Un sophiste ennemi des Chrétiens pouvait appeler JESUS-CHRIST le crucifié; mais il n'est guères probable que dans un arrêt on se fût servi de ce terme. Le supplice de la croix était si usité chez les Romains, qu'on ne pouvait dans le stile des loix désigner par le crucifié l'objet du culte des Chrétiens, & ce n'est pas ainsi que les loix & les Empereurs prononcent leurs jugemens.

On fait ensuite écrire une longue lettre par *St. Ignace* aux Chrétiens de Rome; *Je vous écris*, dit-il, *tout enchainé que je suis.* Certainement, s'il lui fut permis d'écrire aux Chrétiens de Rome, ces Chrétiens n'étaient donc pas recherchés; *Trajan* n'avait donc pas dessein de soumettre leur Dieu à son Empire; ou si ces Chrétiens étaient sous le fléau de la persécution, *Ignace* commettait une très grande imprudence en leur écrivant; c'était les exposer, les livrer, c'était se rendre leur délateur.

Il semble que ceux qui ont rédigé ces actes devaient avoir plus d'égard aux vraisemblances & aux convenances. Le martyr de *St. Policarpe* fait naître encor

pé, comme il est trop souvent arrivé.

St. Siméon, par exemple, fut accusé devant *Sapor* d'être l'espion des Romains. L'histoire de son martyre rapporte que le Roi *Sapor* lui proposa d'adorer le Soleil; mais on fait que les Perses ne rendaient point de culte au Soleil, ils le regardaient comme une emblème du bon Principe, *Doromase*, ou *Orosnade*, du Dieu Créateur qu'ils reconnaissaient.

Quelque tolérant que l'on puisse être, on ne peut s'empêcher de sentir quelque indignation contre ces déclamateurs, qui accusent *Dioclétien* d'avoir persécuté les Chrétiens, depuis qu'il fut sur le trône; rapportons-nous-en à *Eusebe de Césarée*, son témoignage ne peut être recusé; le favori, le panégyriste de *Constantin*, l'ennemi violent des Empereurs précédens, doit en être cru quand il les justifie: voici ses paroles:

„ Les

plus de doutes. Il est dit qu'une voix cria du haut du ciel, *courage, Policarpe!* que les Chrétiens l'entendirent, mais que les autres n'entendirent rien: il est dit que quand on eut lié *Policarpe* au poteau, & que le bucher fut en flammes, ces flammes s'écartèrent de lui, & formèrent un arc au-dessus de sa tête, qu'il en sortit une colombe,

Les Empereurs donnèrent longtems aux Chrétiens de grandes marques de bienveillance; ils leur confièrent des provinces; plusieurs Chrétiens demeurèrent dans le palais; ils épousèrent même des Chrétiennes; *Dioclétien* prit pour son épouse *Prisca*, dont la fille fut femme de *Maximien Galère* &c.

Hist. Ecclésiast. Liv. 8.

Qu'on apprenne donc de ce témoignage décisif à ne plus calomnier; qu'on juge si la persécution excitée par *Galère* après dix-neuf ans d'un règne de clémence & de bienfaits, ne doit pas avoir sa source dans quelque intrigue que nous ne connaissons pas.

Qu'on voye combien la fable de la légion Thébaine ou Thébéenne, massacrée, dit-on, toute entière pour la Religion, est une fable absurde. Il est ridicule qu'on ait fait venir cette légion d'Asie par le grand St. Bernard; il est impossible qu'on l'eût appelée d'Asie pour venir

colombe, que le saint respecté par le feu exhala une odeur d'aromates qui embauma toute l'assemblée; mais que celui dont le feu n'osait approcher ne put résister au tranchant du glaive. Il faut avouer qu'on doit pardonner à ceux qui trouvent dans ces histoires plus de piété que de vérité.

apaiser une sédition dans les Gaules, un an après que cette sédition avait été réprimée : il n'est pas moins impossible qu'on ait égorgé six mille hommes d'infanterie, & sept cent cavaliers, dans un passage où deux cent hommes pourraient arrêter une armée entière. La relation de cette prétendue boucherie commence par une imposture évidente : *quand la terre gémissait sous la tyrannie de Dioclétien, le ciel se peuplait de martyrs* : Or cette aventure, comme on l'a dit, est supposée en 286. tems où *Dioclétien* favorisait le plus les Chrétiens, & où l'Empire Romain fut le plus heureux. Enfin ce qui devrait épargner toutes ces discussions, c'est qu'il n'y eut jamais de légion Thébaine : les Romains étaient trop fiers & trop sensés pour composer une légion de ces Egyptiens qui ne servaient à Rome que d'esclaves, *Verna Canopi* : c'est comme s'ils avaient eu une légion Juive. Nous avons les noms des trente-deux légions qui faisaient les principales forces de l'Empire Romain ; assurément la légion Thébaine ne s'y trouve pas. Rangeons donc ce conte avec les vers acrostiches des Sibylles qui prédisaient les miracles de JESUS-CHRIST, &

avec tant de pièces supposées qu'un faux zèle prodigua pour abuser la crédulité.

CHAPITRE X.

Du danger des fausses légendes, & de la persécution.

LE menfonge en a trop longtems impofé aux hommes ; il eft tems qu'on connoiſſe le peu de vérités qu'on peut démêler à travers ces nuages de fables qui couvrent l'hiftoire Romaine, depuis *Tacite & Suétone*, & qui ont prefque toujours envelopé les annales des autres nations anciennes.

Comment peut-on croire, par exemple, que les Romains, ce peuple grave & févère de qui nous tenons nos loix, ayent condamné des vierges chrétiennes, des filles de qualité, à la prostitution ? C'eft bien mal connaître l'aufière dignité de nos légiflateurs, qui punifſaient fi févèrement les faibléſſes des Veſtales. *Les actes ſincères* de *Ruinart* raportent ces turpitudes ; mais doit-on croire aux *Actes* de *Ruinart*, comme

aux Actes des Apôtres ? Ces *Actes sincères* disent après *Bollandus*, qu'il y avait dans la ville d'An-
 cire sept vierges chrétiennes, d'environ soixan-
 te & dix ans chacune, que le Gouverneur *Théo-
 docte* les condamna à passer par les mains des
 jeunes gens de la ville, mais que ces vierges
 ayant été épargnées (comme de raison), il les
 obligea de servir toutes nues aux mystères de
Diane; auxquels, pourtant, on n'assista jamais
 qu'avec un voile. *S. Théodote*, qui à la vérité était
 cabaretier, mais qui n'en était pas moins zélé,
 pria Dieu ardemment de vouloir bien faire mou-
 rir ces saintes filles de peur qu'elles ne succombas-
 sent à la tentation : Dieu l'exauça ; le Gouver-
 neur les fit jeter dans un lac avec une pierre au
 cou : elles apparurent aussi-tôt à *Théodote*, & le
 prièrent de ne pas souffrir que leurs corps fussent
 mangés des poissons : ce furent leurs propres pa-
 roles.

Le St. Cabaretier & ses compagnons allèrent
 pendant la nuit au bord du lac gardé par des
 soldats ; un flambeau céleste marcha toujours de-
 vant eux, & quand ils furent au lieu où étaient
 les gardes, un cavalier céleste armé de toutes
 pièces poursuivit ces gardes la lance à la main ;

St. Théodote retira du lac les corps des vierges : il fut mené devant le Gouverneur, & le cavalier céleste n'empêcha pas qu'on ne lui tranchât la tête. Ne cessons de répéter que nous vénérons les vrais Martirs, mais qu'il est difficile de croire cette histoire de *Bollandus* & de *Ruinart*.

Faut-il rapporter ici le conte du jeune *St. Romain*? On le jeta dans le feu, dit *Eusèbe*, & des Juifs qui étaient présens insultèrent à JESUS-CHRIST qui laissait bruler ses confesseurs, après que Dieu avait tiré *Sidrac*, *Mizac* & *Abdenago* de la fournaise ardente. A peine les Juifs eurent-ils parlé, que *St. Romain* sortit triomphant du bucher : l'Empereur ordonna qu'on lui pardonnât, & dit au Juge qu'il ne voulait rien avoir à démêler avec Dieu, (étranges paroles pour *Dioclétien*!) Le Juge, malgré l'indulgence de l'Empereur, commanda qu'on coupât la langue à *St. Romain*; & quoiqu'il eût des boureaux, il fit faire cette opération par un médecin. Le jeune *Romain* né bègue, parla avec volubilité dès qu'il eut la langue coupée. Le médecin effuia une reprimande, & pour montrer que l'opération était faite selon les règles de l'art, il prit un passant, & lui coupa juste autant de

langue qu'il en avait coupé à *St. Romain*, de quoi le passant mourut sur le champ : *car*, ajoute favamment l'auteur, *l'anatomie nous apprend qu'un homme sans langue ne saurait vivre.* En vérité, si *Eusèbe* a écrit de pareilles fadaïses, si on ne les a point ajoutées à ses écrits, quel fonds peut-on faire sur son histoire ?

On nous donne le martyre de *Ste. Félicité* & de ses sept enfans, envoyés, dit-on, à la mort par le sage & pieux *Antonin*, sans nommer l'auteur de la relation. Il est bien vraisemblable que quelque auteur plus zélé que vrai, a voulu imiter l'histoire des *Macabées*; c'est ainsi que commence la relation : *Ste. Félicité était Romaine, elle vivait sous le règne d'Antonin* : il est clair par ces paroles, que l'auteur n'était pas contemporain de *Ste. Félicité* : il dit que le Préteur les jugea sur son tribunal dans le champ de *Mars*; mais le Préfet de Rome tenait son tribunal au Capitole, & non au champ de *Mars*, qui après avoir servi à tenir les Comices, servait alors aux revues des soldats, aux courses, aux jeux militaires : cela seul démontre la supposition.

Il est dit encor, qu'après le jugement, l'Empereur commit à différens juges le soin de faire

exécuter l'arrêt; ce qui est entièrement contraire à toutes les formalités de ces tems-là, & à celles de tous les tems.

Il y a de même un *Saint Hippolite*, que l'on suppose trainé par des chevaux, comme *Hippolite* fils de *Thésée*. Ce supplice ne fut jamais connu des anciens Romains; & la seule ressemblance du nom a fait inventer cette fable.

Observez encor que dans les relations des martyres, composées uniquement par les Chrétiens mêmes, on voit presque toujours une foule de Chrétiens venir librement dans la prison du condamné, le suivre au suplice, recueillir son sang, ensevelir son corps, faire des miracles avec les reliques. Si c'était la religion seule qu'on eût persécutée, n'aurait-on pas immolé ces Chrétiens déclarés qui assistaient leurs frères condamnés, & qu'on accusait d'opérer des enchantemens avec les restes des corps martirisés? ne les aurait-on pas traités comme nous avons traité les Vaudois, les Albigeois, les Hussites, les différentes sectes des Protestans? nous les avons égorgés, brulés en foule, sans distinction ni d'âge ni de sexe. Y a-t-il dans les relations avérées des persécutions anciennes

un seul trait qui approche de la *St. Barthelemi*, & des massacres d'Irlande ? y en a-t-il un seul qui ressemble à la fête annuelle qu'on célèbre encor dans Toulouse, fête cruelle, fête abolissable à jamais, dans laquelle un peuple entier remercie Dieu en procession, & se félicite d'avoir égorgé il y a deux cent ans quatre mille de ses concitoyens ?

Je le dis avec horreur, mais avec vérité, c'est nous Chrétiens, c'est nous qui avons été persécuteurs, boureaux, assassins ! & de qui ? de nos frères. C'est nous qui avons détruit cent villes le crucifix, ou la bible, à la main, & qui n'avons cessé de répandre le sang, & d'allumer des buchers, depuis le règne de *Constantin* jusqu'aux fureurs des Cannibales qui habitaient les Cévennes ; fureurs, qui graces au ciel ne subsistent plus aujourd'hui.

Nous envoyons encor quelquefois à la potence, de pauvres gens du Poitou, du Vivarais, de Valence, de Montauban. Nous avons pendu depuis 1745. huit personnages de ceux qu'on appelle Prédicans, ou Ministres de l'Évangile, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir prié Dieu pour le Roi en patois, & d'avoir donné une gou-

te de vin & un morceau de pain levé à quelques payfans imbécilles. On ne fait rien de cela dans Paris, où le plaisir est la seule chose importante, où l'on ignore tout ce qui se passe en province & chez les étrangers. Ces procès se font en une heure, & plus vite qu'on ne juge un déserteur. Si le Roi en était instruit, il ferait grace.

On ne traite ainsi les Prêtres Catholiques en aucun pays Protestant. Il y a plus de cent Prêtres Catholiques en Angleterre & en Irlande, on les connaît, on les a laissé vivre très paisiblement dans la dernière guerre.

Serons-nous toujours les derniers à embrasser les opinions saines des autres nations ? Elles se font corrigées, quand nous corrigerons-nous ? Il a falu soixante ans pour nous faire adopter ce que *Newton* avait démontré ; nous commençons à peine à oser sauver la vie à nos enfans par l'inoculation ; nous ne pratiquons que depuis très peu de tems les vrais principes de l'agriculture ; quand commencerons-nous à pratiquer les vrais principes de l'humanité ? & de quel front pouvons-nous reprocher aux Payens d'avoir fait des martyrs, tandis que nous avons été coupa-

bles de la même cruauté dans les mêmes circonstances ?

Accordons que les Romains ont fait mourir une multitude de Chrétiens pour leur seule Religion ; en ce cas , les Romains ont été très condamnables. Voudrions-nous commettre la même injustice ? & quand nous leur reprochons d'avoir persécuté , voudrions-nous être persécuteurs ?

S'il se trouvait quelqu'un assez dépourvu de bonne foi , ou assez fanatique , pour me dire ici , Pourquoi venez-vous développer nos erreurs & nos fautes ? pourquoi détruire nos faux miracles & nos fausses légendes ? elles font l'aliment de la piété de plusieurs personnes ; il y a des erreurs nécessaires ; n'arrachez pas du corps un ulcère invétéré qui entrainerait avec lui la destruction du corps : voici ce que je lui répondrais.

Tous ces faux miracles par lesquels vous ébranlez la foi qu'on doit aux véritables , toutes ces légendes absurdes que vous ajoutez aux vérités de l'Évangile , éteignent la Religion dans les cœurs ; trop de personnes qui veulent s'instruire , & qui n'ont pas le tems de s'instruire af-

fez, disent, Les maîtres de ma religion m'ont trompé, il n'y a donc point de religion ; il vaut mieux se jeter dans les bras de la nature que dans ceux de l'erreur ; j'aime mieux dépendre de la loi naturelle que des inventions des hommes. D'autres ont le malheur d'aller encor plus loin ; ils voyent que l'imposture leur a mis un frein, & ils ne veulent pas même du frein de la vérité ; ils penchent vers l'athéisme ; on devient dépravé parce que d'autres ont été fourbes & cruels.

Voilà certainement les conséquences de toutes les fraudes pieuses, & de toutes les superstitions. Les hommes d'ordinaire ne raisonnent qu'à demi ; c'est un très mauvais argument que de dire, *Voraginé* l'auteur de la légende dorée, & le Jésuite *Ribadeneira* compilateur de *la fleur des Saints*, n'ont dit que des sottises, donc il n'y a point de Dieu : Les Catholiques ont égorgé un certain nombre d'Huguenots, & les Huguenots à leur tour ont assassiné un certain nombre de Catholiques ; donc il n'y a point de Dieu : On s'est servi de la confession, de la communion & de tous les sacremens, pour commettre les crimes les plus horribles, donc il n'y a point

de Dieu : Je conclurais au contraire ; donc il y a un Dieu , qu'après cette vie passagère , dans laquelle nous l'avons tant méconnu , & tant commis de crimes en son nom , daignera nous consoler de tant d'horribles malheurs ; car à considérer les guerres de Religion , les quarante schismes des Papes , qui ont presque tous été sanglans , les impostures qui ont presque toutes été funestes , les haines irréconciliables allumées par les différentes opinions , à voir tous les maux qu'a produits le faux zèle , les hommes ont eu long-tems leur enfer dans cette vie.

CHAPITRE XI.

Abus de l'intolérance.

MAis quoi ! fera-t-il permis à chaque citoyen de ne croire que sa raison , & de penser ce que cette raison éclairée ou trompée lui dictera ? Il le faut bien * , pourvu qu'il ne trouble point l'ordre ; car il ne dépend pas de l'homme de croire , ou de ne pas croire ; mais il

* Voyez l'excellente lettre de *Locke* sur la tolérance.

dépend de lui de respecter les usages de sa patrie : & si vous disiez que c'est un crime de ne pas croire à la Religion dominante, vous accuseriez donc vous-même les premiers Chrétiens vos pères, & vous justifieriez ceux que vous accusez de les avoir livrés aux supplices.

Vous répondez que la différence est grande, que toutes les Religions sont les ouvrages des hommes, & que l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine est seule l'ouvrage de Dieu. Mais en bonne foi, parce que nôtre Religion est divine, doit-elle régner par la haine, par les fureurs, par les exils, par l'enlèvement des biens, les prisons, les tortures, les meurtres, & par les actions de grâces rendues à Dieu pour ces meurtres? Plus la Religion Chrétienne est divine, moins il appartient à l'homme de la commander; si Dieu l'a faite, Dieu la soutiendra sans vous. Vous savez que l'intolérance ne produit que des hypocrites ou des rebelles; quelle funeste alternative! Enfin, voudriez-vous soutenir par des boureaux la Religion d'un Dieu que des boureaux ont fait périr, & qui n'a prêché que la douceur & la patience?

Voyez, je vous prie, les conséquences affreu-

ses du droit de l'intolérance : s'il était permis de dépouiller de ses biens , de jeter dans les cachots , de tuer un citoyen , qui sous un tel degré de latitude ne professerait pas la Religion admise sous ce degré , quelle exception exempterait les premiers de l'Etat des mêmes peines ? La Religion lie également le Monarque & les mendiens : aussi , plus de cinquante docteurs ou moines ont affirmé cette horreur monstrueuse , qu'il était permis de déposer , de tuer les Souverains qui ne penseraient pas comme l'Eglise dominante ; & les Parlemens du Royaume n'ont cessé de proscrire ces abominables décisions d'abominables Théologiens a).

Le sang de *Henri le Grand* fumait encore , quand

a) Le Jésuite *Bussembaum* , commenté par le Jésuite *La Croix* , dit , qu'il est permis de tuer un Prince excommunié par le Pape , dans quelque pays qu'on trouve ce Prince , parce que l'univers appartient au Pape , & que celui qui accepte cette commission fait une œuvre très charitable. C'est cette proposition inventée dans les petites maisons de l'enfer , qui a le plus soulevé toute la France contre les Jésuites. On leur a reproché alors plus que jamais ce dogme si souvent enseigné par eux & si souvent défavoué. Ils ont cru se justifier en montrant à peu près les mêmes décisions dans *St. Thomas* & dans

le Parlement de Paris donna un arrêt qui établissait l'indépendance de la Couronne, comme une loi fondamentale. Le Cardinal *Duperron* qui devait la pourpre à *Henri le grand*, s'éleva dans les Etats de 1614. contre l'arrêt du Parlement, & le fit supprimer. Tous les journaux du tems rapportent les termes dont *Duperron* se servit dans ses harangues : *Si un Prince se faisait Arien*, dit-il, *on serait bien obligé de le déposer.*

Non assurément, Monsieur le Cardinal ; on veut bien adopter vôtre supposition chimérique, qu'un de nos Rois ayant lû l'histoire des Conciles & des Pères, frappé, d'ailleurs, de ces paroles, *mon père est plus grand que moi*, les prenant trop à la lettre, & balançant entre le

plusieurs Jacobins. * En effet *St. Thomas d'Aquin*, Docteur Angelique, interprète de la volonté divine, ce font ses titres, avance qu'un Prince apostat perd son droit à la Couronne, & qu'on ne doit plus lui obéir : ** que l'Eglise peut le punir de mort : qu'on n'a toléré l'Empereur *Julien* que parce qu'on n'était pas le plus

* Voyez si vous pouvez la lettre d'un homme du monde à un Théologien sur *St. Thomas* ; c'est une brochure de Jésuite de 1762.

** Livre II. part. 2. question 12.

concile de Nicée & celui de Constantinople, se déclarât pour *Eusèbe de Nicomédie*, je n'en obéirai pas moins à mon Roi, je ne me croirai pas moins lié par le ferment que je lui ai fait; & si vous osiez vous soulever contre lui, & que je fusse un de vos juges, je vous déclarerais criminel de Lèze Majesté.

Duperron poussa plus loin la dispute, & je l'abrège. Ce n'est pas ici le lieu d'aprofondir ces chimères révoltantes; je me bornerai à dire avec tous les citoyens, que ce n'est pas parce que

Henni

fort: * que de droit on doit tuer tout hérétique: ** que ceux qui délivrent le peuple d'un Prince qui gouverne tyranniquement, sont très louables, &c. &c. On respecte fort l'Ange de l'école; mais si dans les tems de *Jaques Clément* son confrère, & du Feuillant *Ravail-lac*, il était venu foutenir en France de telles propositions, comment aurait-on traité l'Ange de l'école?

Il faut avouer que *Jean Gerson*, Chancelier de l'Université, alla encor plus loir que *St. Thomas*, & le Cordelier *Jean Petit* infiniment plus loin que *Gerson*. Plusieurs Cordeliers soutinrent les horribles Thèses de

Jean

* Liv. II. part. 2. question 12.

** Ibid. question 11. & 12.

Henri IV. fut sacré à Chartres qu'on lui devait obéissance, mais parce que le droit incontestable de la naissance donnait la couronne à ce Prince, qui la méritait par son courage & par sa bonté.

Qu'il soit donc permis de dire que tout citoyen doit hériter, par le même droit, des biens de son père, & qu'on ne voit pas qu'il mérite d'en être privé, & d'être trainé au gibet, parce qu'il fera du sentiment de *Ratram* contre *Pascale Ratberg*, & de *Bérenger* contre *Scot*.

On fait que tous nos dogmes n'ont pas toujours été clairement expliqués, & universellement reçus dans notre Eglise. JESUS - CHRIST

Jean Petit. Il faut avouer que cette doctrine diabolique du Régicide vient uniquement de la folle idée où ont été longtems presque tous les moines, que le Pape est un Dieu en terre, qui peut disposer à son gré du trône & de la vie des Rois. Nous avons été en cela fort au dessous de ces Tartares qui croient le grand *Lama* immortel; il leur distribue sa chaise percée, ils font sécher ces reliques, les enchassent, & les baïsent dévotement. Pour moi, j'avoue que j'aimerais mieux pour le bien de la paix porter à mon cou de telles reliques, que de croire que le Pape ait le moindre droit sur le temporel des Rois, ni même sur le mien, en quelque cas que ce puisse être,

ne nous ayant point dit comment procédait le St. Esprit , l'Eglise Latine crut long - tems avec la Grecque , qu'il ne procédait que du père : enfin elle ajouta au symbole , qu'il procédait aussi du fils. Je demande , si le lendemain de cette décision , un citoyen qui s'en ferait tenu au symbole de la veille eût été digne de mort ? La cruauté , l'injustice ferait-elle moins grande , de punir aujourd'hui celui qui penserait comme on pensait autrefois ? Etait-on coupable du tems d'*Honorius Ier.* de croire que JESUS n'avait pas deux volontés ?

Il n'y a pas long - tems que l'immaculée conception est établie : les Dominicains n'y croient pas encore. Dans quel tems les Dominicains commenceront - ils à mériter des peines dans ce monde , & dans l'autre ?

Si nous devons apprendre de quelqu'un à nous conduire dans nos disputes interminables , c'est certainement des Apôtres & des Evangelistes. Il y avait de quoi exciter un schisme violent entre *St. Paul* & *St. Pierre*. *Paul* dit expressément dans son Epitre au Galates qu'il résista en face à *Pierre* , parce que *Pierre* était répréhensible , parce qu'il usait de dissimulation aussi bien

que *Barnabé*, parce qu'ils mangeaient avec les Gentils avant l'arrivée de *Jaques*, & qu'en suite ils se retirèrent secrètement, & se séparèrent des Gentils de peur d'offenser les circoncis. *Je vis*, ajoute-il, qu'ils ne marchaient pas droit selon l'Évangile : je dis à *Céphas* ; Si vous Juif, vivez comme les Gentils, & non comme les Juifs, pourquoi obligez-vous les Gentils à judaïser ?

C'était là un sujet de querelle violente. Il s'agissait de savoir si les nouveaux Chrétiens judaïseraient ou non. *St. Paul* alla dans ce tems-là même sacrifier dans le temple de Jérusalem. On fait que les quinze premiers Evêques de Jérusalem furent des Juifs circoncis, qui observèrent le Sabat & qui s'abstinrent des viandes défendues. Un Evêque Espagnol ou Portugais qui se ferait circoncire & qui observerait le Sabat, ferait brulé dans un *auto-da-fé*. Cependant la paix ne fut alterée pour cet objet fondamental ni parmi les Apôtres, ni parmi les premiers Chrétiens.

Si les Evangelistes avaient ressemblé aux écrivains modernes, ils avaient un champ bien vaste pour combattre les uns contre les autres. *St. Matthieu* compte vingt-huit générations depuis



David jusqu'à *JESUS*. *St. Luc* en compte quarante-une ; & ces générations sont absolument différentes. On ne voit pourtant nulle dissension s'élever entre les Disciples sur ces contrariétés apparentes très bien conciliées par plusieurs Pères de l'Eglise. La charité ne fut point blessée, la paix fut conservée. Quelle plus grande leçon de nous tolérer dans nos disputes, & de nous humilier dans tout ce que nous n'entendons pas ?

St. Paul dans son Epître à quelques Juifs de Rome convertis au Christianisme, employe toute la fin du 3. chapitre à dire que la seule foi glorifie, & que les œuvres ne justifient personne. *St. Jaques*, au contraire, dans son Epître aux douze tribus dispersées par toute la terre, chapitre 2. ne cesse de dire qu'on ne peut être sauvé sans les œuvres. Voilà ce qui a séparé deux grandes communions parmi nous, & ce qui ne divisa point les Apôtres.

Si la persécution contre ceux avec qui nous disputons, était une action sainte, il faut avouer que celui qui aurait fait tuer le plus d'hérétiques ferait le plus grand Saint du Paradis. Quelle figure y ferait un homme qui se ferait contenté de dépouiller ses frères, & de les plonger dans des

cachots, auprès d'un zélé qui en aurait massacré des centaines le jour de la *St. Barthelemi*? En voici la preuve.

Le successeur de *St. Pierre* & son consistoire ne peuvent errer; ils approuvèrent, célébrèrent, consacèrent l'action de la *St. Barthelemi*; donc cette action était très sainte, donc de deux assassins égaux en piété celui qui aurait éventré vingt-quatre femmes grosses huguenotes, doit être élevé en gloire du double de celui qui n'en aura éventré que douze: par la même raison les fanatiques des Cévennes devaient croire qu'ils feraient élevés en gloire à proportion du nombre des prêtres, des religieux, & des femmes Catholiques qu'ils auraient égorgés. Ce sont là d'étranges titres pour la gloire éternelle.

C H A P I T R E X I I .

Si l'intolérance fut de Droit Divin dans le Judaïsme , & si elle fut toujours mise en pratique ?

O N appelle, je crois, *Droit Divin*, les préceptes que Dieu a donnés lui-même. Il voulut que les Juifs mangeassent un agneau cuit avec des laitues, & que les convives le mangeassent debout, un bâton à la main, en commémoration du *Phasé*; il ordonna que la consécration du grand prêtre se ferait en mettant du sang à son oreille droite, à sa main droite, & à son pied droit; coutumes extraordinaires pour nous, mais non pas pour l'antiquité; il voulut qu'on chargeât le bouc *Hazaël* des iniquités du peuple; il défendit qu'on se nourrit de poissons sans écailles, de porcs, de lièvres, de hérissons, de hiboux, de grifons, d'ixions &c.

Dent.
chap. 14.

Il institua les fêtes, les cérémonies; toutes ces choses qui semblaient arbitraires aux autres nations, & soumises au droit positif, à l'usage, étant commandées par Dieu même, devenaient

un droit divin pour les Juifs, comme tout ce que JESUS-CHRIST fils de *Marie*, fils de DIEU, nous a commandé, est de droit divin pour nous.

Gardons nous de rechercher ici pourquoi Dieu a substitué une loi nouvelle, à celle qu'il avait donnée à *Moyse*, & pourquoi il avait commandé à *Moyse* plus de choses qu'au Patriarche *Abraham* & plus à *Abraham* qu'à *Noé*. a) Il sem-

a) Dans l'idée que nous avons de faire sur cet ouvrage quelques notes utiles, nous remarquerons ici, qu'il est dit que Dieu fit une alliance avec *Noé*, & avec tous les animaux; & cependant, il permet à *Noé* de manger de tout ce qui a vie & mouvement; il excepte seulement le sang, dont il ne permet pas qu'on se nourrisse. Dieu ajoute, qu'il tirera vengeance de tous les animaux qui auront répandu le sang de l'homme.

On peut inférer de ces passages & de plusieurs autres ce que toute l'antiquité & toujours pensé jusqu'à nos jours, & ce que tous les hommes sensés pensent, que les animaux ont quelques connaissances. Dieu ne fait point un pacte avec les arbres & avec les pierres, qui n'ont point de sentiment; mais il en fait un avec les animaux, qu'il a daigné douer d'un sentiment souvent plus exquis que le nôtre, & de quelques idées nécessairement attachées à ce sentiment. C'est pourquoi il ne veut pas qu'on ait la barbarie de se nourrir de leur sang, parce

ble qu'il daigne se proportionner aux tems & à la population du genre humain ; c'est une gradation paternelle ; mais ces abîmes sont trop profonds pour nôtre débile vuë ; tenons nous dans les bornes de nôtre sujet ; voyons d'abord ce qu'était l'intolérance chez les Juifs.

Il est vrai que dans l'Exode, les Nombres, le Lévitique, le Deutéronome, il y a des loix

qu'en effet le sang est la source de la vie, & par conséquent du sentiment. Privez un animal de tout son sang, tous ses organes restent sans action. C'est donc avec très grande raison que l'Écriture dit en cent endroits que l'ame, c'est-à-dire ce qu'on appelait l'ame sensitive, est dans le sang ; & cette idée si naturelle a été celle de tous les peuples.

C'est sur cette idée qu'est fondée la commisération que nous devons avoir pour les animaux. Des sept préceptes des *Noachides*, admis chez les Juifs, il y en a un qui défend de manger le membre d'un animal en vie. Ce précepte prouve que les hommes avaient eu la cruauté de mutiler les animaux pour manger leurs membres coupés, & qu'ils les laissaient vivre, pour se nourrir successivement des parties de leur corps. Cette coutume subsista en effet chez quelques peuples barbares, comme on le voit par les sacrifices de l'île de Chio, à *Bacchus Omadios*, le mangeur de chair crue. Dieu en permettant que les animaux nous servent de pâture, recommande

très sévères sur le culte, & des châtimens plus sévères encore. Plusieurs commentateurs ont de la peine à concilier les récits de *Moïse* avec les passages de *Jérémie* & d'*Amos*, & avec le célèbre discours de *St. Etienne*, rapporté dans les Actes des Apôtres. *Amos* dit que les Juifs adorèrent toujours dans le desert *Moloc*, *Remphan* & *Kiun*. *Jérémie* dit expressément, que Dieu ne demanda

Amos ch.
5. v. 26.

donc quelque humanité envers eux. Il faut convenir qu'il y a de la barbarie à les faire souffrir, & il n'y a certainement que l'usage qui puisse diminuer en nous l'horreur naturelle d'égorger un animal que nous avons nourri de nos mains. Il y a toujours eu des peuples qui s'en sont fait un grand scrupule : ce scrupule dure encor dans la presque Ile de l'Inde ; toute la secte de *Pithagore*, en Italie & en Grèce, s'abstint constamment de manger de la chair. *Porphire* dans son livre de l'abstinence reproche à son disciple de n'avoir quitté sa secte que pour se livrer à son appetit barbare.

Il faut, ce me semble, avoir renoncé à la lumière naturelle, pour oser avancer que les bêtes ne sont que des machines. Il y a une contradiction manifeste à convenir que Dieu a donné aux bêtes tous les organes du sentiment, & à soutenir qu'il ne leur a point donné de sentiment.

Il me paraît encor qu'il faut n'avoir jamais observé les animaux pour ne pas distinguer chez eux les différentes

Jérem. ch. 7. v. 22. aucun sacrifice à leurs pères quand ils sortirent d'Egypte. *St. Etienne* dans son discours aux Juifs,

Actes des Ap. ch. 7. & 42. s'exprime ainsi : „ Ils adorèrent l'armée du ciel, „ ils n'offrirent ni sacrifices, ni hosties dans le „ desert pendant quarante ans, ils portèrent le „ tabernacle du Dieu *Moloc*, & l'astre de leur „ dieu *Rempham*.

D'autres critiques infèrent du culte de tant de

voix du besoin, de la souffrance, de la joye, de la crainte, de l'amour, de la colère & de toutes leurs affections; il serait bien étrange qu'elles exprimassent si bien ce qu'elles ne sentiraient pas.

Cette remarque peut fournir beaucoup de réflexions aux esprits exercés, sur le pouvoir & la bonté du créateur, qui daigne accorder la vie, le sentiment, les idées, la mémoire aux êtres que lui-même a organisés de sa main toute-puissante. Nous ne sçavons ni comment ces organes se sont formés, ni comment ils se dévelopent, ni comment on reçoit la vie, ni par quelles loix les sentimens, les idées, la mémoire, la volonté sont attachés à cette vie : & dans cette profonde & éternelle ignorance, inhérente à notre nature, nous disputons sans cesse, nous nous persécutons les uns les autres, comme les taureaux qui se battent avec leurs cornes, sans savoir pourquoi & comment ils ont des cornes.

dieux étrangers, que ces dieux furent tolérés par Moïse, & ils citent en preuves ces paroles du Deutéronome : *Quand vous serez dans la terre* Deut. ch. 12. v. 8. *de Canaan, vous ne ferez point comme nous faisons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon.* b)

Ils apuient leur sentiment sur ce qu'il n'est parlé d'aucun acte religieux du peuple dans le

b) Plusieurs écrivains concluent témérement de ce passage, que le chapitre concernant le veau d'or (qui n'est autre chose que le dieu *Apis*) a été ajouté aux livres de *Moïse*, ainsi que plusieurs autres chapitres.

Aben-Ezra fut le premier qui crut prouver que le Pentateuque avait été rédigé du tems des Rois. *Volaston*, *Colins*, *Tindale*, *Shafisburi*, *Bolingbroke*, & beaucoup d'autres ont allégué que l'art de graver ses pensées sur la pierre polie, sur la brique, sur le plomb ou sur le bois était alors la seule manière d'écrire; ils disent que du tems de *Moïse*, les Caldéens & les Egyptiens n'écrivaient pas autrement, qu'on ne pouvait alors graver que d'une manière très abrégée, & en hiéroglyphes, la substance des choses qu'on voulait transmettre à la postérité, & non pas des histoires détaillées; qu'il n'était pas possible de graver de gros livres dans un désert où l'on changeait si souvent de demeure, où l'on n'avait personne qui pût ni fournir des vêtements,

désert , point de Pâque célébrée , point de Pentecôte , nulle mention qu'on ait célébré la fête

ni les tailler , ni même raccommoder les sandales , & où Dieu fut obligé de faire un miracle de quarante années pour conserver les vêtemens & les chaussures de son peuple. Ils disent qu'il n'est pas vraisemblable qu'on eût tant de graveurs de caractères , lorsqu'on manquait des arts les plus nécessaires , & qu'on ne pouvait même faire du pain : & si on leur dit que les colonnes du tabernacle étaient d'airain , & les chapiteaux d'argent massif , ils répondent que l'ordre a pu en être donné dans le désert , mais qu'il ne fut exécuté que dans des temps plus heureux.

Ils ne peuvent concevoir que ce peuple pauvre ait demandé un veau d'or massif pour l'adorer au pied de la montagne même où Dieu parlait à *Moïse* , au milieu des foudres & des éclairs que ce peuple voyait , & au son de la trompette céleste qu'il entendait. Ils s'étonnent que la veille du jour même où *Moïse* descendit de la montagne , tout ce peuple se soit adressé au frère de *Moïse* pour avoir ce veau d'or massif. Comment *Aaron* le jeta-t-il en fonte en un seul jour ? Comment ensuite *Moïse* le réduisit-il en poudre ? Ils disent qu'il est impossible à tout artiste de faire en moins de trois mois une statue d'or , & que pour la réduire en poudre qu'on puisse avaler , l'art de la chimie la plus sçavante ne suffit pas ; ainsi , la prévarication d'*Aaron* , & l'opération de

des tabernacles, nulle prière publique établie ; enfin, la circoncision, ce sceau de l'alliance de

Moïse auraient été deux miracles.

L'humanité, la bonté de cœur qui les trompe, les empêche de croire que *Moïse* ait fait égorger vingt-trois mille personnes pour expier ce péché : ils n'imaginent pas que vingt-trois mille hommes se soient ainsi laissés massacrer par des Lévites, à moins d'un troisième miracle. Enfin, ils trouvent étrange qu'*Aaron*, le plus coupable de tous, ait été récompensé du crime dont les autres étaient si horriblement punis, & qu'il ait été fait grand prêtre, tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ses frères sanglants, étaient entassés au pied de l'autel où il allait sacrifier.

Ils font les mêmes difficultés sur les vingt-quatre mille Israélites massacrés par l'ordre de *Moïse*, pour expier la faute d'un seul qu'on avait surpris avec une fille Moabite. On voit tant de Rois Juifs, & surtout *Salomon*, épouser impunément des étrangères, que ces critiques ne peuvent admettre que l'alliance d'une Moabite ait été un si grand crime : *Ruth* était Moabite, quoique sa famille fût originaire de Berhléem : la sainte Ecriture l'appelle toujours *Ruth la Moabite* ; cependant, elle alla se mettre dans le lit de *Booz* par le conseil de sa mère, elle en reçut six boisseaux d'orge, l'épousa ensuite, & fût l'aïeule de *David*. *Raab* était non-seulement étrangère, mais une femme publique ; la vulgate ne lui donne d'au-

DIEU avec *Abraham*, ne fut point pratiquée.

Josué ch.
14. v. 15.
& suiv.

Ils se prévalent encor de l'histoire de *Josué*. Ce

tre titre que celui de *meretrix*; elle épousa *Salmon* prince de Juda; & c'est encor de ce *Salmon* que *David* descend. On regarde même *Raab* comme la figure de l'Eglise Chrétienne; c'est le sentiment de plusieurs Pères, & surtout d'*Origène* dans sa 7^e homélie sur *Josué*.

Betzabé femme d'*Urie*, de laquelle *David* eut *Salomon*, était Ethéenne. Si vous remontez plus haut, le patriarche *Juda* épousa une femme Cananéenne; ses enfans eurent pour femme *Thamar* de la race d'*Aram*: cette femme avec laquelle *Juda* commit, sans le favoir, un inceste, n'était pas de la race d'*Israël*.

Ainsi nôtre Seigneur JESUS-CHRIST daigna s'incarner chez les Juifs dans une famille dont cinq étrangères étaient la tige, pour faire voir que les nations étrangères auraient part à son héritage.

Le Rabin *Aben Ezra* fut, comme on la dit, le premier qui osa prétendre que le Pentateuque avait été rédigé longtems après *Moïse*: il se fonde sur plusieurs passages. » Le Cananéen était alors dans ce pais. La » montagne de *Moria*, appelée la montagne de Dieu. » Le lit de *Og*, Roi de *Bazan* se voit encore en *Rabath*, & il appella tout ce pays de *Bazan*, les villages de *Jair*, jusqu'aujourd'hui. Il ne s'est jamais vu de prophète en *Israël* comme *Moyse*. Ce sont ici les Rois qui ont régné en *Edom* avant qu'aucun

conquérant dit aux Juifs ; „ L'option vous est
„ donnée, choisissez quel parti il vous plaira, ou

« Roi régnat sur Israël. » Il prétend que ces passages, où il est parlé de choses arrivées après *Moïse*, ne peuvent être de *Moïse*. On répond à ces objections, que ces passages sont des notes ajoutées longtems après par les copistes.

Newton, de qui d'ailleurs on ne doit prononcer le nom qu'avec respect, mais qui a pu se tromper puisqu'il était homme, attribue dans son introduction à ses commentaires sur *Daniel* & sur *St. Jean*, les livres de *Moïse*, de *Josué* & des *Juges*, à des auteurs sacrés très-postérieurs ; il se fonde sur le chap. 36. de la *Genèse*, sur quatre chap. des *Juges*, 17. 18. 19. 21. sur *Samuël* ch. 8. sur les *Chroniques* chap. 2. sur le livre de *Ruth* chap. 4. En effet, si dans le chap. 36. de la *Genèse* il est parlé des Rois, s'il en est fait mention dans les livres des *Juges*, si dans le livre de *Ruth* il est parlé de *David*, il semble que tous ces livres ayent été rédigés du temps des Rois. C'est aussi le sentiment de quelques Théologiens, à la tête desquels est le fameux *Le Clerc*. Mais cette opinion n'a qu'un petit nombre de sectateurs dont la curiosité fonde ces abîmes. Cette curiosité, sans doute, n'est pas au rang des devoirs de l'homme. Lorsque les savans & les ignorans, les Princes & les bergers, paraîtront après cette courte vie devant le Maître de l'éternité : chacun de nous alors, voudra avoir été juste, humain,

„ d'adorer les dieux que vous avez servis dans
 „ le pais des Amorréens, ou ceux que vous avez
 „ recon-

compatisant, généreux : nul ne se vantera d'avoir su précisément en quelle année le Pentateuque fut écrit, & d'avoir démêlé le texte des notes qui étaient en usage chez les Scribes. Dieu ne nous demandera pas si nous avons pris parti pour les Massorètes contre le Talmud, si nous n'avons jamais pris un *caph* pour un *beth*, un *yod* pour un *vau*, un *daleth* pour un *res* : certes il nous jugera sur nos actions, & non sur l'intelligence de la langue Hébraïque. Nous nous en tenons fermement à la décision de l'Eglise, selon le devoir raisonnable d'un fidèle.

Levit.
 ch. 17.

Finissons cette note par un passage important du Lévitique, livre composé après l'adoration du veau d'or. Il ordonne aux Juifs de ne plus adorer les veaux, *les boucs avec lesquels même ils ont commis des abominations infames.* On ne fait si cet étrange culte venait d'Egypte, patrie de la superstition & du sortilège; mais on croit que la coutume de nos prétendus forciers d'aller au sabbath, d'y adorer un bouc, & de s'abandonner avec lui à des turpitudes inconcevables, dont l'idée fait horreur, est venue des anciens Juifs : en effet, ce furent eux qui enseignèrent dans une partie de l'Europe la forcellerie. Quel peuple ! Une si étrange infamie semblait mériter un châtiment pareil à celui que le veau d'or leur attira, & pourtant le législateur se contente de leur faire une
 simple

„ reconnus en Mésopotamie : le peuple répond,
„ Il n'en fera pas ainsi , nous servirons *Adonaï*.

simple défense. On ne raporte ici ce fait que pour faire connaître la nation Juive ; il faut que la bestialité ait été commune chez elle , puisqu'elle est la seule nation connue, Levit. ch. 18. v. 23. chez qui les loix ayent été forcées de prohiber un crime, qui n'a été soupçonné ailleurs par aucun Législateur.

Il est à croire que dans les fatigues & dans la pénurie que les Juifs avoient essuïées dans les déserts de Pharan , d'Oreb , & de Cadés-barné , l'espèce féminine , plus faible que l'autre , avoit succombé. Il faut bien qu'en effet les Juifs manquassent de filles , puisqu'il leur est toujours ordonné , quand ils s'emparent d'un bourg ou d'un village , soit à gauche , soit à droite du lac Asphaltide , de tuer tout , excepté les filles nubiles.

Les Arabes qui habitent encor une partie de ces déserts , stipulent toujours dans les traités qu'ils font avec les caravanes , qu'on leur donnera des filles nubiles. Il est vraisemblable que les jeunes gens dans ces pays affreux poussèrent la dépravation de la nature humaine , jusqu'à s'accoupler avec des chèvres , comme on le dit de quelques bergers de la Calabre.

Il reste maintenant à savoir si ces accouplemens avoient produit des monstres , & s'il y a quelque fondement aux anciens contes des Satires , des Faunes , des Centaures & des Minotaures ; l'histoire le dit , la physique ne nous a pas encor éclairés sur cet article monstrueux.

Josué leur repliqua, Vous avez choisi vous-mêmes, ôtez donc du milieu de vous les dieux étrangers. " Ils avaient donc eu incontestablement d'autres dieux qu'*Adonai* sous *Moïse*.

Il est très inutile de réfuter ici les critiques qui pensent que le Pentateuque ne fut pas écrit par *Moïse*; tout a été dit dès longtems sur cette matière; & quand même quelque petite partie des livres de *Moïse* aurait été écrite du tems des Juges, ou des Rois, ou des Pontifes, ils n'en feraient pas moins inspirés & moins divins.

C'est assez, ce me semble, qu'il soit prouvé par la Ste. Ecriture, que malgré la punition extraordinaire attirée aux Juifs par le culte d'*Apis*, ils conservèrent longtems une liberté entière: peut-être même que le massacre que *Moïse* fit de vingt-trois mille hommes pour le veau érigé par son frère, lui fit comprendre qu'on ne gagnait rien par la rigueur, & qu'il fut obligé de fermer les yeux sur la passion du peuple pour les dieux étrangers.

Nom. ch.
21. v. 9.

Lui-même semble bientôt transgresser la loi qu'il a donnée. Il a défendu tout simulacre, cependant il érige un serpent d'airain. La même exception à la loi se trouve depuis dans le tem-

ple de *Salomon*; ce Prince fait sculpter douze bœufs qui soutiennent le grand bassin du temple; des chérubins sont posés dans l'arche, ils ont une tête d'aigle & une tête de veau; & c'est apparemment cette tête de veau mal faite, trouvée dans le temple par les foldats Romains, qui fit croire longtems que les Juifs adoraient un âne.

En vain le culte des dieux étrangers est défendu; *Salomon* est paisiblement idolâtre. *Jéroboam* à qui Dieu donna dix parts du Royaume, fait ériger deux veaux d'or, & régné vingt-deux ans, en réunissant en lui les dignités de Monarque & de Pontife. Le petit Royaume de Juda dressé sous *Roboam* des autels étrangers & des statues. Le saint Roi *Aza* ne détruit point les hauts lieux. Le grand prêtre *Urias* érige dans le temple à la place de l'autel des holocaustes, un autel du Roi de Sirie. On ne voit, en un mot, aucune contrainte sur la religion. Je fais que la plupart des Rois Juifs s'exterminèrent, s'affassinèrent les uns les autres, mais ce fut toujours pour leur intérêt, & non pour leur créance.

Il est vrai que parmi les Prophètes il y en eut qui intéressèrent le ciel à leur vengeance. *Elie* fit descendre le feu céleste pour consumer les prêtres.

Liv. IV.
des Rois
ch. 16.

Liv. III.
des Rois
ch. 18. v.
38. & 40.

Liv. IV.
des Rois
chap. 2.
v. 24.

tres de *Baal*. *Elifée* fit venir des ours pour dévorer quarante-deux petits enfans qui l'avaient appelé *tête chauve*; mais ce font des miracles rares, & des faits qu'il ferait un peu dur de vouloir imiter.

Nomb.
chap. 31.

On nous objecte encor que le peuple Juif fut très ignorant & très barbare. Il est dit que dans la guerre qu'il fit aux Madianites, *c)* *Moïse* ordonna de tuer tous les enfans mâles & toutes les mères, & de partager le butin. Les vain-

c) Madian n'était point compris dans la terre promise: c'est un petit canton de l'Idumée dans l'Arabie pétrée; il commence vers le septentrion au torrent d'Arnon, & finit au torrent de Zared, au milieu des rochers, & sur le rivage oriental du lac Asphaltide. Ce pays est habité aujourd'hui par une petite horde d'Arabes: il peut avoir huit lieues ou environ de long, & un peu moins en largeur.

d) Il est certain par le texte que *Jephté* immola sa fille. *Dieu n'approuva pas ces dévouemens*, dit *Don Calmet*, dans sa dissertation sur le vœu de *Jephté*; mais lorsqu'on les a faits, il veut qu'on les exécute, ne fût-ce que pour punir ceux qui les faisaient, ou pour réprimer la légèreté qu'on aurait eu à les faire, si on n'en avait pas craint l'exécution. *St. Augustin*, & presque tous les Pères, condamnent l'action de *Jephté*: il est vrai que l'E-

queurs trouvèrent dans le camp 675000 brebis, 72000 bœufs, 61000 anes, & 32000 jeunes filles; ils en firent le partage, & tuèrent tout le reste. Plusieurs commentateurs même prétendent que trente-deux filles furent immolées au Seigneur : *cesserunt in partem domini triginta due anime.*

En effet, les Juifs immolaient des hommes à la Divinité, témoin le sacrifice de *Jephthé d)*, témoin le Roi *Agag e)* coupé en morceaux par

criture dit, qu'il fut rempli de l'esprit de Dieu; & *St. Paul* dans son épître aux Hébreux chap. 11. fait l'éloge de *Jephthé*; il le place avec *Samuel* & *David*.

St. Jérôme dans son épître à *Julien*, dit, *Jephthé immola sa fille au Seigneur, & c'est pour cela que l'Apôtre le compte parmi les Saints.* Voilà de part & d'autre des jugemens sur lesquels il ne nous est pas permis de porter le nôtre; on doit craindre même d'avoir un avis.

e) On peut regarder la mort du Roi *Agag* comme un vrai sacrifice. *Saül* avait fait ce Roi des Amalécites prisonnier de guerre, & l'avait reçu à composition; mais le prêtre *Samuel* lui avait ordonné de ne rien épargner: il lui avait dit en propres mots, *Tuez tout, depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfans, & ceux qui sont* I. des Rois ch. 15.
encor à la mammelle.

Samuel coupa le Roi *Agag* en morceaux, devant le Seigneur, à *Galgal*.

Ezech.
ch. 39.
v. 18.

par le prêtre *Samuël*. *Ezéchiël* même leur promet pour les encourager, qu'ils mangeront de la chair humaine. *Vous mangerez*, dit-il, *le*

» Le zèle dont ce Prophète était animé, dit *Don Calmet*, » lui mit l'épée en main dans cette occasion, » pour venger la gloire du Seigneur, & pour confondre *Saül*.

On voit dans cette fatale aventure un dévouement, un prêtre, une victime; c'était donc un sacrifice.

Tous les peuples dont nous avons l'histoire, ont sacrifié des hommes à la Divinité, excepté les Chinois. *Plutarque* rapporte que les Romains mêmes en immolèrent du tems de la République.

On voit dans les commentaires de *César*, que les Germains allaient immoler les ôtages qu'il leur avait donnés, lorsqu'il délivra ces ôtages par sa victoire.

J'ai remarqué ailleurs que cette violation du droit des gens envers les ôtages de *César*, & ces victimes humaines immolées, pour comble d'horreur, par la main des femmes, dément un peu le panégyrique que *Tacite* fait des Germains dans son traité *De moribus Germanorum*. Il paraît que dans ce traité *Tacite* songe plus à faire la satire des Romains, que l'éloge des Germains qu'il ne connaissait pas.

Difons ici en passant que *Tacite* aimait encor mieux la satire que la vérité. Il veut rendre tout odieux, jusqu'aux actions indifférentes; & sa malignité nous plaît

cheval & le cavalier, vous boirez le sang des Princes. On ne trouve dans toute l'histoire de ce peuple aucun trait de générosité, de magna-

presque autant que son stile, parce que nous aimons la médisance & l'esprit.

Revenons aux victimes humaines. Nos pères en immolaient aussi-bien que les Germains; c'est le dernier degré de la stupidité de notre nature abandonnée à elle-même, & c'est un des fruits de la faiblesse de nôtre jugement. Nous dites: Il faut offrir à Dieu ce qu'on a de plus précieux & de plus beau: nous n'avons rien de plus précieux que nos enfans; il faut donc choisir les plus beaux & les plus jeunes pour les sacrifier à la Divinité.

Philon dit que dans la terre de Canaan on immolait quelquefois ses enfans avant que Dieu eût ordonné à *Abraham* de lui sacrifier son fils unique *Isaac* pour éprouver sa foi.

Sanchoniaton cité par *Eusèbe* rapporte que les Phéniciens sacrifiaient dans les grands dangers le plus cher de leurs enfans, & qu'*Illus* immola son fils *Jehud* à peu près dans le temps que Dieu mit la foi d'*Abraham* à l'épreuve. Il est difficile de percer dans les ténèbres de cette antiquité; mais il n'est que trop vrai que ces horribles sacrifices ont été presque partout en usage; les peuples ne s'en sont défaits qu'à mesure qu'ils se sont policés. La politesse amène l'humanité.

nimité, de bienfaisance; mais il s'échape toujours dans le nuage de cette barbarie si longue & si affreuse, des rayons d'une tolérance universelle.

Juges ch.
II. v. 24.

Jephté inspiré de Dieu, & qui lui immola sa fille, dit aux Ammonites, *Ce que vôtre Dieu Chamos vous a donné ne vous appartient-il pas de droit? Souffrez donc que nous prenions la terre que nôtre Dieu nous a promise.* Cette déclaration est précise; elle peut mener bien loin; mais au moins, elle est une preuve évidente que Dieu tolérait *Chamos*. Car la sainte Ecriture ne dit pas, Vous pensez avoir droit sur les terres que vous dites vous avoir été données par le Dieu *Chamos*; elle dit positivement, Vous avez droit, *Tibi jure debentur*: ce qui est le vrai sens de ces paroles hébraïques, *Otho thirafsch*.

L'histoire de *Michas* & du Léviste, rapportée aux 17. & 18. chapitres du livre des Juges, est bien encor une preuve incontestable de la tolérance & de la liberté la plus grande, admise chez les Juifs. La mère de *Michas*, femme fort riche d'Ephraïm, avait perdu onze cent pièces d'argent, son fils les lui rendit; elle voua cet argent au Seigneur, & en fit faire des idoles: elle bâtit une

petite chapelle , un Lévite desservit la chapelle moyennant dix pièces d'argent , une tunique , un manteau par année & sa nourriture ; & *Michas* s'écria , *C'est maintenant que Dieu me fera* Ch. 17. v. dernier.
du bien , puisque j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi.

Cependant , six cent hommes de la tribu de *Dan* qui cherchaient à s'emparer de quelque village dans le pays , & à s'y établir , mais n'ayant point de prêtre Lévite avec eux , & en ayant besoin pour que Dieu favorisât leur entreprise , allèrent chez *Michas* , & prirent son éphod , ses idoles & son Lévite , malgré les remontrances de ce prêtre , & malgré les cris de *Michas* & de sa mère. Alors ils allèrent avec assurance attaquer le village nommé *Laïs* , & y mirent tout à feu & à sang selon leur coutume. Ils donnèrent le nom de *Dan* à *Laïs* en mémoire de leur victoire ; ils placèrent l'idole de *Michas* sur un autel ; & ce qui est bien plus remarquable , *Jonathan* petit-fils de *Moyse* fut le grand prêtre de ce Temple où l'on adorait le Dieu d'Israël , & l'idole de *Michas*.

Après la mort de *Gédon* , les Hébreux adorèrent *Baal-bérith* pendant près de vingt ans , &

renoncèrent au culte d'*Adonai*, sans qu'aucun Chef, aucun Juge, aucun prêtre criât vengeance. Leur crime était grand, je l'avoue; mais si cette idolatrie même fut tolérée, combien les différences dans le vrai culte ont-elles dû l'être ?

Quelques-uns donnent pour une preuve d'intolérance, que le Seigneur lui-même ayant permis que son arche fût prise par les Philistins dans un combat, il ne punit les Philistins qu'en les frappant d'une maladie secrète ressemblante aux hémorrhoides, en renversant la statue de *Dagon*, & en envoyant une multitude de rats dans leurs campagnes : mais lorsque les Philistins pour apaiser sa colère eurent renvoyé l'arche attelée de deux vaches qui nourrissaient leurs veaux, & offert à Dieu cinq rats d'or, & cinq anses d'or, le Seigneur fit mourir soixante & dix anciens d'Israël, & cinquante mille hommes du peuple, pour avoir regardé l'arche; on répond que le châtiment du Seigneur ne tombe point sur une créance, sur une différence dans le culte, ni sur aucune idolatrie.

Si le Seigneur avait voulu punir l'idolatrie, il aurait fait périr tous les Philistins qui osèrent prendre son arche, & qui adoraient

Dagon ; mais il fit périr cinquante mille & soixante & dix hommes de son peuple , uniquement parce qu'ils avaient regardé son arche qu'ils ne devaient pas regarder : tant les loix , les mœurs de ce tems , l'économie judaïque différent de tout ce que nous connaissons ; tant les voyes inscrutables de Dieu sont au dessus des nôtres. *La rigueur exercée*, dit le judicieux Don Calmet , *contre ce grand nombre d'hommes , ne paraîtra excessive qu'à ceux qui n'ont pas compris jusqu'à quel point Dieu voulait être craint & respecté parmi son peuple , & qui ne jugent des vûes & des desseins de Dieu qu'en suivant les faibles lumières de leur raison.*

Dieu ne punit donc pas un culte étranger , mais une profanation du sien , une curiosité indiscreète , une défobéissance , peut-être même un esprit de révolte. On sent bien que de tels châtimens n'appartiennent qu'à Dieu dans la Théocratie Judaïque. On ne peut trop redire que ces tems & ces mœurs n'ont aucun rapport aux nôtres.

Enfin , lorsque dans des siècles postérieurs *Naaman* l'idolâtre demanda à *Elisée* s'il lui était permis de suivre son Roi dans le temple de Rem-

Liv. IV.
des Rois
ch. 20.
v. 25.

non, & d'y adorer avec lui, ce même *Elisée* qui avait fait dévorer les enfans par les ours, ne lui répondit - il pas, *Allez en paix?*

Il y a bien plus; le Seigneur ordonne à *Jérémie* de se mettre des cordes au cou, des coliers f) & des jougs, de les envoyer aux Roite-

f) Ceux qui sont peu au fait des usages de l'antiquité, & qui ne jugent que d'après ce qu'ils voyent autour d'eux, peuvent être étonnés de ces singularités; mais il faut songer qu'alors dans l'*Egypte*, & dans une grande partie de l'*Asie*, la plupart des choses s'exprimaient par des figures, des hiéroglyphes, des signes, des types.

Les Prophètes, qui s'appelaient *les Voyans* chez les *Egyptiens* & chez les *Juifs*, non-seulement s'exprimaient en allégories, mais ils figuraient par des signes les événemens qu'ils annonçaient. Ainsi *Isaïe*, le premier des quatre grands Prophètes *Juifs*, prend un rouleau, & y écrit, *Shas bas, butinez vite*: puis il s'approche de la prophétesse, elle conçoit, & met au monde un fils qu'il appelle *Maher-Salal-Has-bas*; c'est une figure des maux que les peuples d'*Egypte* & d'*Assyrie* feront aux *Juifs*.

Ce Prophète dit: *Avant que l'enfant soit en âge de manger du beurre & du miel, & qu'il sache réprouver le mauvais & choisir le bon, la terre détestée par vous sera délivrée des deux Rois: le Seigneur sifflera aux mouches d'*Egypte*, & aux abeilles d'*Assur*: le Seigneur prendra un*

lets ou Melchim, de Moab, d'Ammon, d'Edom, de Tyr, de Sidon; & Jérémie leur fait dire par le Seigneur, *J'ai donné toutes vos terres à Nabucodonosor Roi de Babylone mon serviteur.* Voilà un Roi idolâtre déclaré serviteur de Dieu & son favori.

razer de louage, & en ramera toute la barbe & les poils des pieds du Roi d'Assur.

Cette prophétie des abeilles, de la barbe & du poil des pieds razé, ne peut être entendue que par ceux qui savent que c'était la coutume d'appeler les essaims au son du flageolet ou de quelque autre instrument champêtre; que le plus grand affront qu'on pût faire à un homme était de lui couper la barbe; qu'on appelait le poil des pieds, le poil du pubis; que l'on ne rrazait ce poil que dans des maladies immondes, comme celle de la lèpre. Toutes ces figures si étrangères à notre stile ne signifient autre chose, sinon, que le Seigneur dans quelques années délivrera son peuple d'oppression.

Le même *Isaïe* marche tout nud, pour marquer que le Roi d'Assyrie emmènera d'Egypte & d'Ethiopie une foule de captifs qui n'auront pas de quoi couvrir leur nudité.

Exéchiël mange le volume de parchemin qui lui est présenté: ensuite il couvre son pain d'excrémens, & demeure couché sur son côté gauche trois cent quatre-vingt-

Jérém.
ch. 27.
v. 6.

II. ch. 20.

Ezéch. ch.
4 & suiv.

Jérém.
ch. 18.
v. 19.

Le même Jérémie que le Melk ou Roitelet Juif Sédécias avait fait mettre au cachot, ayant obtenu son pardon de Sédécias, lui conseille de la part de Dieu de se rendre au Roi de Babylone: *Si vous allez vous rendre à ses officiers, dit-il, votre ame vivra.* Dieu prend donc enfin le parti d'un Roi idolâtre; il lui livre l'arche, dont la seule vue avait coûté la vie à cinquante mille soixante & dix Juifs; il lui livre le Saint des Saints, & le reste du temple qui avait coûté à bâtir cent huit mille talens d'or, un million dix-sept mille talens d'argent & dix mille drachmes d'or,

dix jours, & sur le côté droit quarante jours, pour faire entendre que les Juifs manqueront de pain, & pour signifier les années que devait durer la captivité. Il se charge de chaînes, qui figurent celles du peuple; il coupe ses cheveux & sa barbe, & les partage en trois parties; le premier tiers désigne ceux qui doivent périr dans la ville; le second ceux qui seront mis à mort autour des murailles, le troisième ceux qui doivent être emmenés à Babylone.

Ozée
ch. 3.

Le Prophète Ozée s'unit à une femme adultère, qu'il achète quinze pièces d'argent, & un chomer & demi d'orge: *Vous m'attendrez, lui dit-il, plusieurs jours, & pendant ce temps nul homme n'approchera de vous; c'est l'état où les enfans d'Israël seront longtems sans Rois, sans*

laissés par *David* & ses officiers pour la construction de la maison du Seigneur ; ce qui , sans compter les deniers employés par *Salomon* , monte à la somme de dix-neuf milliards soixante-deux millions , ou environ , au cours de ce jour. Jamais idolatrie ne fut plus récompensée. Je fais que ce compte est exagéré , qu'il y a probablement erreur de copie ; mais réduisez la somme à la moitié , au quart , au huitième même , elle vous étonnera encore. On n'est guères moins surpris des richesses qu'*Hérodote* dit avoir vues dans le temple d'Ephèse. Enfin , les trésors ne font rien

Princes , sans sacrifices , sans autels & sans éphod. En un mot , les Nabi , les Voyans , les Prophètes , ne prédisent presque jamais sans figurer par un signe la chose prédite.

Jérémie ne fait donc que se conformer à l'usage , en se liant de cordes , & en se mettant des coliers & des jous sur le dos , pour signifier l'esclavage de ceux auxquels il envoie ces types. Si on veut y prendre garde , ces tems-là sont comme ceux d'un ancien monde , qui diffère en tout du nouveau ; la vie civile , les loix , la manière de faire la guerre , les cérémonies de la religion , tout est absolument différent. Il n'y a même qu'à ouvrir *Homère* & le premier livre d'*Hérodote* , pour se convaincre que nous n'avons aucune ressemblance avec

aux yeux de Dieu; & le nom de son serviteur donné à *Nabucodonosor*, est le vrai trésor inestimable.

Isaïe ch.
44. & 45.

Dieu ne favorise pas moins le *Kir*, ou *Koresh*, ou *Kofroes*, que nous appellons *Cyrus*; il l'appelle son *Christ*, son *Oint*, quoiqu'il ne fût pas oint, selon la signification commune de ce mot, & qu'il fuivit la religion de *Zoroastre*; il l'appelle son *Pasteur*, quoiqu'il fût usurpateur aux yeux des hommes: il n'y a pas dans toute la sainte Ecriture une plus grande marque de prédilection.

Vous

les peuples de la haute antiquité, & que nous devons nous défier de nôtre jugement quand nous cherchons à comparer leurs mœurs avec les nôtres.

La nature même n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Les magiciens avaient sur elle un pouvoir qu'ils n'ont plus: ils enchantaient les serpens, ils évoquaient les morts &c. Dieu envoyait des songes, & des hommes les expliquaient. Le don de prophétie était commun. On voyait des métamorphoses telles que celles de *Nabucodonosor* changé en bœuf, de la femme de *Loth* en statuë de sel, de cinq villes en un lac bitumineux.

Il y avait des espèces d'hommes qui n'existent plus. La race des géants *Rephaïm*, *Emim*, *Néphilim*, *Enacim* a disparu. *St. Augustin* au livre 5. de la cité de Dieu, dit

Vous voyez dans *Malachie* que du levant au couchant le nom de Dieu est grand dans les nations, & qu'on lui offre partout des oblations pures. Dieu a soin des Ninivites idolâtres comme des Juifs; il les menace, & il leur pardonne. *Melchisedec* qui n'était point Juif, était Sacrificateur de Dieu. *Balaam* idolâtre était Prophète. L'Écriture nous apprend donc que non-seulement Dieu tolérait tous les autres peuples, mais qu'il en avait un soin paternel : & nous osons être intolérans!

dit avoir vû la dent d'un ancien géant grosse comme cent de nos molaires. *Ezéchiel* parle des pigmées *Gammadim* hauts d'une coudée, qui combattaient au siège de Tyr : & en presque tout cela les auteurs sacrés sont d'accord avec les profanes. Les maladies & les remèdes n'étaient point les mêmes que de nos jours : les possédés étaient guéris avec la racine nommée *Barad* enchassée dans un anneau qu'on leur mettait sous le nez.

Enfin tout cet ancien monde était si différent du nôtre, qu'on ne peut en tirer aujourd'hui aucune règle de conduite; & si dans cette antiquité reculée les hommes s'étaient persécutés & opprimés tour à tour au sujet de leur culte, on ne devrait pas imiter cette cruauté sous la loi de grace,

C H A P I T R E XIII.

Extrême tolérance des Juifs.

Ainsi donc sous *Moyse*, sous les Juges, sous les Rois, vous voyez toujours des exemples de tolérance. Il y a bien plus : *Moyse* dit plusieurs fois que Dieu punit les pères dans les enfans, jusqu'à la quatrième génération : cette menace était nécessaire à un peuple à qui Dieu n'avait révélé ni l'immortalité de l'ame, ni les peines & les récompenses dans une autre vie. Ces vérités ne lui furent annoncées ni dans le Décalogue, ni dans aucune loi du Lévitique & du Deutéronome. C'étaient les dogmes des Perses, des Babylo niens, des Egyptiens, des Grecs, des Crétois; mais ils ne constituaient nullement la religion

Exode ch.
20. v. 5.

a) Il n'y a qu'un seul passage dans les loix de *Moïse*; d'où l'on pût conclure qu'il était instruit de l'opinion régnante chez les Egyptiens, que l'ame ne meurt point avec le corps; ce passage est très-important, c'est dans le chap. 18. du Deutéronome : *Ne consultez point les devins qui prédisent par l'inspection des nuées, qui enchantent*

des Juifs. Moÿse ne dit point, *Honore ton père & ta mère, si tu veux aller au ciel*; mais, *Honore ton père & ta mère, afin de vivre long-tems sur la terre*: il ne les menace que de maux corporels, de la galle sèche, de la galle purulente, d'ulcères malins dans les genoux & dans les gras des jambes, d'être exposés aux infidélités de leurs femmes, d'emprunter à usure des étrangers, & de ne pouvoir prêter à usure; de périr de famine, & d'être obligés de manger leurs enfans: mais en aucun lieu il ne leur dit que leurs ames immortelles subiront des tourmens après la mort, ou goûteront des félicités. Dieu qui conduisait lui-même son peuple, le punissait ou le récompensait immédiatement après ses bonnes ou ses mauvaises actions. Tout était temporel; & c'est la preuve que le savant Evêque *Warburton* apporte pour démontrer que la loi des Juifs était divine; a) parce que Dieu même étant leur Roi,

Deuter.
ch. 28.

les serpens, qui consultent l'esprit de Python, les voyans, les connaisseurs qui interrogent les morts, & leur demandent la vérité.

Il paraît par ce passage, que si l'on évoquait les ames des morts, ce sortilège prétendu supposait la permanence des ames, Il se peut aussi que les magiciens dont

rendant justice immédiatement après la transgression ou l'obéissance, n'avait pas besoin de leur révéler une doctrine qu'il réservait au tems où il ne gouvernerait plus son peuple. Ceux qui par ignorance prétendent que *Moyse* enseignait l'immortalité de l'ame, ôtent au nouveau Testament un de ses plus grands avantages sur l'ancien. Il est constant que la loi de *Moyse* n'annonçait que des châtimens temporels jusqu'à la quatrième gé-

parle *Moyse*, n'étant que des trompeurs grossiers, n'eussent pas une idée distincte du sortilège qu'ils croyaient opérer. Ils faisaient accroire qu'ils forçaient des morts à parler, qu'ils les remettaient par leur magie dans l'état où ces corps avaient été de leur vivant; sans examiner seulement si l'on pouvait inférer ou non de leurs opérations ridicules le dogme de l'immortalité de l'ame. Les forciers n'ont jamais été philosophes, ils ont été toujours des jongleurs stupides, qui jouaient devant des imbéciles.

On peut remarquer encor qu'il est bien étrange que le mot de *Python* se trouve dans le Deuteronome, longtemps avant que ce mot Grec pût être connu des Hébreux: aussi le terme *Python* n'est point dans l'Hébreu, dont nous n'avons aucune traduction exacte.

Cette langue a des difficultés insurmontables: c'est un mélange de Phénicien, d'Egyptien, de Syrien & d'A-

génération. Cependant malgré l'énoncé précis de cette loi, malgré cette déclaration expresse de Dieu, qu'il punirait jusqu'à la quatrième génération, *Ezéchiel* annonce tout le contraire aux Juifs, & Ezéch. ch. 18. v. 20. leur dit, que le fils ne portera point l'iniquité de son père : il va même jusqu'à faire dire à Dieu, Ezéch. ch. 20. v. 25. qu'il leur avait donné *des préceptes qui n'étaient pas bons.* (b)

Le livre d'*Ezéchiel* n'en fut pas moins inséré dans le canon : & cet ancien mélange est très altéré aujourd'hui. L'Hébreu n'eut jamais que deux modes aux verbes, le présent & le futur : il faut deviner les autres modes par le sens. Les voyelles différentes étaient souvent exprimées par les mêmes caractères, ou plutôt ils n'exprimaient pas les voyelles ; & les inventeurs des points n'ont fait qu'augmenter la difficulté. Chaque adverbe a vingt significations différentes. Le même mot est pris en des sens contraires. Ajoutez à cet embarras la sécheresse & la pauvreté du langage : les Juifs privés des arts ne pouvaient exprimer ce qu'ils ignoraient. En un mot l'Hébreu est au Grec ce que le langage d'un paysan est à celui d'un Académicien.

b) Le sentiment d'*Ezéchiel* prévalut enfin dans la synagogue ; mais il y eut toujours des Juifs, qui en croyant aux peines éternelles, croyaient aussi que Dieu poursuivait sur les enfans les iniquités des pères. Aug

dans le canon des auteurs inspirés de Dieu : il est vrai que la Synagogue n'en permettait pas la lecture avant l'âge de trente ans , comme nous l'apprend *St. Jérôme* ; mais c'était de peur que la jeunesse n'abusât des peintures trop naïves

aujourd'hui ils sont punis par - delà la cinquantième génération , & ont encor les peines éternelles à craindre. On demande comment les descendans des Juifs qui n'étaient pas complices de la mort de JESUS-CHRIST , ceux qui étaient dans Jérusalem n'y eurent aucune part , & ceux qui étaient répandus sur le reste de la terre , peuvent être temporellement punis dans leurs enfans , aussi innocens que leurs pères ? Cette punition temporelle , ou plutôt , cette manière d'exister différente des autres peuples , & de faire le commerce sans avoir de patrie , peut n'être point regardée comme un châtement en comparaison des peines éternelles qu'ils s'attirent par leur incrédulité , & qu'ils peuvent éviter par une conversion sincère.

c) Ceux qui ont voulu trouver dans le Pentateuque la doctrine de l'Enfer & du Paradis , tels que nous les concevons , se sont étrangement abusés : leur erreur n'est fondée que sur une vaine dispute de mots ; la vulgate ayant traduit le mot Hébreu *Sheol* , la fosse , par *infernum* , & le mot Latin *infernum* ayant été traduit en français par *enfer* , on s'est servi de cette équivoque pour faire croire que les anciens Hébreux avaient la notion de l'*Ades* & du *Tartare* des Grecs , que les autres nations

qu'on trouve dans les chapitres 16. & 23. du libertinage des deux sœurs *Olla & Ooliba*. En un mot, son livre fut toujours reçu, malgré sa contradiction formelle avec *Moyse*.

Enfin, c) lorsque l'immortalité de l'ame fut
avaient connus auparavant sous d'autres noms.

Il est rapporté au chapitre 16. des Nombres, que la terre ouvrit sa bouche sous les tentes de *Coré*, de *Dathan* & d'*Abiron*, qu'elle les dévora avec leurs tentes & leur substance, & qu'ils furent précipités vivans dans la sépulture, dans le souterrain; il n'est certainement question dans cet endroit, ni des ames de ces trois Hébreux, ni des tourmens de l'Enfer, ni d'une punition éternelle.

Il est étrange que dans le Dictionnaire Encyclopédique au mot *Enfer*, on dise que les anciens Hébreux *en ont reconnu la réalité*; si cela était, ce serait une contradiction insoutenable dans le Pentateuque. Comment se pourrait-il faire que *Moïse* eût parlé dans un passage isolé & unique, des peines après la mort, & qu'il n'en eût point parlé dans ses loix? On cite le 32^e chapitre du Deutéronome, mais on le tronque; le voici entier: *Ils m'ont provoqué en celui qui n'était pas Dieu, & ils m'ont irrité dans leur vanité, & moi je les provoquerai dans celui qui n'est pas peuple, & je les irriterai dans la nation insensée. Et il s'est allumé un feu dans ma fureur, & il brulera jusqu'au fond de la terre; il dévorera la terre jus-*

un dogme reçu, ce qui probablement avait commencé dès le tems de la captivité de Babylone,

qu'à son germe, & il brulera les fondemens des montagnes; & j'assemblerai sur eux les maux, & je remplirai mes flèches sur eux; ils seront consumés par la faim, les oiseaux les dévoreront par des morsures amères; je lâcherai sur eux les dents des bêtes qui se traînent avec fureur sur la terre, & des serpens.

Y a-t-il le moindre raport entre ces expressions, & l'idée des punitions infernales, telles que nous les concevons? Il semble plutôt que ces paroles n'aient été rapportées que pour faire voir évidemment, que notre Enfer était ignoré des anciens Juifs.

L'auteur de cet article cite encor le passage de *Job*; au chap. 24. *L'œil de l'adultère observe l'obscurité, disant, l'œil ne me verra point, & il couvrira son visage; il perce les maisons dans les ténèbres comme il l'avait dit dans le jour, & ils ont ignoré la lumière; si l'aurore apparaît subitement, ils la croient l'ombre de la mort, & ainsi ils marchent dans les ténèbres comme dans la lumière: il est léger sur la surface de l'eau; que sa part soit maudite sur la terre, qu'il ne marche point par la voye de la vigne, qu'il passe des eaux de neige à une trop grande chaleur: & ils ont péché le tombeau, ou bien, le tombeau a dissipé ceux qui péchent, ou bien, (selon les Septante) leur péché a été rappellé en mémoire.*

Je cite les passages entiers, & littéralement, sans quoi il

la secte des Saducéens persista toujours à croire qu'il n'y avait ni peines ni récompenses après

est toujours impossible de s'en former une idée vraie.

Y a-t-il là, je vous prie, le moindre mot, dont on puisse conclure, que *Moïse* avait enseigné aux Juifs la doctrine claire & simple des peines & des récompenses après la mort ?

Le livre de *Job* n'a nul rapport avec les loix de *Moïse*. De plus, il est très vraisemblable que *Job* n'était point Juif; c'est l'opinion de *St. Jérôme* dans ses questions hébraïques sur la Genèse. Le mot *Sathan*, qui est dans *Job*; n'était point connu des Juifs, & vous ne le trouvez jamais dans le Pentateuque. Les Juifs n'apprirent ce nom que dans la Caldée, ainsi que les noms de *Gabriel* & de *Raphael*, inconnus avant leur esclavage à Babylone. *Job* est donc cité ici très mal à propos.

On rapporte encor le chapitre dernier d'*Isaïe*: *Et de mois en mois, & de Sabbath en Sabbath, toute chair viendra m'adorer, dit le Seigneur; & ils sortiront, & ils verront à la voirie les cadavres de ceux qui ont prévariqué; leur ver ne mourra point, leur feu ne s'éteindra point, & ils seront exposés aux yeux de toute chair jusqu'à satiété.*

Certainement s'ils sont jettés à la voirie, s'ils sont exposés à la vue des passans jusqu'à satiété, s'ils sont mangés des vers, cela ne veut pas dire que *Moïse* enseigna aux Juifs le dogme de l'immortalité de l'ame; & ces mots, *Le feu ne s'éteindra point*, ne signifient pas que

la mort, & que la faculté de sentir & de penser périsait avec nous, comme la force active, le

des cadavres qui sont exposés à la vue du peuple subissent les peines éternelles de l'Enfer.

Comment peut-on citer un passage d'*Isaïe* pour prouver que les Juifs du temps de *Moyse* avaient reçu le dogme de l'immortalité de l'ame? *Isaïe* prophétisait, selon la computation hébraïque, l'an du monde 3380. *Moyse* vivait vers l'an du monde 2500. ; il s'est écoulé huit siècles entre l'un & l'autre. C'est une insulte au sens commun, ou une pure plaisanterie, que d'abuser ainsi de la permission de citer, & de prétendre prouver qu'un auteur a eu une telle opinion, par un passage d'un auteur venu huit cent ans après, & qui n'a point parlé de cette opinion. Il est indubitable que l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenses après la mort, sont annoncées, reconnues, constatées dans le Nouveau Testament, & il est indubitable qu'elles ne se trouvent en aucun endroit du Pentateuque.

Les Juifs en croyant depuis l'immortalité de l'ame, ne furent point éclairés sur sa spiritualité ; ils pensèrent comme presque toutes les autres nations, que l'ame est quelque chose de délié, d'aérien, une substance légère, qui retenait quelque apparence du corps qu'elle avait animé ; c'est ce qu'on appelait les ombres, les mânes des corps. Cette opinion fut celle de plusieurs Pères de l'Eglise. *Tertullien* dans son chap. 22. de l'ame, s'exprime ainsi :

pouvoir de marcher & de digérer. Ils n'iaient l'existence des Anges. Ils différaient beaucoup plus

Definimus animam Dei flatu natam, immortalem, corporealem, effigiatam, substantia simplicem; » Nous définissons » l'ame née du souffle de Dieu, immortelle, corporelle, » figurée, simple dans sa substance. «

St. Irénée dit dans son livre II. chap. 34. *Incorporales sunt animæ quantum ad comparationem mortalium corporum.* » Les ames sont incorporelles en comparaison des » corps mortels. « Il ajoute, que » JESUS-CHRIST a » enseigné que les ames conservent les images du corps; « *Caracterem corporum in quo adoptantur &c.* On ne voit pas que JESUS-CHRIST ait jamais enseigné cette doctrine, & il est difficile de deviner le sens de *St. Irénée.*

St. Hilaire est plus formel & plus positif dans son commentaire sur *St. Matthieu* : il attribue nettement une substance corporelle à l'ame : *Corpoream naturæ suæ substantiam sortiuntur.*

St. Ambroise sur *Abraham* liv. II. chap. 8. prétend qu'il n'y a rien de dégagé de la matière, si ce n'est la substance de la Ste Trinité.

On pourrait reprocher à ces hommes respectables d'avoir une mauvaise philosophie ; mais il est à croire qu'au fond leur Théologie était fort saine, puisqu'ils ne connaissant pas la nature incompréhensible de l'ame, ils l'assuraient immortelle, & la voulaient Chrétienne.

Nous savons que l'ame est spirituelle, mais nous ne

des autres Juifs, que les Protestans ne différen-
des Catholiques; ils n'en demeurèrent pas moins
dans la communion de leurs frères: on vit même

savons point du tout ce que c'est qu'esprit. Nous con-
naissons très-imparfaitement la matière, & il nous est
impossible d'avoir une idée distincte de ce qui n'est pas
matière. Très peu instruits de ce qui touche nos sens,
nous ne pouvons rien connaître par nous-mêmes de ce
qui est au-delà des sens. Nous transportons quelques
paroles de nôtre langage ordinaire dans les abîmes de
la Métaphysique & de la Théologie, pour nous donner
quelque légère idée des choses que nous ne pouvons ni
concevoir, ni exprimer; nous cherchons à nous étayer
de ces mots, pour soutenir s'il se peut nôtre faible en-
tendement dans ces régions ignorées.

Ainsi nous nous servons du mot *esprit*, qui répond à
souste & *vent*, pour exprimer quelque chose qui n'est pas
matière; & ce mot *souste*, *vent*, *esprit*, nous ramenant
malgré nous à l'idée d'une substance déliée & légère,
nous en retranchons encor ce que nous pouvons, pour
parvenir à concevoir la spiritualité pure; mais nous ne
parvenons jamais à une notion distincte: nous ne savons
même ce que nous disons quand nous prononçons le mot
substance; il veut dire, à la lettre, ce qui est dessous;
& par cela même il nous avertit qu'il est incompréhen-
sible: car, qu'est-ce en effet que ce qui est dessous?
La connaissance des secrets de Dieu n'est pas le partage

des grands prêtres de leur secte.

Les Pharisiens croyaient à la fatalité *d)* & à

de cette vie. Plongés ici dans des ténèbres profondes, nous nous battons les uns contre les autres, & nous frappons au hasard au milieu de cette nuit, sans savoir précisément pourquoi nous combatons.

Si on veut bien réfléchir attentivement sur tout cela, il n'y a point d'homme raisonnable qui ne conclue que nous devons avoir de l'indulgence pour les opinions des autres, & en mériter.

Toutes ces remarques ne sont point étrangères au fonds de la question, qui consiste à savoir si les hommes doivent se tolérer : car si elles prouvent combien on s'est trompé de part & d'autre dans tous les tems, elles prouvent que les hommes ont dû dans tous les tems se traiter avec indulgence.

d) Le dogme de la fatalité est ancien & universel : vous le trouvez toujours dans *Homère*. *Jupiter* voudrait sauver la vie à son fils *Sarpédon* ; mais le Destin l'a condamné à la mort ; *Jupiter* ne peut qu'obéir. Le Destin était chez les philosophes ou l'enchaînement nécessaire des causes & des effets nécessairement produit par la nature, ou ce même enchaînement ordonné par la Providence ; ce qui est bien plus raisonnable. Tout le système de la fatalité est contenu dans ce vers d'*Anneus Sénèque* : *Ducunt volentem fata, nolentem trahunt*. On est

la Métempicose *e*). Les Efféniens pensaient que les ames des justes allaient dans les Iles fortunées, *f*) & celles des méchans dans une espèce de Tartare. Ils ne faisaient point de sacrifices ; ils s'assembloient entre eux dans une Synagogue par-

toujours convenu que Dieu gouvernait l'univers par des loix éternelles , universelles , immuables : cette vérité fut la source de toutes ces disputes inintelligibles sur la liberté , parce qu'on n'a défini jamais la liberté , jusqu'à ce que le sage *Loke* soit venu : il a prouvé que la liberté est le pouvoir d'agir. Dieu donne ce pouvoir , & l'homme agissant librement selon les ordres éternels de Dieu , est une des roues de la grande machine du monde. Toute l'antiquité disputa sur la liberté ; mais personne ne persécuta sur ce sujet , jusqu'à nos jours. Quelle horreur absurde , d'avoir emprisonné , exilé pour cette dispute , un *Pomponé d'Andilly* , un *Arnaud* , un *Sacy* , un *Nicole* , & tant d'autres qui ont été la lumière de la France !

e) Le Roman Théologique de la Métempicose vient de l'Inde , dont nous avons reçu beaucoup plus de fables qu'on ne croit communément. Ce dogme est expliqué dans l'admirable douzième livre des métamorphoses d'*Ovide*. Il a été reçu presque dans toute la terre : il a été toujours combattu ; mais nous ne voyons point qu'aucun prêtre de l'antiquité ait jamais fait donner une lettre de cachet à un disciple de *Pytagore*.

ticulière. En un mot, si l'on veut examiner de près le Judaïsme, on fera étonné de trouver la plus grande tolérance, au milieu des horreurs les plus barbares. C'est une contradiction, il est vrai; presque tous les peuples se font gouver-

f) Ni les anciens Juifs, ni les Egyptiens, ni les Grecs leurs contemporains, ne croyaient que l'ame de l'homme allât dans le ciel après sa mort. Les Juifs pensaient que la Lune & le Soleil étaient à quelques lieues au-dessus de nous dans le même cercle, & que le firmament était une voute épaisse & solide, qui soutenait le poids des eaux, lesquelles s'échappaient par quelques ouvertures. Le palais des Dieux, chez les anciens Grecs, était sur le mont Olimpe. La demeure des héros après la mort, était, du tems d'*Homère*, dans une ile au-delà de l'Océan, & c'était l'opinion des Esséniens.

Depuis *Homère*, on assigna des planètes aux Dieux; mais il n'y avait pas plus de raison aux hommes de placer un Dieu dans la Lune, qu'aux habitans de la Lune de mettre un Dieu dans la planète de la terre. *Junon* & *Iris* n'eurent d'autre palais que les nuées; il n'y avait pas là où reposer son pied. Chez les Sabéens, chaque Dieu eut son étoile; mais une étoile étant un Soleil, il n'y a pas moyen d'habiter là, à moins d'être de la nature du feu. C'est donc une question fort inutile de demander ce que les anciens pensaient du ciel; la meilleure réponse est qu'ils ne pensaient pas.

nés par des contradictions. Heureuse celle qui amène des mœurs douces , quand on a des loix de sang !

C H A P I T R E X I V .

*Si l'intolérance a été enseignée par
JESUS-CHRIST ?*

VOYONS maintenant si JESUS-CHRIST a établi des loix sanguinaires, s'il a ordonné l'intolérance, s'il fit bâtir les cachots de l'Inquisition, s'il institua les boureaux des *Auto-da-fé*.

Il n'y a, si je ne me trompe, que peu de passages dans les Evangiles, dont l'esprit persécuteur ait pu inférer que l'intolérance, la contrainte] sont légitimes; l'un est la parabole dans laquelle le Royaume des Cieux est comparé à un Roi qui invite des convives aux noces de son fils: ce Monarque leur fait dire par ses serviteurs,

J'ai tué mes bœufs & mes volailles, tout est prêt, venez aux noces. Les uns, sans se soucier de l'invitation, vont à leurs maisons de campagne, les autres à leur négoce, d'autres outragent les domestiques du Roi & les tuent. Le Roi fait marcher

St. Math.
ch. 22.

cher ses armées contre ces meurtriers & détruit leur ville : il envoie sur les grands chemins convier au festin tous ceux qu'on trouve : un d'eux s'étant mis à table sans avoir mis la robe nuptiale, est chargé de fers & jetté dans les ténèbres extérieures.

Il est clair que cette allégorie ne regardant que le Royaume des Cieux, nul homme, assurément, ne doit en prendre le droit de garoter, ou de mettre au cachot son voisin qui serait venu souper chez lui sans avoir un habit de noces convenable; & je ne connais dans l'histoire aucun Prince qui ait fait pendre un courtisan pour un pareil sujet : il n'est pas non plus à craindre que quand l'Empereur enverra des pages à des Princes de l'Empire pour les prier à souper, ces Princes tuent ces pages. L'invitation au festin signifie la prédication du salut; le meurtre des envoyés du Prince figure la persécution contre ceux qui prêchent la sagesse & la vertu.

L'autre parabole est celle d'un particulier qui invite ses amis à un grand souper; & lorsqu'il est prêt de se mettre à table, il envoie son domestique les avertir. L'un s'excuse sur ce qu'il a acheté une terre, & qu'il va la visiter; cette

St. Luc
ch. 14.

excuse ne parait pas valable, ce n'est pas pendant la nuit qu'on va voir sa terre. Un autre dit qu'il a acheté cinq paires de bœufs, & qu'il les doit éprouver; il a le même tort que l'autre; on n'essaye pas des bœufs à l'heure du souper. Un troisième répond qu'il vient de se marier, & assurément son excuse est très recevable. Le père de famille en colère fait venir à son festin les aveugles & les boiteux; & voyant qu'il reste encor des places vuides, il dit à son valet, *Allez dans les grands chemins, & le long des hayes, & contraignez les gens d'entrer.*

Il est vrai qu'il n'est pas dit expressément que cette parabole soit une figure du Royaume des Cieux. On n'a que trop abusé de ces paroles, *Contraains - les d'entrer*; mais il est visible qu'un seul valet ne peut contraindre par la force tous les gens qu'il rencontre, à venir souper chez son maître; & d'ailleurs, des convives ainsi forcés, ne rendraient pas le repas fort agréable. *Contraains - les d'entrer*, ne veut dire autre chose, selon les commentateurs les plus accrédités, sinon, Priez, conjurez, pressez, obtenez. Quel rapport, je vous prie, de cette prière & de ce souper à la persécution?

Si on prend les choses à la lettre, faudra-t-il être aveugle, boiteux, & conduit par force, pour être dans le sein de l'Eglise? JESUS dit dans la même parabole, *Ne donnez à diner ni à vos amis, ni à vos parens riches*: en a-t-on jamais inféré, qu'on ne dût point en effet diner avec ses parens & ses amis, dès qu'ils ont un peu de fortune?

JESUS-CHRIST après la parabole du festin, St. Luc ch. 14. v. 26. & suiv. dit, *Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, & même sa propre ame, il ne peut être mon disciple &c. Car qui est celui d'entre vous qui voulant bâtir une tour, ne suppute pas auparavant la dépense? Y a-t-il quelqu'un dans le monde assez dénature, pour conclure qu'il faut haïr son père & sa mère? & ne comprend-on pas aisément que ces paroles signifient, Ne balancez pas entre moi & vos plus chères affections?*

On cite le passage de *St. Mathieu*: *Qui n'écoute point l'Eglise, soit comme un Payen & comme un receveur de la douane.* St. Math. chap. 8. v. 17. Cela ne dit pas assurément qu'on doive persécuter les Payens, & les fermiers des droits du Roi; ils sont maudits, il est vrai, mais ils ne sont point livrés au bras

féculier. Loin d'ôter à ces fermiers aucune prérogative de citoyen, on leur a donné les plus grands privilèges; c'est la seule profession qui soit condamnée dans l'Écriture, & c'est la plus favorisée par les gouvernemens. Pourquoi donc n'aurions-nous pas pour nos frères errans autant d'indulgence que nous prodiguons de considération à nos frères les traitans?

Un autre passage dont on a fait un abus grossier, est celui de *St. Mathieu* & de *St. Marc*, où il est dit que JESUS ayant faim le matin, approcha d'un figuier où il ne trouva que des feuilles: car ce n'était pas le tems des figes: il maudit le figuier qui se sécha aussi-tôt.

On donne plusieurs explications différentes de ce miracle: mais y en a-t-il une seule qui puisse autoriser la persécution? Un figuier n'a pu donner des figes vers le commencement de Mars, on l'a séché: est-ce une raison pour faire sécher nos frères de douleur dans tous les tems de l'année? Respectons dans l'Écriture tout ce qui peut faire naître des difficultés dans nos esprits curieux & vains, mais n'en abusons pas pour être durs & implacables.

L'esprit persécuteur qui abuse de tout, cherche

encor sa justification dans l'expulsion des marchands chassés du temple, & dans la légion de Démons envoyée du corps d'un possédé dans le corps de deux mille animaux immondes. Mais qui ne voit que ces deux exemples ne font autre chose qu'une justice que Dieu daigne faire lui-même d'une contravention à la loi ? C'était manquer de respect à la maison du Seigneur, que de changer son parvis en une boutique de marchands. En vain le Sanhedrin & les prêtres permettaient ce négoce pour la commodité des sacrifices ; le Dieu auquel on sacrifiait pouvait sans doute, quoique caché sous la figure humaine, détruire cette profanation : il pouvait de même punir ceux qui introduisaient dans le pais des troupeaux entiers, défendus par une loi dont il daignait lui-même être l'observateur. Ces exemples n'ont pas le moindre rapport aux persécutions sur le dogme. Il faut que l'esprit d'intolérance soit apuié sur de bien mauvaises raisons, puisqu'il cherche partout les plus vains prétextes.

Presque tout le reste des paroles & des actions de JESUS-CHRIST prêche la douceur, la patience, l'indulgence. C'est le père de famille qui reçoit l'enfant prodigue ; c'est l'ouvrier qui vient

à la dernière heure, & qui est payé comme les autres; c'est le Samaritain charitable; lui-même justifie ses disciples de ne pas jeuner; il pardonne à la péchereffe; il se contente de recommander la fidélité à la femme adultère: il daigne même condescendre à l'innocente joye des convives de Canaa, qui étant déjà échaufés de vin en demandent encore; il veut bien faire un miracle en leur faveur, il change pour eux l'eau en vin.

Il n'éclate pas même contre *Judas* qui doit le trahir; il ordonne à *Pierre* de ne se jamais servir de l'épée; il réprimande les enfans de *Zébedée*, qui à l'exemple d'*Elie* voulaient faire descendre le feu du ciel sur une ville qui n'avait pas voulu le loger.

Enfin il meurt victime de l'envie. Si on ose comparer le sacré avec le profane, & un Dieu avec un homme, sa mort, humainement parlant, a beaucoup de rapport à celle de *Socrate*. Le Philosophe Grec périt par la haine des sophistes, des prêtres, & des premiers du peuple: le Législateur des Chrétiens succomba sous la haine des Scribes, des Pharisiens, & des prêtres. *Socrate* pouvait éviter la mort, & il ne le voulut pas: **JESUS - CHRIST** s'offrit volontairement. Le Phi-

fosophe Grec pardonna non-seulement à ses calomniateurs & à ses juges iniques, mais il les pria de traiter un jour ses enfans comme lui-même, s'ils étaient assez heureux pour mériter leur haine comme lui : le Législateur des Chrétiens, infiniment supérieur, pria son père de pardonner à ses ennemis.

Si JESUS-CHRIST sembla craindre la mort, si l'angoisse qu'il ressentit fut si extrême qu'il en eut une sueur mêlée de sang, ce qui est le symptome le plus violent & le plus rare, c'est qu'il daigna s'abaisser à toute la faiblesse du corps humain qu'il avait revêtu. Son corps tremblait, & son ame était inébranlable; il nous apprendait que la vraie force, la vraie grandeur consistent à supporter des maux sous lesquels nôtre nature succombe. Il y a un extrême courage à courir à la mort en la redoutant.

Socrate avait traité les Sophistes d'ignorans, & les avait convaincus de mauvaise foi : JESUS usant de ses droits divins, traita les Scribes & les Pharisiens d'hypocrites, d'insensés, d'aveugles, de méchans, de serpens, de race de vipère.

St. Math.
ch. 23.

Socrate ne fut point accusé de vouloir fonder une secte nouvelle: on n'accusa point JESUS-

CHRIST d'en avoir voulu introduire une. Il
 St. Math. est dit que les princes des prêtres, & tout le
 ch. 26. Conseil, cherchaient un faux témoignage contre
 JESUS pour le faire périr.

Or, s'ils cherchaient un faux témoignage, ils ne lui reprochaient donc pas d'avoir prêché publiquement contre la loi. Il fut en effet soumis à la loi de *Moïse* depuis son enfance jusqu'à sa mort : on le circoncit le huitième jour comme tous les autres enfans. S'il fut depuis baptemé dans le Jourdain, c'était une cérémonie consacrée chez les Juifs, comme chez tous les peuples de l'Orient. Toutes les fouillures légales se nettoyaient par le bapteme ; c'est ainsi qu'on consacrait les prêtres ; on se plongeait dans l'eau à la fête de l'expiation solemnelle, on baptemait les prosélites.

JESUS observa tous les points de la loi ; il feta tous les jours de Sabbath ; il s'abstint des

a) Il était, en effet, très difficile aux Juifs, pour ne pas dire impossible, de comprendre sans une révélation particulière ce mystère ineffable de l'incarnation du fils de Dieu, Dieu lui-même. La Genèse (ch. 6.) appelle *fils de Dieu* les fils des hommes puissans : de même les grands cèdres dans les Psaumes sont appelés les cèdres de Dieu. *Samuel* dit qu'une frayeur de Dieu tomba sur le peuple, c'est-à-dire une grande frayeur ;

viandes défendues ; il célébra toutes les fêtes , & même avant sa mort il avait célébré la Pâque ; on ne l'accusa ni d'aucune opinion nouvelle , ni d'avoir observé aucun rite étranger. Né Israélite , il vécut constamment en Israélite.

Deux témoins qui se présentèrent , l'accusèrent d'avoir dit qu'il pourrait détruire le temple , & le rebâtir en trois jours. Un tel discours était incompréhensible pour les Juifs charnels , mais ce n'était pas une accusation de vouloir fonder une nouvelle secte.

Le grand prêtre l'interrogea , & lui dit , *Je vous commande par le DIEU vivant , de nous dire , si vous êtes le CHRIST fils de DIEU.* On ne nous apprend point ce que le grand prêtre entendait par *fils de DIEU.* On se servait quelquefois de cette expression pour signifier un juste , a) comme on employait les mots de *fils de Belial* , pour un grand vent , un vent de Dieu ; la maladie de Saül , mélancolie de Dieu. Cependant il paraît que les Juifs entendirent à la lettre , que JESUS se dit fils de Dieu dans le sens propre ; mais s'ils regardèrent ces mots comme un blasphème , c'est peut-être encor une preuve de l'ignorance où ils étaient du mystère de l'incarnation , & de Dieu , fils de Dieu , envoyé sur la terre pour le salut des hommes.

signifier un méchant. Les Juifs grossiers n'avaient aucune idée du mystère sacré d'un fils de Dieu, Dieu lui-même, venant sur la terre.

JESUS lui répondit; *Vous l'avez dit; mais je vous dis que vous verrez bientôt le fils de l'homme assis à la droite de la vertu de DIEU, venant sur les nuées du Ciel.*

Cette réponse fut regardée, par le Sanhedrin irrité, comme un blasphème. Le Sanhedrin n'avait plus le droit du glaive; ils traduisirent JESUS devant le Gouverneur Romain de la province, & l'accusèrent calomnieusement d'être un perturbateur du repos public, qui disait qu'il ne fallait pas payer le tribut à *César*, & qui de plus se disait Roi des Juifs. Il est donc de la plus grande évidence qu'il fut accusé d'un crime d'Etat.

Le Gouverneur *Pilate* ayant appris qu'il était Galiléen, le renvoya d'abord à *Hérode* Tétrarque de Galilée. *Hérode* crut qu'il était impossible que JESUS pût aspirer à se faire chef de parti, & prétendre à la Royauté; il le traita avec mépris, & le renvoya à *Pilate*, qui eut l'indigne faiblesse de le condamner, pour apaiser le tumulte excitée contre lui-même; d'autant plus qu'il avait

efflué déjà une révolte des Juifs, à ce que nous apprend *Joseph*. *Pilate* n'eut pas la même générosité qu'eut depuis le Gouverneur *Festus*.

Je demande à présent, si c'est la tolérance, ou l'intolérance qui est de droit divin? Si vous voulez ressembler à JESUS-CHRIST, soyez martyrs, & non pas boureaux.

CHAPITRE XV.

Témoignages contre l'intolérance.

C'EST une impiété d'ôter, en matière de Religion, la liberté aux hommes, d'empêcher qu'ils ne fassent choix d'une Divinité; aucun homme, aucun Dieu ne voudrait d'un service forcé. (*Apologétique ch. 24.*)

Si on usait de violence pour la défense de la foi, les Evêques s'y opposeraient. (*St. Hilaire liv. 1^{er}.*)

La religion forcée n'est plus religion; il faut persuader & non contraindre. La religion ne se commande point. (*Lactance liv. 3.*)

C'est une exécrationnable hérésie de vouloir tirer par la force, par les coups, par les emprisonnemens,

ceux qu'on n'a pu convaincre par la raison. (*St. Athanase liv. I^{er}.*)

Rien n'est plus contraire à la Religion que la contrainte. (*St. Justin. Martyr liv. 5.*)

Persecuterons-nous ceux que Dieu tolère? dit *St. Augustin*, avant que sa querelle avec les Donatistes l'eût rendu trop sévère.

Qu'on ne fasse aucune violence aux Juifs. (*4^{me}. Concile de Tolède, 56^{me}. canon.*)

Conseillez & ne forcez pas. (*Lettres de St. Bernard.*)

Nous ne prétendons point détruire les erreurs par la violence. (*Discours du Clergé de France à Louis XIII.*)

Nous avons toujours désapprouvé les voyes de rigueur. (*Assemblée du Clergé 11^{me}. Aoust 1560.*)

Nous savons que la foi se persuade, & ne se commande point. (*Fléchier Evêque de Nîmes lettre 19.*)

On ne doit pas même user de termes insultans. (*L'Evêque du Belley dans une instruction pastorale.*)

Souvenez vous que les maladies de l'ame ne se

guérissent point par contrainte & par violence.
(*Le Cardinal le Camus, instruction pastorale de*
1688.)

Accordez à tous la tolérance civile. (*Fénelon*
Archevêque de Cambrai au Duc de Bourgogne.)

L'exaction forcée d'une religion est une preuve
évidente que l'esprit qui la conduit est un esprit
ennemi de la vérité. (*Dirois docteur de Sorbonne*
liv. 6. chap. 4.)

La violence peut faire des hypocrites; on ne
perfuade point quand on fait retentir partout les
menaces. (*Tillemont hist. Eccl. Tom. 6.*)

Il nous a paru conforme à l'équité & à la droi-
te raison, de marcher sur les traces de l'ancienne
Eglise, qui n'a point usé de violence pour établir
& étendre la Religion. (*Remontr. du Parlement*
de Paris à Henri II.)

L'expérience nous apprend que la violence est
plus capable d'irriter que de guérir un mal qui
a sa racine dans l'esprit &c. (*De Thou épître dé-*
dicatoire à Henri IV.)

La foi ne s'inspire pas à coups d'épée. (*Céri-*
fier sur les régnes de Henri IV. & de Louis XIII.)

C'est un zèle barbare que celui qui prétend planter la Religion dans les cœurs, comme si la persuasion pouvait être l'effet de la contrainte. (*Boulainvilliers état de la France.*)

Il en est de la Religion comme de l'amour, le commandement n'y peut rien, la contrainte encor moins; rien de plus indépendant que d'aimer & de croire. (*Amelot de la Houffiaie sur les lettres du Cardinal d'Ossat.*)

Si le Ciel vous a assez aimé pour vous faire voir la vérité, il vous a fait une grande grace; mais est-ce à ceux qui ont l'héritage de leur père, de haïr ceux qui ne l'ont pas? (*Esprit des Loix liv. 25.*)

On pourrait faire un livre énorme, tout composé de pareils passages. Nos histoires, nos discours, nos sermons, nos ouvrages de morale, nos catéchismes, respirent tous, enseignent tous aujourd'hui ce devoir sacré de l'indulgence. Par quelle fatalité, par quelle inconféquence démentions-nous dans la pratique une théorie que nous annonçons tous les jours? Quand nos actions démentent notre morale, c'est que nous croyons qu'il y a quelque avantage pour nous

à faire le contraire de ce que nous enseignons ; mais certainement il n'y a aucun avantage à persécuter ceux qui ne sont pas de notre avis , & à nous en faire haïr. Il y a donc , encor une fois , de l'absurdité dans l'intolérance. Mais , dira-t-on , ceux qui ont intérêt à gêner les consciences , ne sont point absurdes. C'est à eux que s'adresse le petit chapitre suivant.

CHAPITRE XVI.

*Dialogue entre un mourant & un homme
qui se porte bien.*

UN citoyen était à l'agonie dans une ville de province ; un homme en bonne santé vint insulter à ses derniers momens , & lui dit ;

Misérable ! pense comme moi tout-à-l'heure , signe cet écrit , confesse que cinq propositions sont dans un livre que ni toi ni moi n'avons jamais lu ; fais tout-à-l'heure du sentiment de *Lamfran* contre *Berengier* , de *St. Thomas* contre *St. Bonaventure* ; embrasse le second Conci-

le de Nicée contre le Concile de Francfort ; explique moi dans l'instant, comment ces paroles, *Mon père est plus grand que moi*, signifient expressément, *Je suis aussi grand que lui*.

Dis moi comment le Père communique tout au Fils, excepté la paternité ; ou je vais faire jeter ton corps à la voirie ; tes enfans n'hériteront point, ta femme sera privée de sa dot, & ta famille mendiera du pain que mes pareils ne lui donneront pas.

Le Mourant.

J'entens à peine ce que vous me dites ; les menaces que vous me faites parviennent confusément à mon oreille, elles troublent mon ame, elles rendent ma mort affreuse. Au nom de Dieu, ayez pitié de moi !

Le Barbare.

De la pitié ! je n'en puis avoir si tu n'es pas de mon avis en tout.

Le Mourant.

Hélas ! vous sentez qu'à ces derniers momens tous mes sens sont flétris, toutes les portes de mon entendement sont fermées, mes idées s'enfuient

fuient, ma pensée s'éteint. Suis-je en état de disputer ?

Le Barbare.

Eh bien, si tu ne peux pas croire ce que je veux, dis que tu le crois, & cela me suffit.

Le Mourant.

Comment puis-je me parjurer pour vous plaire ? Je vais paraître dans un moment devant le Dieu qui punit le parjure.

Le Barbare.

N'importe ; tu auras le plaisir d'être enterré dans un cimetière, & ta femme, tes enfans auront de quoi vivre. Meurs en hypocrite : l'hypocrisie est une bonne chose ; c'est, comme on dit, un hommage que le vice rend à la vertu. Un peu d'hypocrisie, mon ami, qu'est-ce que cela coûte ?

Le Mourant.

Hélas ! vous méprisez Dieu, ou vous ne le reconnaissez pas, puisque vous me demandez un mensonge à l'article de la mort, vous qui devez bientôt recevoir votre jugement de lui, & qui répondrez de ce mensonge.

Le Barbare.

Comment, insolent ! je ne reconnais point de Dieu ?

Le Mourant.

Pardon, mon frère, je crains que vous n'en connaissiez pas. Celui que j'adore ranime en ce moment mes forces, pour vous dire d'une voix mourante, que si vous croyez en Dieu, vous devez user envers moi de charité. Il m'a donné ma femme & mes enfans, ne les faites pas périr de misère. Pour mon corps faites - en ce que vous voudrez, je vous l'abandonne ; mais croyez en Dieu, je vous en conjure !

Le Barbare.

Fais, sans raisonner, ce que je t'ai dit ; je le veux, je l'ordonne.

Le Mourant.

Et quel intérêt avez - vous à me tant tourmenter ?

Le Barbare.

Comment ! quel intérêt ? si j'ai ta signature, elle me vaudra un bon Canoniat.

Le Mourant.

Ah ! mon frère ! voici mon dernier moment ;
je meurs ; je vais prier Dieu qu'il vous touche
& qu'il vous convertisse.

Le Barbare.

Au Diable soit l'impertinent qui n'a point
signé ! Je vais signer pour lui , & contrefaire
son écriture.

La lettre suivante est une confirmation de la même morale.

CHAPITRE XVII.

*Lettre écrite au Jésuite Le Tellier , par
un Bénéficiaire , le 6. May 1714.*

MON REVEREND PÈRE ,

J'Obéis aux ordres que votre révérence m'a
donnés de lui présenter les moyens les plus
propres de délivrer JESUS & sa Compagnie
de leurs ennemis. Je crois qu'il ne reste plus
que cinq cent mille huguenots dans le Royaume,

quelques-uns disent un million, d'autres quinze cent mille; mais en quelque nombre qu'ils soient, voici mon avis, que je soumets très humblement au vôtre, comme je le dois.

1^o. Il est aisé d'attraper en un jour tous les prédicans, & de les pendre tous à la fois dans une même place, non-seulement pour l'édification publique, mais pour la beauté du spectacle.

2^o. Je ferais affaffiner dans leurs lits, tous les pères & mères, parce que si on les tuait dans les rues, cela pourrait causer quelque tumulte; plusieurs même pourraient se sauver, ce qu'il faut éviter, sur toute chose. Cette exécution est un corollaire nécessaire de nos principes; car s'il faut tuer un hérétique, comme tant de grands Théologiens le prouvent, il est évident qu'il faut les tuer tous.

3^o. Je marierais le lendemain toutes les filles à de bons Catholiques, attendu qu'il ne faut pas dépeupler trop l'Etat après la dernière guerre; mais à l'égard des garçons de quatorze & quinze ans, déjà imbus de mauvais principes, qu'on ne peut se flatter de détruire, mon opinion est qu'il faut les châtrer tous, afin que cette engeance ne soit

jamais reproduite. Pour les autres petits garçons, ils feront élevés dans vos collèges, & on les fouettera jusqu'à-ce qu'ils sachent par cœur les ouvrages de *Sanchez* & de *Molina*.

4°. Je pense, sauf correction, qu'il en faut faire autant à tous les Luthériens d'Alzace, attendu que dans l'année 1704. j'aperçus deux vieilles de ce pays-là qui riaient le jour de la bataille d'Hochstedt.

5°. L'article des Jansénistes paraîtra peut-être un peu plus embarrassant : je les crois au nombre de six millions, au moins ; mais un esprit tel que le vôtre ne doit pas s'en effrayer. Je comprends parmi les Jansénistes tous les Parlemens, qui soutiennent si indignement les libertés de l'Eglise Gallicane. C'est à votre révérence de peser avec sa prudence ordinaire les moyens de vous soumettre tous ces esprits revêches. La conspiration des poudres n'eut pas le succès désiré, parce qu'un des conjurés eut l'indiscrétion de vouloir sauver la vie à son ami : mais comme vous n'avez point d'ami, le même inconvénient n'est point à craindre ; il vous sera fort aisé de faire sauter tous les Parlemens du

Royaume avec cette invention du moine *Shwarts* qu'on appelle *pulvis pyrius*. Je calcule qu'il faut, l'un portant l'autre, trente-six tonneaux de poudre pour chaque Parlement; & ainsi en multipliant douze Parlemens par trente-six tonneaux, cela ne compose que quatre cent trente-deux tonneaux, qui à cent écus pièce font la somme de cent-vingt-neuf mille six cent livres; c'est une bagatelle pour le révérend Père Général.

Les Parlemens une fois fautés, vous donnerez leurs charges à vos congréganistes, qui sont parfaitement instruits des loix du Royaume.

6°. Il sera aisé d'empoisonner Mr. le Cardinal de *Noailles*, qui est un homme simple, & qui ne se défie de rien.

Vôtre révérence employera les mêmes moyens de conversion auprès de quelques Evêques rénitens: leurs Evêchés seront mis entre les mains des Jésuites, moyennant un bref du Pape; alors tous les Evêques étant du parti de la bonne cause, & tous les Curés étant habilement choisis par les Evêques, voici ce que je conseille, sous le bon plaisir de votre révérence.

7°. Comme on dit que les Jansénistes com-

munient au moins à Pâques, il ne serait pas mal de saupoudrer les hosties, de la drogue dont on se sert pour faire justice de l'Empereur *Henri VII.* Quelque critique me dira peut-être, qu'on risquerait dans cette opération, de donner aussi de la mort aux rats aux Molinistes; cette objection est forte; mais il n'y a point de projet qui n'ait des inconvéniens, point de système qui ne menace ruine par quelque endroit. Si on était arrêté par ces petites difficultés, on ne viendrait jamais à bout de rien: & d'ailleurs, comme il s'agit de procurer le plus grand bien qu'il soit possible, il ne faut pas se scandaliser si ce grand bien entraîne après lui quelques mauvaises suites, qui ne sont de nulle considération.

Nous n'avons rien à nous reprocher: il est démontré que tous les prétendus réformés, tous les Jansénistes sont dévolus à l'Enfer; ainsi nous ne faisons que hâter le moment où ils doivent entrer en possession.

Il n'est pas moins clair que le Paradis appartient de droit aux Molinistes; donc en les faisant périr par mégarde, & sans aucune mauvaise in-

tention, nous accélérons leur joie ! nous sommes dans l'un & l'autre cas les Ministres de la Providence.

Quant à ceux qui pourraient être un peu effarouchés du nombre, vôtre paternité pourra leur faire remarquer, que depuis les jours florissans de l'Eglise jusqu'à 1707. c'est-à-dire, depuis environ quatorze cent ans, la Théologie a procuré le massacre de plus de cinquante millions d'hommes ; & que je ne propose d'en étrangler, ou égorger, ou empoisonner, qu'environ six millions cinq cent mille.

On nous objectera peut-être encore que mon compte n'est pas juste, & que je viole la règle de trois ; car, dira-t-on, si en quatorze cent ans il n'a péri que cinquante millions d'hommes pour des distinctions, des dilèmes, & des anti-mêmes théologiques, cela ne fait par année que trente-cinq mille sept cent quatorze personnes, avec fraction, & qu'ainsi, je tue six millions soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq personnes de trop, avec fraction, pour la présente année. Mais, en vérité, cette chicane est bien puérile ; on peut même dire qu'elle est impie : car ne voit-on pas par mon procédé que je sauve

la vie à tous les Catholiques jusqu'à la fin du monde? On n'aurait jamais fait si on voulait répondre à toutes les critiques.

Je suis avec un profond respect,
de vôtre paternité,

Le très humble, très dévot &
très doux R.... natif d'An-
goulême, Préfet de la Congrè-
gation.

Ce projet ne put être exécuté, parce que le Père *Le Tellier* y trouva quelques difficultés, & que sa paternité fut exilée l'année suivante. Mais comme il faut examiner le pour & le contre, il est bon de rechercher dans quels cas on pourrait légitimement fuivre en partie les vues du correspondant du Père *Le Tellier*. Il paraît qu'il serait dur d'exécuter ce projet dans tous ses points; mais il faut voir dans quelles occasions on doit rouer, ou pendre, ou mettre aux galères les gens qui ne sont pas de nôtre avis; c'est l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE XVIII.

*Seuls cas où l'intolérance est de droit
humain.*

Pour qu'un Gouvernement ne soit pas en droit de punir les erreurs des hommes, il est nécessaire que ces erreurs ne soient pas des crimes; elles ne sont des crimes que quand elles troublent la société; elles troublent cette société, dès qu'elles inspirent le fanatisme; il faut donc que les hommes commencent par n'être pas fanatiques pour mériter la tolérance.

Si quelques jeunes Jésuites, sachant que l'Eglise a les réprouvés en horreur, que les Jansénistes sont condamnés par une bulle, qu'ainsi les Jansénistes sont réprouvés, s'en vont brûler une maison des Pères de l'Oratoire, parce que *Quesnel* l'Oratorien était Janséniste; il est clair qu'on sera bien obligé de punir ces Jésuites.

De même s'ils ont débité des maximes coupables, si leur institut est contraire aux loix du Royaume, on ne peut s'empêcher de dissoudre

leur Compagnie, & d'abolir les Jésuites pour en faire des citoyens : ce qui au fonds est un mal imaginaire, & un bien réel pour eux ; car où est le mal de porter un habit court au lieu d'une soutane, & d'être libre au lieu d'être esclave ? On réforme à la paix des régimens entiers, qui ne se plaignent pas : pourquoi les Jésuites poussent-ils de si hauts cris, quand on les réforme pour avoir la paix ?

Que les Cordeliers transportés d'un saint zèle pour la Vierge *Marie* aillent démolir l'église des Jacobins, qui pensent que *Marie* est née dans le péché originel ; on fera obligé alors de traiter les Cordeliers à peu près comme les Jésuites.

On en dira autant des Luthériens & des Calvinistes ; ils auront beau dire, Nous suivons les mouvemens de nôtre conscience, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, nous sommes le vrai troupeau, nous devons exterminer les loups. Il est évident qu'alors ils sont loups eux-mêmes.

Un des plus étonnans exemples de fanatisme, a été une petite secte en Dannemark, dont le principe était le meilleur du monde. Ces gens là voulaient procurer le salut éternel à leurs frères ;

mais les conséquences de ce principe étaient singulières. Ils savaient que tous les petits enfans qui meurent sans bapême sont damnés, & que ceux qui ont le bonheur de mourir immédiatement après avoir reçu le bapême, jouissent de la gloire éternelle : ils allaient égorgeant les garçons & les filles nouvellement bapémés, qu'ils pouvaient rencontrer ; c'était sans doute leur faire le plus grand bien qu'on pût leur procurer : on les préservait à la fois du péché, des misères de cette vie, & de l'Enfer; on les envoyait infailliblement au Ciel. Mais ces gens charitables ne considéraient pas qu'il n'est pas permis de faire un petit mal pour un grand bien ; qu'ils n'avaient aucun droit sur la vie de ces petits enfans ; que la plupart des pères & mères sont assez charnels pour aimer mieux avoir auprès d'eux leurs fils & leurs filles, que de les voir égorgés pour aller en Paradis ; & qu'en un mot, le Magistrat doit punir l'homicide, quoiqu'il soit fait à bonne intention.

Les Juifs sembleraient avoir plus de droit que personne, de nous voler & de nous tuer. Car bien qu'il y ait cent exemples de tolérance dans l'ancien Testament, cependant il y a aussi quel-

ques exemples & quelques loix de rigueur. Dieu leur a ordonné quelquefois de tuer les idolâtres, & de ne réserver que les filles nubiles : ils nous regardent comme idolâtres ; & quoique nous les tolérons aujourd'hui, ils pourraient bien, s'ils étaient les maîtres, ne laisser au monde que nos filles.

Ils seraient surtout dans l'obligation indispensable d'affaiblir tous les Turcs ; cela va sans difficulté ; car les Turcs possèdent le pays des Hétéens, des Jébuséens, des Amorrhéens, Jérfénéens, Hevéens, Aracéens, Cinéens, Hamatéens, Samaréens ; tous ces peuples furent dévoués à l'anathème ; leur pays qui était de plus de vingt-cinq lieues de long, fut donné aux Juifs par plusieurs pactes consécutifs ; ils doivent rentrer dans leur bien ; les Mahométans en font les usurpateurs depuis plus de mille ans.

Si les Juifs raisonnaient ainsi aujourd'hui, il est clair qu'il n'y aurait d'autre réponse à leur faire que de les empâler.

Ce sont à peu près les seuls cas où l'intolérance paraît raisonnable.

CHAPITRE XIX.

*Rélation d'une dispute de controverse
à la Chine.*

DAns les premières années du règne du grand Empereur *Kam-hi*, un Mandarin de la ville de Kanton entendit de sa maison un grand bruit qu'on faisait dans la maison voisine ; il s'informa si l'on ne tuait personne ; on lui dit que c'était l'aumonier de la Compagnie Danoise, un chapelain de Batavia, & un Jésuite qui disputaient ; il les fit venir, leur fit servir du thé & des confitures, & leur demanda pourquoi ils se querellaient ?

Le Jésuite lui répondit qu'il était bien douloureux pour lui, qui avait toujours raison, d'avoir à faire à des gens qui avaient toujours tort ; que d'abord il avait argumenté avec la plus grande retenue, mais qu'enfin la patience lui avait échapé.

Le Mandarin leur fit sentir, avec toute la discrétion possible, combien la politesse est nécessaire

dans la dispute, leur dit qu'on ne se fâchait jamais à la Chine, & leur demanda de quoi il s'agissait ?

Le Jésuite lui répondit, Monseigneur, je vous en fais juge; ces deux Messieurs refusent de se soumettre aux décisions du Concile de Trente.

Cela m'étonne, dit le Mandarin. Puis se tournant vers les deux réfractaires, Il me paraît, leur dit-il, Messieurs, que vous devriez respecter les avis d'une grande assemblée; je ne fais pas ce que c'est que le Concile de Trente; mais plusieurs personnes sont toujours plus instruites qu'une seule. Nul ne doit croire qu'il en fait plus que les autres, & que la raison n'habite que dans sa tête; c'est ainsi que l'enseigne notre grand *Confucius*; & si vous m'en croyez, vous ferez très-bien de vous en rapporter au Concile de Trente.

Le Danois prit alors la parole, & dit: Monseigneur parle avec la plus grande sagesse; nous respectons les grandes assemblées comme nous le devons; aussi sommes-nous entièrement de l'avis de plusieurs assemblées qui se sont tenues avant celle de Trente.

Oh! si cela est ainsi, dit le Mandarin, je vous

demande pardon, vous pourriez bien avoir raison. Ça, vous êtes donc du même avis, ce Hollandais & vous, contre ce pauvre Jésuite?

Point du tout, dit le Hollandais, cet homme-ci a des opinions presque aussi extravagantes que celles de ce Jésuite, qui fait ici le doucereux avec vous; il n'y a pas moyen d'y tenir.

Je ne vous conçois pas, dit le Mandarin, n'êtes-vous pas tous trois Chrétiens? ne venez-vous pas tous trois enseigner le Christianisme dans notre Empire? & ne devez-vous pas par conséquent avoir les mêmes dogmes?

Vous voyez, Monseigneur! dit le Jésuite: ces deux gens-ci sont ennemis mortels, & disputent tous deux contre moi; il est donc évident qu'ils ont tous les deux tort, & que la raison n'est que de mon côté. Cela n'est pas si évident, dit le Mandarin, il se pourrait faire à toute force que vous eussiez tort tous trois; je serais curieux de vous entendre l'un après l'autre.

Le Jésuite fit alors un assez long discours; pendant lequel le Danois & le Hollandais levaient les épaules; le Mandarin n'y comprit rien. Le Danois parla à son tour; ses deux adversaires le regardèrent en pitié, & le Mandarin n'y comprit

comprit pas davantage. Le Hollandais eut le même fort. Enfin, ils parlèrent tous trois ensemble, ils se dirent de grosses injures. L'honnête Mandarin eut bien de la peine à mettre le hola, & leur dit; Si vous voulez qu'on tolère ici votre doctrine, commencez par n'être ni intolérans, ni intolérables.

Au sortir de l'audiance, le Jésuite rencontra un Missionnaire Jacobin; il lui apprit qu'il avait gagné sa cause, l'assurant que la vérité triomphait toujours. Le Jacobin lui dit: Si j'avais été là, vous ne l'auriez pas gagnée; je vous aurais convaincu de mensonge & d'idolâtrie. La querelle s'échauffa; le Jacobin & le Jésuite se prirent aux cheveux. Le Mandarin informé du scandale les envoya tous deux en prison. Un fous-Mandarin dit au Juge, Combien de tems votre Excellence veut-elle qu'ils soient aux arrêts? Jusqu'à-ce qu'ils soient d'accord, dit le Juge. Ah! dit le fous-Mandarin, ils feront donc en prison toute leur vie. Eh-bien, dit le Juge, jusqu'à-ce qu'ils se pardonnent. Ils ne se pardonneront jamais, dit l'autre, je les connais. Eh bien donc, dit le Mandarin, jusqu'à-ce qu'ils fassent semblant de se pardonner.

CHAPITRE XX.

S'il est utile d'entretenir le peuple dans la superstition?

T Elle est la faiblesse du genre-humain, & telle sa perversité, qu'il vaut mieux sans doute pour lui d'être subjugué par toutes les superstitions possibles, pourvu qu'elles ne soient point meurtrières, que de vivre sans religion. L'homme a toujours eu besoin d'un frein; & quoi qu'il fût ridicule de sacrifier aux Faunes, aux Silvains, aux Naiades, il était bien plus raisonnable & plus utile d'adorer ces images fantastiques de la Divinité, que de se livrer à l'athéisme. Un athée qui ferait raisonneur, violent & puissant, ferait un fléau aussi funeste qu'un superstitieux sanguinaire.

Quand les hommes n'ont pas de notions fausses de la Divinité, les idées fausses y suppléent, comme dans les tems malheureux on trafique avec de la mauvaise monnoye, quand on n'en a pas de bonne. Le Payen craignait de commettre

un crime de peur d'être puni par les faux dieux. Le Malabare craint d'être puni par sa Pagode. Partout où il y a une société établie, une religion est nécessaire; les loix veillent sur les crimes commis, & la religion sur les crimes secrets.

Mais lorsqu'une fois les hommes sont parvenus à embrasser une religion pure & sainte, la superstition devient, non-seulement inutile, mais très dangereuse. On ne doit pas chercher à nourrir de gland ceux que Dieu daigne nourrir de pain.

La superstition est à la religion ce que l'Astrologie est à l'Astronomie, la fille très folle d'une mère très sage. Ces deux filles ont longtemps subjugué toute la terre.

Lorsque dans nos siècles de barbarie il y avait à peine deux Seigneurs féodaux qui eussent chez eux un nouveau Testament, il pouvait être pardonnable de présenter des fables au vulgaire, c'est-à-dire à ces Seigneurs féodaux, à leurs femmes imbéciles, & aux brutes leurs vassaux: on leur faisait croire que *St. Christophe* avait porté l'enfant JESUS du bord d'une rivière à l'autre; on les repaissait d'histoires de forciers & de possé-

dés: ils imaginaient aisément que *St. Genou* guérissait de la goutte, & que *Ste. Claire* guérissait les yeux malades. Les enfans croyaient au loup-garou, & les pères au cordon de *St. François*. Le nombre des reliques était innombrable.

La rouille de tant de superstitions a subsisté encor quelque tems chez les peuples, lors même qu'enfin la religion fut épurée. On fait que quand *Mr. de Noailles*, Evêque de Chalons, fit enlever & jeter au feu la prétendue relique du saint nombril de JESUS-CHRIST, toute la ville de Chalons lui fit un procès; mais il eut autant de courage que de piété, & il parvint bientôt à faire croire aux Champenois, qu'on pouvait adorer JESUS-CHRIST en esprit & en vérité, sans avoir son nombril dans une église.

Ceux qu'on appelait Jansénistes, ne contribuèrent pas peu à déraciner insensiblement dans l'esprit de la nation, la plupart des fausses idées qui déshonoraient la religion Chrétienne. On cessa de croire qu'il suffisait de réciter l'oraison des trente jours à la Vierge *Marie*, pour obtenir tout ce qu'on voulait, & pour pécher impunément.

Enfin; la bourgeoisie a commencé à soupçon

ner que ce n'était pas *Ste Geneviève* qui donnait ou arrêtait la pluie, mais que c'était DIEU lui-même qui disposait des élémens. Les moines ont été étonnés que leurs Saints ne fissent plus de miracles; & si les écrivains de la vie de *St. François-Xavier* revenaient au monde, ils n'oseraient pas écrire que ce Saint ressuscita neuf morts, qu'il se trouva en même tems sur mer & sur terre, & que son crucifix étant tombé dans la mer un cancre vint le lui rapporter.

Il en a été de même des excommunications. Nos historiens nous disent que lorsque le Roi *Robert* eut été excommunié par le Pape *Grégoire V.* pour avoir épousé la Princesse *Berthe* sa commère, ses domestiques jetaient par les fenêtres les viandes qu'on avait servies au Roi, & que la Reine *Berthe* accoucha d'une oye en punition de ce mariage incestueux. On doute aujourd'hui que les maîtres d'hôtel d'un Roi de France excommunié jettassent son diner par la fenêtre, & que la Reine mit au monde un oison en pareil cas.

S'il y a quelques convulsionnaires dans un coin d'un fauxbourg, c'est une maladie pédiculaire, dont il n'y a que la plus vile populace qui soit

attaquée. Chaque jour la raison pénètre en France dans les boutiques des marchands, comme dans les hôtels des Seigneurs. Il faut donc cultiver les fruits de cette raison, d'autant plus qu'il est impossible de les empêcher d'éclorre. On ne peut gouverner la France après qu'elle a été éclairée par les *Pascals*, les *Nicoles*, les *Arnauds*, les *Bossuets*, les *Descartes*, les *Gassendis*, les *Bayles*, les *Fontenelles*, &c. comme on la gouvernait du tems des *Garasses* & des *Menot*.

Si les maîtres d'erreur, je dis les grands maîtres, si longtems payés & honorés pour abrutir l'espèce humaine, ordonnaient aujourd'hui de croire que le grain doit pourrir pour germer, que la terre est immobile sur ses fondemens, qu'elle ne tourne point autour du Soleil, que les marées ne font pas un effet naturel de la gravitation, que l'arc-en-ciel n'est pas formé par la réfraction & la réflexion des rayons de la lumière, &c. & s'ils se fondaient sur des passages mal entendus de la sainte Ecriture pour appuyer leurs ordonnances, comment seraient-ils regardés par tous les hommes instruits? Le terme de *bêtes* ferait-il trop fort? Et si ces sages maîtres se servaient de la force & de la persé-

cution pour faire régner leur ignorance insolente, le terme de *bêtes farouches* ferait-il déplacé?

Plus les superstitions des moines sont méprisées, plus les Evêques sont respectés, & les Curés considérés; ils ne font que du bien, & les superstitions monachales ultramontaines feraient beaucoup de mal. Mais de toutes les superstitions la plus dangereuse, n'est-ce pas celle de haïr son prochain pour ses opinions? & n'est-il pas évident qu'il serait encor plus raisonnable d'adorer le saint nombril, le saint prépuce, le lait & la robe de la Vierge *Marie*, que de détester, & de persécuter son frère?

C H A P I T R E XXI.

Vertu vaut mieux que science.

MOins de dogmes , moins de disputes ; & moins de disputes , moins de malheurs : si cela n'est pas vrai , j'ai tort.

La Religion est instituée pour nous rendre heureux dans cette vie & dans l'autre. Que faut-il pour être heureux dans la vie à venir ? Etre juste.

Pour être heureux dans celle-ci , autant que le permet la misère de notre nature , que faut-il ? Etre indulgent.

Ce ferait le comble de la folie , de prétendre amener tous les hommes à penser d'une manière uniforme sur la Métaphysique. On pourrait beaucoup plus aisément subjuguier l'univers entier par les armes , que de subjuguier tous les esprits d'une seule ville.

Euclide est venu aisément à bout de persuader à tous les hommes les vérités de la Géométrie ; pourquoi ? parce qu'il n'y en a pas une qui

ne soit un corollaire évident de ce petit axiome : Deux & deux font quatre. Il n'en est pas tout-à-fait de même dans le mélange de la Métaphysique & de la Théologie.

Lorsque l'Evêque *Alexandre*, & le prêtre *Arios* ou *Arius*, commencèrent à disputer sur la manière dont le *Logos* était une émanation du Père, l'Empereur *Constantin* leur écrivit d'abord ces paroles rapportées par *Eusèbe*, & par *Socrate* ; Vous êtes de grands fous de disputer sur des choses que vous ne pouvez entendre.

Si les deux partis avaient été assez sages pour convenir que l'Empereur avait raison, le monde Chrétien n'aurait pas été ensanglanté pendant trois cent années.

Qu'y a-t-il en effet de plus fou & de plus horrible que de dire aux hommes, „ Mes amis ,
„ ce n'est pas assez d'être des sujets fidèles, des
„ enfans soumis, des pères tendres, des voisins
„ équitables, de pratiquer toutes les vertus, de
„ cultiver l'amitié, de fuir l'ingratitude, d'ado-
„ rer JESUS-CHRIST en paix ; il faut encor
„ que vous sachiez comment on est engendré
„ de toute éternité, sans être fait de toute
„ éternité ; & si vous ne savez pas distinguer

„ l'Omoufion dans l'hypothafe , nous vous dé-
 „ nonçons que vous ferez brulés à jamais ; & en
 „ attendant , nous allons commencer par vous
 „ égorger ?

Si on avait présenté une telle décision à un
Archimède , à un *Poffidomius* , à un *Varron* , à un
Caton , à un *Cicéron* , qu'auraient-ils répondu ?

Constantin ne perfévera point dans la réfolu-
 tion d'impofer filence aux deux partis ; il pou-
 vait faire venir les Chefs de l'ergotifme dans
 fon palais ; il pouvait leur demander par quelle
 autorité ils troublaient le monde : „ Avez - vous
 „ les titres de la famille divine ? Que vous im-
 „ porte que le *Logos* foit fait ou engendré , pour-
 „ vu qu'on lui foit fidèle , pourvu qu'on prê-
 „ che une bonne morale , & qu'on la pratique
 „ fi on peut ? J'ai commis bien des fautes dans
 „ ma vie , & vous auffi : vous êtes ambitieux ,
 „ & moi auffi : l'Empire m'a coûté des fourbe-
 „ ries & des cruautés ; j'ai affaffiné prefque tous
 „ mes proches , je m'en repens ; je veux ex-
 „ pier mes crimes en rendant l'Empire Romain
 „ tranquille ; ne m'empêchez pas de faire le feul
 „ bien qui puiſſe faire oublier mes anciennes
 „ barbaries ; aidez moi à finir mes jours en paix.

Peut-être n'aurait-il rien gagné sur les disputeurs, peut-être fut-il flatté de présider à un Concile, en long habit rouge, la tête chargée de pierreries.

Voilà pourtant ce qui ouvrit la porte à tous ces fléaux qui vinrent de l'Asie inonder l'Occident. Il sortit de chaque verset contesté une Furie armée d'un sophisme & d'un poignard, qui rendit tous les hommes infensés & cruels. Les Huns, les Hérules, les Goths & les Vandales qui survinrent, firent infiniment moins de mal; & le plus grand qu'ils firent, fut de se prêter enfin eux-mêmes à ces disputes fatales.

C H A P I T R E XXII.

De la tolérance universelle.

IL ne faut pas un grand art, une éloquence bien recherchée, pour prouver que des Chrétiens doivent se tolérer les uns les autres. Je vais plus loin; je vous dis, qu'il faut regarder tous les hommes comme nos frères. Quoi! mon frère le Turc? mon frère le Chinois? le Juif? le Siamois? Oui, sans doute; ne sommes-nous pas tous enfans du même père, & créatures du même Dieu?

Mais ces peuples nous méprisent; mais ils nous traitent d'idolâtres! Eh bien! je leur dirai qu'ils ont grand tort. Il me semble que je pourrais étonner au moins l'orgueilleuse opiniâtreté d'un Iman, ou d'un Talapoin, si je leur parlais à peu près ainsi.

Ce petit globe, qui n'est qu'un point, roule dans l'espace, ainsi que tant d'autres globes; nous sommes perdus dans cette immensité. L'homme haut d'environ cinq pieds, est assurément peu de chose dans la création. Un de ces êtres im-

perceptibles dit à quelques - uns de ses voisins , dans l'Arabie^o , ou dans la Cafrerie ; „ Ecoutez „ moi , car le Dieu de tous ces mondes m'a éclairé ; il y a neuf cent millions de petites fourmis „ comme nous sur la terre , mais il n'y a que ma „ fourmillère qui soit chère à Dieu , toutes les „ autres lui sont en horreur de toute éternité ; „ elle sera seule heureuse , & toutes les autres „ feront éternellement infortunées.

Ils m'arrêteraient alors , & me demanderaient , quel est le fou qui a dit cette sottise ? Je serais obligé de leur répondre , C'est vous-mêmes. Je tâcherais ensuite de les adoucir , mais cela serait bien difficile.

Je parlerai maintenant aux Chrétiens , & j'oserais dire , par exemple , à un Dominicain Inquisiteur pour la foi , „ Mon frère , vous savez „ que chaque province d'Italie a son jargon , & „ qu'on ne parle point à Venise & à Bergame „ comme à Florence. L'Académie de *la Crusca* „ a fixé la langue ; son Dictionnaire est une règle dont on ne doit pas s'écarter , & la Grammaire de *Buon Matei* est un guide infallible „ qu'il faut suivre : mais , croyez vous que le „ Consul de l'Académie , & en son absence *Buon*

„ *Matei*, auraient pû en conscience faire couper
 „ la langue à tous les Vénitiens & à tous les
 „ Bergamasques qui auraient persisté dans leur
 „ patois ?

L'Inquisiteur me répond ; „ Il y a bien de la
 „ différence ; il s'agit ici du salut de vôtre ame ;
 „ c'est pour vôtre bien que le directoire de l'In-
 „ quisition ordonne qu'on vous faisisse sur la
 „ déposition d'une seule personne, fût-elle in-
 „ fame & reprise de Justice ; que vous n'ayez
 „ point d'avocat pour vous défendre, que le nom
 „ de vôtre accusateur ne vous soit pas seulement
 „ connu ; que l'Inquisiteur vous promette grace,
 „ & ensuite vous condamne ; qu'il vous applique
 „ à cinq tortures différentes, & qu'ensuite vous
 „ soyez ou fouetté, ou mis aux galères, ou brulé
 „ en cérémonie ; * le Père *Ivonet*, le Docteur
 „ *Chucalon*, *Zanchinus*, *Campegius*, *Royas*, *Feli-*
 „ *nus*, *Gomarus*, *Diabarus*, *Gemelinus*, y sont
 „ formels, & cette pieuse pratique ne peut souf-
 „ frir de contradiction.

Je prendrais la liberté de lui répondre, „ Mon
 „ frère, peut-être avez-vous raison ; je suis con-

* Voyez l'excellent livre, intitulé, *le Manuel de l'In-*
quisition.

5, vaincu du bien que vous voulez me faire, mais
ne pourrais-je pas être sauvé sans tout cela?

Il est vrai que ces horreurs absurdes ne fouillent pas tous les jours la face de la terre ; mais elles ont été fréquentes, & on en composerait aisément un volume beaucoup plus gros que les Evangiles qui les réprouvent. Non-seulement il est bien cruel de persécuter dans cette courte vie, ceux qui ne pensent pas comme nous ; mais je ne fais s'il n'est pas bien hardi de prononcer leur damnation éternelle. Il me semble qu'il n'appartient guère à des atomes d'un moment tels que nous sommes, de prévenir ainsi les arrêts du Créateur. Je suis bien loin de combattre cette sentence, *hors de l'Eglise point de salut* : je la respecte, ainsi que tout ce qu'elle enseigne ; mais en vérité, connaissons-nous toutes les voyes de Dieu, & toute l'étendue de ses miséricordes ? n'est-il pas permis d'espérer en lui autant que de le craindre ? N'est-ce pas assez d'être fidèles à l'Eglise ? faudra-t-il que chaque particulier usurpe les droits de la Divinité, & décide avant elle du sort éternel de tous les hommes ?

Quand nous portons le deuil d'un Roi de Suède, ou de Dannemarc, ou d'Angleterre, ou da

Prusse , disons-nous que nous portons le deuil d'un réprouvé qui brule éternellement en Enfer ? Il y a dans l'Europe quarante millions d'habitans qui ne sont pas de l'Eglise de Rome : disons-nous à chacun d'eux „ Monsieur , attendu „ que vous êtes infailliblement damné , je ne „ veux ni manger , ni contracter , ni converser „ avec vous ?

Quel est l'Ambassadeur de France , qui étant présenté à l'audiance du Grand Seigneur , se dira dans le fond de son cœur , Sa Hauteſſe fera infailliblement brulée pendant toute l'éternité , parce qu'elle s'est soumise à la circoncision ? S'il croyait réellement que le Grand Seigneur est l'ennemi mortel de Dieu , & l'objet de sa vengeance , pourrait-il lui parler ? devrait-il être envoyé vers lui ? Avec quel homme pourrait-on commercer ? quel devoir de la vie civile pourrait-on jamais remplir , si en effet on était convaincu de cette idée que l'on converse avec des réprouvés ?

O sectateurs d'un Dieu clément ! si vous aviez un cœur cruel , si en adorant celui dont toute la loi consistait en ces paroles , *Aimez Dieu & votre prochain* , vous aviez surchargé cette loi pure & sainte , de sophismes & de disputes incompréhensibles ;

hensibles ; si vous aviez allumé la discorde, tantôt pour un mot nouveau, tantôt pour une seule lettre de l'alphabet ; si vous aviez attaché des peines éternelles à l'omission de quelques paroles, de quelques cérémonies que d'autres peuples ne pouvaient connaître ; je vous dirais en répandant des larmes sur le genre humain :

„ Transportez vous avec moi au jour où tous
„ les hommes seront jugés, & où Dieu rendra
„ à chacun selon ses œuvres.

„ Je vois tous les morts des siècles passés &
„ du nôtre comparaitre en sa présence. Etes-vous
„ bien sûrs que nôtre Créateur & nôtre père
„ dira au sage & vertueux *Confucius*, au Lé-
„ gislateur *Solon*, à *Pithagore*, à *Zaleucus*, à
„ *Socrate*, à *Platon*, aux divins *Antonins*, au
„ bon *Trajan*, à *Titus* les délices du genre hu-
„ main, à *Epiétète*, à tant d'autres hommes,
„ les modèles des hommes ; Allez, monstres !
„ allez subir des châtimens infinis en intensité
„ & en durée ; que vôtre supplice soit éternel
„ comme moi. Et vous, mes bien-aimés, *Jean*
„ *Chatel*, *Ravaillac*, *Damiens*, *Cartouche*, &c.
„ qui êtes morts avec les formules prescrites,

» partagez à jamais à ma droite mon Empire &
 » ma félicité ?

Vous reculez d'horreur à ces paroles ; & après qu'elles me font échapées , je n'ai plus rien à vous dire.

C H A P I T R E XXIII.

Prière à Dieu.

C E n'est donc plus aux hommes que je m'adresse, c'est à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes & de tous les tems, s'il est permis à de faibles créatures perdues dans l'immensité, & imperceptibles au reste de l'univers, d'oser te demander quelque chose, à toi qui as tout donné, à toi dont les decrets sont immuables comme éternels. Daigne regarder en pitié les erreurs attachées à nôtre nature ! que ces erreurs ne fassent point nos calamités ! Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, & des mains pour nous égorger ; fais que nous nous aidions mutuellement à supporter le fardeau d'une vie pénible & passagère ! que les petites différences

entre les vêtemens qui couvrent nos débiles corps, entre tous nos langages insuffisans, entre tous nos usages ridicules, entre toutes nos loix imparfaites, entre toutes nos opinions infensées, entre toutes nos conditions si disproportionnées à nos yeux, & si égales devant toi; que toutes ces petites nuances qui distinguent les atomes appellés hommes, ne soient pas des signaux de haine & de persécution! que ceux qui allument des cierges en plein midi pour te célébrer, supportent ceux qui se contentent de la lumière de ton soleil! que ceux qui couvrent leur robe d'une toile blanche pour dire qu'il faut t'aimer, ne détestent pas ceux qui disent la même chose sous un manteau de laine noire! qu'il soit égal de t'adorer dans un jargon formé d'une ancienne langue, ou dans un jargon plus nouveau! que ceux dont l'habit est teint en rouge ou en violet, qui dominant sur une petite parcelle d'un petit tas de la boue de ce monde, & qui possèdent quelques fragmens arrondis d'un certain métal, jouissent sans orgueil de ce qu'ils appellent grandeur & richesse, & que les autres les voyent sans envie; car tu fais qu'il n'y a

dans ces vanités ni de quoi envier, ni de quoi s'enorgueillir.

Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères ! qu'ils ayent en horreur la tyrannie exercée sur les ames, comme ils ont en exécration le brigandage, qui ravit par la force le fruit du travail & de l'industrie paisible ! Si les fléaux de la guerre sont inévitables, ne nous haïssons pas, ne nous déchirons pas les uns les autres dans le sein de la paix, & employons l'instant de nôtre existence à bénir également en mille langages divers, depuis Siam jusqu'à la Californie, ta bonté qui nous a donné cet instant !

CHAPITRE XXIV.

Postscriptum.

TAndis qu'on travaillait à cet ouvrage, dans l'unique dessein de rendre les hommes plus compatissans & plus doux, un autre homme écrivait dans un dessein tout contraire; car chacun a son opinion. Cet homme faisait imprimer un petit Code de persécution, intitulé, *L'accord de la religion & de l'humanité*: (c'est une faute de l'imprimeur, lisez de l'inhumanité.)

L'auteur de ce saint libelle s'appuie sur *St. Augustin*, qui après avoir prêché la douceur, prêcha enfin la persécution, attendu qu'il était alors le plus fort, & qu'il changeait souvent d'avis. Il cite aussi l'Evêque de Meaux *Bossuet*, qui persécuta le célèbre *Fénélon* Archevêque de Cambrai, coupable d'avoir imprimé que Dieu vaut bien la peine qu'on l'aime pour lui-même.

Bossuet était éloquent, je l'avoue; l'Evêque d'Hippone, quelquefois inconséquent, était plus disert que ne sont les autres Africains, je l'a-

voue encore ; mais je prendrais la liberté de leur dire avec *Armande* dans les *Femmes sçavantes*,

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il faut lui ressembler.

Je dirais à l'Evêque d'Hippone : Monseigneur, vous avez changé d'avis, permettez moi de m'en tenir à votre première opinion ; en vérité je la crois la meilleure.

Je dirais à l'Evêque de Meaux : Monseigneur, vous êtes un grand homme ; je vous trouve aussi savant, pour le moins, que *St. Augustin*, & beaucoup plus éloquent ; mais pourquoi tant tourmenter votre confrère, qui était aussi éloquent que vous dans un autre genre, & qui était plus aimable ?

L'auteur du saint libelle sur l'inhumanité n'est ni un *Bossuet*, ni un *Augustin* ; il me paraît tout propre à faire un excellent Inquisiteur ; je voudrais qu'il fût à Goa à la tête de ce beau tribunal. Il est de plus homme d'Etat, & il étale de grands principes de politique. *S'il y a chez vous, dit-il, beaucoup d'hétérodoxes, ménagez les, persuadez les ; s'il n'y en a qu'un petit nombre, mettez en usage la potence & les galères, & vous*

vous en trouverez fort bien. C'est ce qu'il conseille à la page 89. & 90.

Dieu merci, je suis bon Catholique; je n'ai point à craindre ce que les Huguenots appellent *le martyre*: mais si cet homme est jamais premier Ministre, comme il parait s'en flatter dans son libelle, je l'avertis que je pars pour l'Angleterre, le jour qu'il aura ses lettres patentes.

En attendant, je ne puis que remercier la Providence de ce qu'elle permet que les gens de son espèce soient toujours de mauvais raisonneurs. Il va jusqu'à citer *Bayle* parmi les partisans de l'intolérance; cela est sensé & adroit: & de ce que *Bayle* accorde qu'il faut punir les factieux & les fripons, nôtre homme en conclut, qu'il faut persécuter à feu & à sang les gens de bonne foi qui sont paisibles. page 98.

Presque tout son livre est une imitation de l'apologie de la *St. Barthelemi*. C'est cet apologiste ou son écho: Dans l'un ou dans l'autre cas, il faut espérer que ni le maître ni le disciple ne gouverneront l'Etat.

Mais s'il arrive qu'ils en soient les maîtres, je leur présente de loin cette requête, au sujet



de deux lignes de la page 93. du saint libelle.

Faut-il sacrifier au bonheur du vingtième de la nation, le bonheur de la nation entière ?

Supposé qu'en effet il y ait vingt Catholiques Romains en France contre un Huguenot, je ne prétens point que le Huguenot mange les vingt Catholiques; mais aussi, pourquoi ces vingt Catholiques mangeraient-ils ce Huguenot? & pourquoi empêcher ce Huguenot de se marier? N'y a-t-il pas des Evêques, des Abbés, des moines qui ont des terres en Dauphiné, dans le Gévaudan, devers Agde, devers Carcassonne? Ces Evêques, ces Abbés, ces moines, n'ont-ils pas des fermiers qui ont le malheur de ne pas croire à la transsubstantiation? N'est-il pas de l'intérêt des Evêques, des Abbés, des moines, & du public, que ces fermiers aient de nombreuses familles? N'y aura-t-il que ceux qui communieront sous une seule espèce à qui il sera permis de faire des enfans? En vérité, cela n'est ni juste, ni honnête.

La révocation de l'Edit de Nantes n'a point autant produit d'inconvéniens qu'on lui en attribue, dit l'auteur.

Si en effet on lui en attribue plus qu'elle n'en

a produit, on exagère; & le tort de presque tous les historiens est d'exagérer; mais c'est aussi le tort de tous les controversistes de réduire à rien le mal qu'on leur reproche. N'en croyons ni les docteurs de Paris, ni les prédicants d'Amsterdam.

Prenons pour juge Mr. le Comte d'*Avaux*, Ambassadeur en Hollande depuis 1685. jusqu'en 1688. Il dit, page 181. Tom. 5. qu'un seul homme avait offert de découvrir plus de vingt millions, que les persécutés faisaient sortir de France. *Louis XIV.* répond à Mr. d'*Avaux*: *Les avis que je reçois tous les jours d'un nombre infini de conversions, ne me laissent plus douter que les plus opiniâtres ne suivent l'exemple des autres.*

On voit par cette lettre de *Louis XIV.* qu'il était de très bonne foi sur l'étendue de son pouvoir. On lui disait tous les matins, Sire, vous êtes le plus grand Roi de l'univers; tout l'univers fera gloire de penser comme vous, dès que vous aurez parlé. *Pélisson* qui s'était enrichi dans la place de premier commis des finances, *Pélisson* qui avait été trois ans à la Bastille comme complice de *Fouquet*, *Pélisson* qui de

Calviniste était devenu Diacre & Bénéficiaire, qui faisait imprimer des prières pour la Messe, & des bouquets à *Iris*, qui avait obtenu la place des Œconomats, & de convertisseur; *Péliſſon*, dis-je, apportait tous les trois mois une grande liste d'abjurations à sept ou huit écus la pièce, & faisait accroire à son Roi, que quand il voudrait, il convertirait tous les Turcs au même prix. On se relayait pour le tromper : pouvait-il résister à la séduction ?

Cependant, le même Mr. d'*Avaux* mande au Roi qu'un nommé *Vincent* maintient plus de cinq cent ouvriers auprès d'Angoulême, & que sa sortie causera du préjudice. *page 194. Tom. 5.*

Le même Mr. d'*Avaux* parle de deux régimens que le Prince d'Orange fait déjà lever par les officiers Français réfugiés : il parle de matelots qui désertèrent de trois vaisseaux pour servir sur ceux du Prince d'Orange. Outre ces deux régimens, le Prince d'Orange forme encor une compagnie de Cadets réfugiés, commandés par deux Capitaines, *page 240.* Cet Ambassadeur écrit encor le 9. Mai 1686. à Mr. de *Segnelay*, qu'il ne peut lui dissimuler la peine qu'il a de voir les

manufactures de France s'établir en Hollande, d'où elles ne sortiront jamais.

Joignez à tous ces témoignages ceux de tous les Intendants du Royaume en 1698. & jugez si la révocation de l'Edit de Nantes n'a pas produit plus de mal que de bien, malgré l'opinion du respectable auteur de *l'accord de la religion & de l'inhumanité.*

Un Maréchal de France connu par son esprit supérieur, disait, il y a quelques années, *Je ne sais pas si la dragonade a été nécessaire, mais il est nécessaire de n'en plus faire.*

J'avoue que j'ai cru aller un peu trop loin, quand j'ai rendu publique la lettre du correspondant du Père *Le Tellier*, dans laquelle ce congréganiste propose des tonneaux de poudre. Je me disais à moi-même, On ne m'en croira pas, on regardera cette lettre comme une pièce supposée : mes scrupules heureusement ont été levés, quand j'ai lu dans *l'accord de la religion & de l'inhumanité*, pag. 149. ces douces paroles :

L'extinction totale des Protestans en France, n'affaiblirait pas plus la France, qu'une saignée n'affaiblit un malade bien constitué.

Ce Chrétien compatissant, qui a dit tout-à-

L'heure que les Protestans composent le vingtième de la nation, veut donc qu'on répande le sang de cette vingtième partie, & ne regarde cette opération que comme une saignée d'une palette ! Dieu nous préserve avec lui des trois vingtièmes !

Si donc cet honnête homme propose de tuer le vingtième de la nation, pourquoi l'ami du Père *Le Tellier* n'aurait-il pas proposé de faire sauter en l'air, d'égorger & d'empoisonner le tiers ? Il est donc très vraisemblable que la lettre au Père *Le Tellier* a été réellement écrite.

Le saint auteur finit enfin par conclure que l'intolérance est une chose excellente, *parce qu'elle n'a pas été*, dit-il, *condamnée expressément par JESUS - CHRIST.* Mais JESUS - CHRIST n'a pas condamné non plus ceux qui mettraient le feu aux quatre coins de Paris ; est-ce une raison pour canoniser les incendiaires ?

Ainsi donc, quand la nature fait entendre d'un côté sa voix douce & bienfaisante, le fanatisme, cet ennemi de la nature, poussé des hurlemens ; & lorsque la paix se présente aux hommes, l'intolérance forge ses armes. O vous, arbitres des nations, qui avez donné la paix à l'Europe,

décidez entre l'esprit pacifique, & l'esprit meurtrier.

CHAPITRE XXV.

Suite & Conclusion.

Nous aprenons que le 7. Mars 1763. tout le Conseil d'Etat assemblé à Versailles, les Ministres d'Etat y assistant, le Chancelier y présidant, Mr. *de Crofne*, maître des requêtes, rapporta l'affaire des *Calas* avec l'impartialité d'un Juge, l'exactitude d'un homme parfaitement instruit, & l'éloquence simple & vraye d'un orateur homme d'Etat, la seule qui convienne dans une telle assemblée. Une foule prodigieuse de personnes de tout rang attendait dans la galerie du château la décision du Conseil. On annonça bientôt au Roi que toutes les voix, sans en excepter une, avaient ordonné que le Parlement de Toulouse enverrait au Conseil les pièces du procès, & les motifs de son arrêt, qui avait fait expirer *Jean Calas* sur la roue; Sa Majesté approuva le jugement du Conseil.

Il y a donc de l'humanité & de la justice chez les hommes ! & principalement dans le Conseil d'un Roi aimé , & digne de l'être. L'affaire d'une malheureuse famille de citoyens obscurs a occupé Sa Majesté , ses Ministres , le Chancelier , & tout le Conseil , & a été discutée avec un examen aussi réfléchi que les plus grands objets de la guerre & de la paix peuvent l'être. L'amour de l'équité , l'intérêt du genre humain ont conduit tous les Juges. Graces en soient rendues à ce Dieu de clémence , qui seul inspire l'équité & toutes les vertus !

Nous l'attestons , que nous n'avons jamais connu ni cet infortuné *Calas* que les huit Juges de Toulouse firent périr sur les indices les plus faibles , contre les ordonnances de nos Rois , & contre les loix de toutes les nations ; ni son fils *Marc Antoine* , dont la mort étrange a jetté ces huit Juges dans l'erreur ; ni la mère , aussi respectable que malheureuse ; ni ses innocentes filles , qui sont venues avec elle de deux cent lieues mettre leur désastre & leur vertu au pied du trône.

Ce Dieu fait que nous n'avons été animés que d'un esprit de justice , de vérité & de paix ,

quand nous avons écrit ce que nous pensons de la tolérance, à l'occasion de *Jean Calas*, que l'esprit d'intolérance a fait mourir.

Nous n'avons pas cru offenser les huit Juges de Toulouse, en disant qu'ils se sont trompés, ainsi que tout le Conseil l'a présumé : au contraire, nous leur avons ouvert une voie de se justifier devant l'Europe entière : cette voye est d'avouer que des indices équivoques, & les cris d'une multitude insensée, ont surpris leur justice, de demander pardon à la veuve, & de réparer autant qu'il est en eux la ruine entière d'une famille innocente, en se joignant à ceux qui la secourent dans son affliction. Ils ont fait mourir le père injustement, c'est à eux de tenir lieu de père aux enfans, supposé que ces orphelins veulent bien recevoir d'eux une faible marque d'un très juste repentir. Il fera beau aux Juges de l'offrir, & à la famille de le refuser.

C'est surtout au Sr. *David* Capitoul de Toulouse, s'il a été le premier persécuteur de l'innocence, à donner l'exemple de remords. Il insulta un père de famille mourant sur l'échafaut. Cette cruauté est bien inouïe; mais puis-

que Dieu pardonne, les hommes doivent aussi pardonner à qui répare ses injustices.

On m'a écrit du Languedoc cette Lettre du
20. Février 1763.

.....

Votre ouvrage sur la tolérance me parait plein d'humanité, & de vérité; mais je crains qu'il ne fasse plus de mal que de bien à la famille des Calas. Il peut ulcérer les huit Juges qui ont opiné à la roue; ils demanderont au Parlement qu'on brûle votre livre; & les fanatiques, car il y en a toujours, répondront par des cris de fureur à la voix de la raison &c.

Voici ma réponse.

Les huit Juges de Toulouse peuvent faire brûler mon livre s'il est bon; il n'y a rien de plus aisé: on a bien brûlé les Lettres provinciales qui valaient sans doute beaucoup mieux: Chacun peut brûler chez lui les livres & papiers qui lui déplaisent.

Mon ouvrage ne peut faire ni bien ni mal aux Calas que je ne connais point. Le Conseil du Roi impartial & ferme, juge suivant les loix, suivant l'équité, sur les pièces, sur les procédures, & non sur un écrit qui n'est point juridique, & dont

le fonds est absolument étranger à l'affaire qu'il juge.

On aurait beau imprimer des in-folio pour ou contre les huit Juges de Toulouse, & pour ou contre la tolérance; ni le Conseil, ni aucun tribunal ne regardera ces livres comme des pièces du procès.

Cet écrit sur la tolérance est une requête que l'humanité présente très humblement au pouvoir & à la prudence. Je sème un grain qui pourra un jour produire une moisson. Attendons tout du tems, de la bonté du Roi, de la sagesse de ses Ministres, & de l'esprit de raison qui commence à répandre partout sa lumière.

La nature dit à tous les hommes : Je vous ai tous fait naître faibles & ignorans, pour végéter quelques minutes sur la terre, & pour l'engraisser de vos cadavres. Puisque vous êtes faibles, secourez vous; puisque vous êtes ignorans, éclairez vous & suportez vous. Quand vous seriez tous du même avis, ce qui certainement n'arrivera jamais, quand il n'y aurait qu'un seul homme d'un avis contraire, vous devriez lui pardonner; car c'est moi qui le fais penser comme il pense. Je vous ai donné des bras pour cultiver la terre, & une petite lueur de raison pour vous conduire : j'ai mis

dans vos cœurs un germe de compassion pour vous aider les uns les autres à supporter la vie. N'étouffez pas ce germe ; ne le corrompez pas ; apprenez qu'il est divin ; & ne substituez pas les misérables fureurs de l'école à la voix de la nature.

C'est moi seule qui vous unis encor malgré vous par vos besoins mutuels , au milieu même de vos guerres cruelles si légèrement entreprises , théâtre éternel des fautes , des hazards & des malheurs. C'est moi seule qui dans une nation arrête les suites funestes de la division interminable entre la Noblesse & la Magistrature , entre ces deux Corps & celui du Clergé , entre le bourgeois même & le cultivateur. Ils ignorent tous les bornes de leurs droits ; mais ils écoutent tous malgré eux à la longue ma voix qui parle à leur cœur. Moi seule , je conserve l'équité dans les tribunaux , où tout serait livré sans moi à l'indécision & aux caprices , au milieu d'un amas confus de loix faites souvent au hazard , & pour un besoin passager , différentes entre elles de province en province , de ville en ville , & presque toujours contradictoires entre elles dans le même lieu. Seule je peux inspirer la justice , quand les loix n'inspirent que la chicane : celui qui m'écoute , juge toujours bien : & celui qui ne

cherche qu'à concilier des opinions qui se contredisent, est celui qui s'égare.

Il y a un édifice immense dont j'ai posé le fondement de mes mains ; il était solide & simple, tous les hommes pouvaient y entrer en sûreté ; ils ont voulu y ajouter les ornemens les plus bizarres, les plus grossiers & les plus inutiles ; le bâtiment tombe en ruine de tous les côtés ; les hommes en prennent les pierres, & se les jettent à la tête ; je leur crie, Arrêtez, écarterez ces décombres funestes qui sont votre ouvrage, & demeurez avec moi en paix dans l'édifice inébranlable qui est le mien.

F I N.

NB. On croit s'être trompé à la page 118. où l'on cite le 39^{me} chapitre d'Ézéchiël, qui promet qu'on mangera le cheval & le cavalier, & qu'on boira le sang des princes. Cette promesse est faite par le prophète aux animaux carnassiers. Dieu lui ordonne d'abord de dire à tous les oiseaux & aux bêtes des champs, *Accourez aux victimes que je vous immole, &c.* Il y a quatre versets dans lesquels le prophète promet cette nourriture de sang & de carnage. Les deux derniers versets, c'est-à-dire, le 19. & le 20. peuvent s'adresser aux Juifs comme aux vautours & aux loups ; mais les commentateurs les appliquent seulement aux animaux carnassiers.

E R R A T A.

- Pag.* 19. *lig.* 14. qui cacherait , *lisez*, qui cacheraient.
- p.* 45. *l.* pénultième. Doucin, *lisez*, Doucin.
- p.* 52. *l.* 16. qu'il eut deux cent vingt voix, *lisez*, qu'il eut d'abord deux cent vingt voix.
- p.* 70. *l.* 10. on y place , *lisez*, on place.
- p.* 80. *l.* 8. Doromase , *lisez*, d'Oromase.
- p.* 96. *l.* 2. se déclara , *lisez*, se déclarât.
- p.* 102. *l.* 15. le bouc Hazael , *lisez*, le bouc Hazazel.
- p.* 125. *l.* 11. les effaims , *lisez*, les effains.
- p.* 141. *l.* dernière. *Ducunt nolentem fata, volentem trahunt*, corrigez, *Ducunt volentem fata, nolentem trahunt*.
- p.* 149. *l.* 17. ☞ 18. ces exems , *lisez*, ces exemptions-, *lisez*, persécutions.

voir page 490 —
Jean Gualus et sa famille
p. art. Coquerel
1869. —

L'annonce de cet ouvrage
qui diffère avec le
présent.

Beccaria - Traité des
peines et de leur
modification par
l'abbé Morellet
Lansanne 1766.
In-12.

1^{er} édit. François